Bozkatu txostena : euskararen eta euskarazko irakaskuntza eskaintzaren urte anitzeko programazioaren 1. eta 2. atalen obratzeari buruzko proposamenak



Propositions relatives à la mise en œuvre des Volet 1 et Volet 2 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque

Euskararen eta euskarazko irakaskuntza eskaintzaren urte anitzeko programazioaren 1. eta 2. atalen obratzeari buruzko proposamenak

Contexte:

L'enseignement du basque et en basque s'inscrit, avec d'autres enjeux (médias, petite enfance, usage social de la langue, sensibilisation,...), au cœur du Projet de linguistique adopté par le d'administration de l'OPLB en décembre 2006, car il constitue désormais le vecteur majeur l'apprentissage de la langue basque par les jeunes générations. La prise en compte de la dimension stratégique de l'enseignement du et en basque à l'école s'appuie:

- d'une part sur la participation officielle du ministère de l'Education nationale à l'Assemblée générale de l'OPLB et à son financement;
- et d'autre part, sur la convention ministère de l'Education nationale / Conseil général, signée le 26 novembre 2004, et renouvelée le 20 décembre 2010.

Cette dernière confie à l'Office Public de la Langue Basque une double mission :

- 1/ Organiser un dispositif de concertation permanent :
 - → Visant le développement et la structuration de l'offre d'enseignement du basque et en basque dans sa double dimension quantitative et qualitative dans les 3 filières d'enseignement
 - → Portant sur les politiques à engager par les partenaires publics :
 - dans les domaines de compétence de l'Etat : postes, formations des enseignants, ouvertures des classes...
 - dans les domaines de compétence des collectivités locales : locaux, personnels périscolaires...
 - dans les domaines de compétences partagées : outils pédagogiques, sensibilisation des familles, mesure de la demande, procédures d'inscription...
- 2/ Assurer la cohérence et la complémentarité des orientations prises en matière d'enseignement avec les autres thématiques de la politique linquistique.

Testuingurua:

Euskararen eta euskarazko irakaskuntza, 2006ko abenduan Euskararen Erakunde Publikoko Administrazio kontseiluak onartu zuen hizkuntza politika proiektuaren muinean da eta, beste erronka batzuk bezala (hedabideak, lehen haurtzaroa, hizkuntzaren gizarte-erabilera, sentsibilizazioa...), estrategikoa da, gaur egun belaunaldi gazteek eskolan baitute nagusiki euskara ikasten. Euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren izaera estrategikoa ondoko 2 puntuetan oinarritzen da:

- alde batetik, Hezkuntza ministerioaren parte hartze ofiziala EEPko Biltzar Nagusian eta finantzamenduan;
- bestaldetik, 2004ko azaroaren 26an izenpetu zen eta 2010eko abenduan arraberritu zen Hezkuntza Nazionala eta Kontseilu Nagusiaren arteko hitzarmena.

Hitzarmen honek Euskararen Erakunde Publikoari bi misio ematen dizkio :

- 1/ Etengabeko kontzertazio dispositiboa antolatzea
 - → Euskararen eta euskarazko irakaskuntza kualitatiboki eta kuantitatiboki garatzeko eta egituratzeko helburuarekin
 - → Partaide ezberdinek garatu beharreko politikei buruz
 - Estatuari dagozkion eskumenetan : postuak, irakasleen formakuntza, klase irekitzeak...
 - tokiko elkargoei dagozkien eskumenetan : egoitzak, eskoletako langileak,...
 - bien gain diren eskumenetan : tresna pedagogikoak, familien sentsibilizazioa, eskaeraren neurketa, izen-emate prozedurak...
- 2/ Irakaskuntzan finkatu norabideen eta Hizkuntza Politikako beste gaien arteko koherentzia eta osagarritasuna segurtatzea.

Bozkatu txostena : euskararen eta euskarazko irakaskuntza eskaintzaren urte anitzeko programazioaren 1. eta 2. atalen obratzeari buruzko proposamenak

Présentation du projet :

Pour remplir sa mission, l'OPLB a défini successivement deux documents d'orientation de la politique à mener dans le domaine de l'enseignement en langue basque, adoptés par le Conseil d'Administration en présence du Recteur de l'Académie de Bordeaux :

- le Volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque, adopté par le CA de l'OPLB le 20 décembre 2005, visant le développement et la structuration territoriale de l'offre d'enseignement en langue basque et qui s'inscrit pour la première fois dans une logique de politique volontariste de développement de l'offre, dans le respect de trois principes directeurs :
 - o assurer une couverture territoriale cohérente;
 - garantir une continuité d'enseignement entre les différents niveaux scolaires;
 - o veiller à la libre adhésion des familles.
- le Volet 2 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque, adopté par le CA de l'OPLB le 30 janvier 2008, visant la structuration qualitative des enseignements en langue basque.

Après sept années de mise en œuvre du Volet 1 et six années de mise en œuvre du Volet 2, le document joint au présent rapport, sur la base d'un bilan des avancées réalisées et des orientations dont la mise en œuvre reste partielle, établit des propositions visant la poursuite et la progression dans la mise en œuvre des orientations actées dans les volets 1 et 2.

Délibération:

Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée générale de l'OPLB décide d'approuver les propositions relatives à la mise en œuvre des volets 1 et 2 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque, détaillées dans le document joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Proiektuaren aurkezpena:

Bere misioa betetzeko, EEPk euskarazko irakaskuntza arloan eraman behar zen politikari buruzko bi orientabide dokumentu definitu zituen, EEPko Administrazio Kontseiluak Bordeleko Akademia Errektorearen presentzian onartuak :

- Euskararen eta euskarazko irakaskuntza eskaintzaren urte anitzeko programazioaren 1. atala, EEPko AKk 2005eko abenduaren 20an onartua. Euskarazko irakaskuntza eskaintzaren garatzeko eta egituratzeko xedea du eta lehen aldiko eskaintza garatzeko politika boluntarista batean kokatzen da, 3 printzipio nagusi errespetatuz :
 - lurralde estaltzearen koherentzia segurtatzea
 - Eskola mailen arteko jarraipena segurtatzea
 - Familien hautu askea zaintzea
- Euskararen eta euskarazko irakaskuntza eskaintzaren urte anitzeko programazioaren 2. atala, EEPko AKk 2008ko urtarrilaren 30ean onartua eta euskarazko irakaskuntza kualitatiboki garatzeko xedea duena.

7 urtez 1. atala eta 6 urtez 2. atala obratu ondoren, txosten honi lotua zaion eranskinak 1. eta 2. atalean adostuak diren neurriak obratzen segitzeko eta aitzinarazteko proposamenak egiten ditu, jadanik gauzatu diren eta oraindik partzialki obratuak diren orientabideen bilana kontuan hartuz.

Erabakia:

Lehenago aurkeztu elementuak kontuan harturik, EEPren Biltzar Nagusiak erabakitzen du euskararen eta euskarazko irakaskuntza eskaintzaren urte anitzeko programazioaren 1. eta 2. atalen obratzeari buruzko proposamenak adostea (ikus eranskina).

Aho batez onartua.



ANNEXES AU DOCUMENT:

DECISIONS

relatives à la mise en œuvre des Volet 1 et Volet 2 de la programmation pluriannuelle

Volet 1. L'offre d'enseignement du basque et en basque (octobre 2005)

Volet 2. Structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque (janvier 2008)

Décisions adoptées par l'Assemblée générale de l'OPLB du 2 juin 2015

ANNEXE 1: DONNEES CHIFFREES ENSEIGNEMENT

Evolution de la répartition des établissements scolaires du 1er degré de l'enseignement public entre bilingues et non bilingues 140 120 116 100 80 82 45% 72 40% 60 65 61 40 20 2004-05 2005-06 2006-07 2007-08 2008-09 2009-10 2010-11 2011-12 2013-14 2014-15

■écoles & RPI non bilingues

Figure 1 : Le développement de l'offre d'enseignement en basque : enseignement public 1^{er} degré

Figure 2 : La couverture territoriale dans l'enseignement public de 1^{er} degré en 2014

■écoles & RPI bilingues

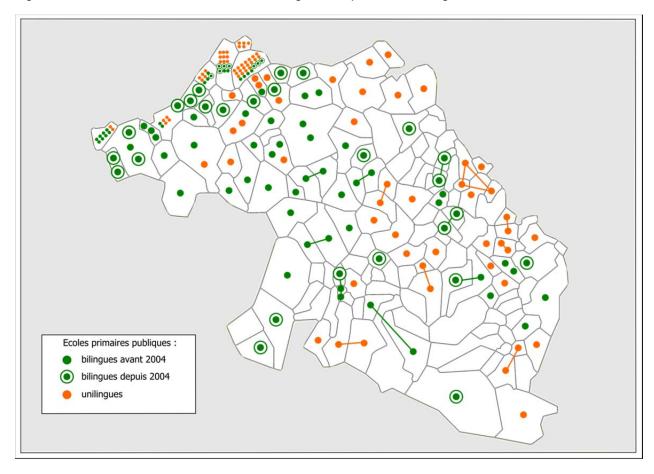


Figure 3 : Le développement de l'offre d'enseignement en basque : enseignement catholique 1^{er} degré

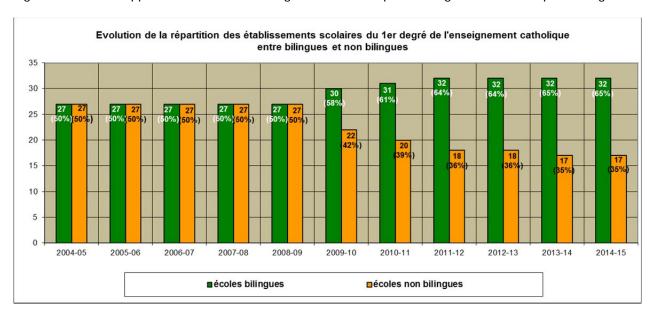


Figure 4 : La couverture territoriale dans l'enseignement catholique de 1^{er} degré en 2014-15

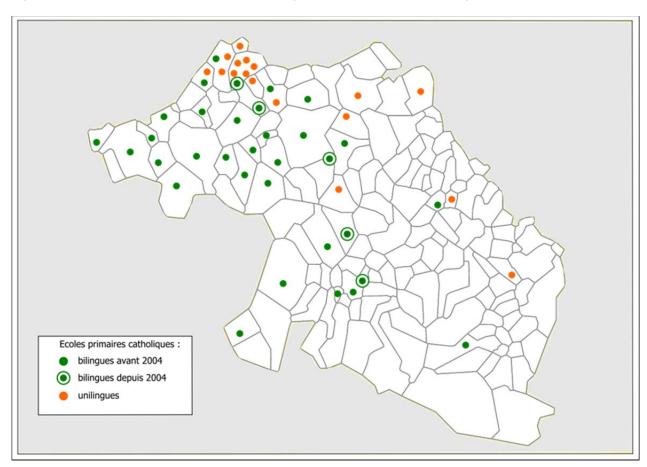


Figure 5 : Le développement de l'offre d'enseignement en basque : enseignement immersif de la fédération Seaska $1^{\rm er}$ degré

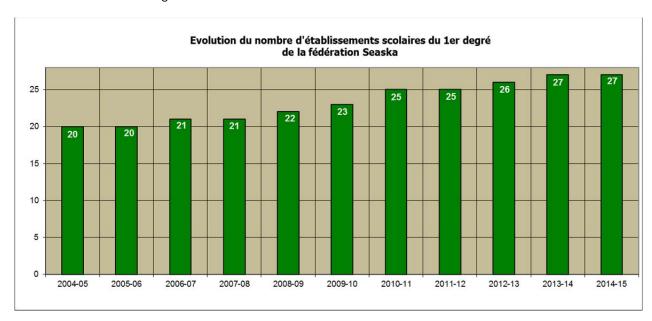


Figure 6 : La couverture territoriale dans l'enseignement immersif de 1^{er} degré de la fédération Seaska en 2014-15

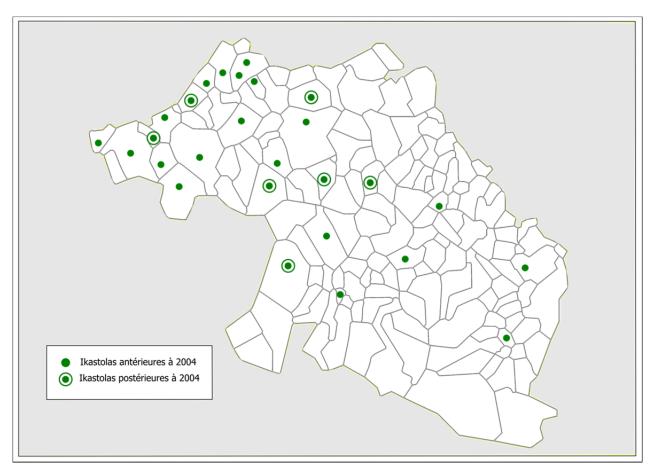


Figure 7 : Le développement de l'offre en basque dans le 1^{er} degré toutes filières confondues

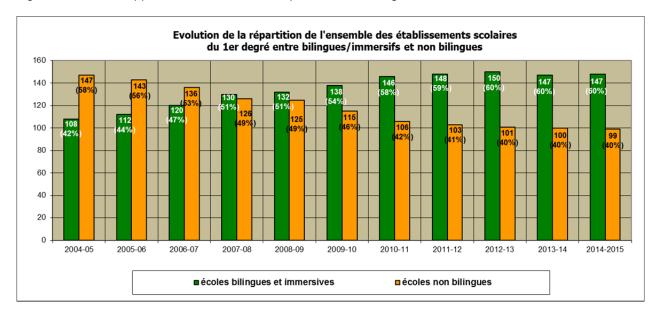


Figure 8 : La couverture territoriale en collège dans les trois filières en 2014-15

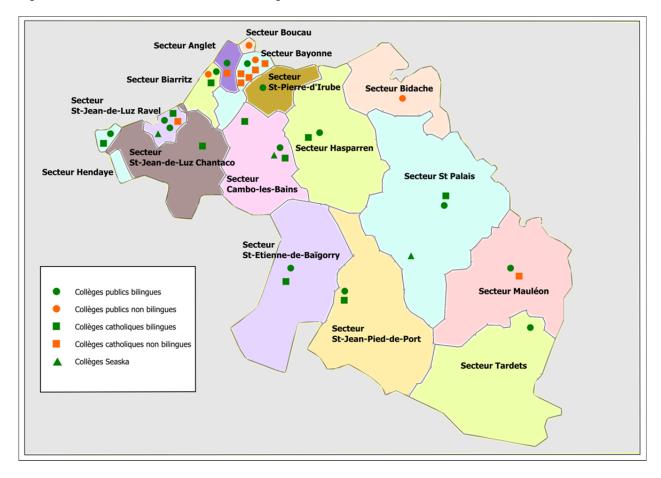


Figure 9 : La couverture territoriale en lycée d'enseignement général dans les trois filières en 2014-15

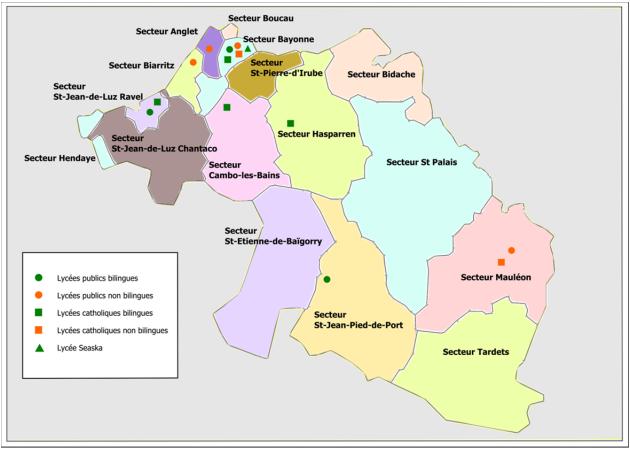


Figure 10 : Evolution des effectifs de 1er degré dans l'enseignement public

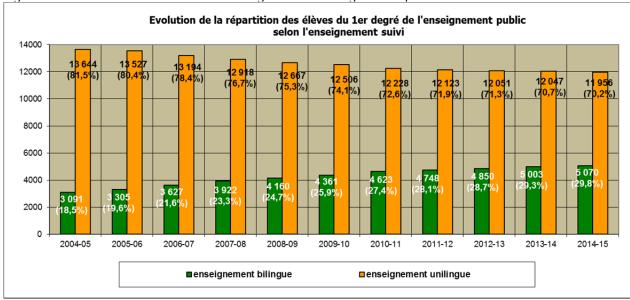


Figure 11 : Evolution des effectifs de 1^{er} degré dans l'enseignement catholique

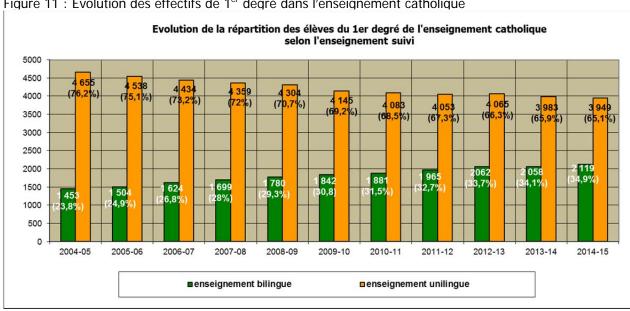


Figure 12 : Evolution des effectifs de 1er degré de la Fédération Seaska

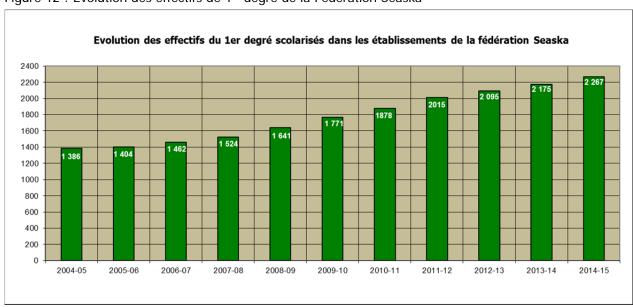


Figure 13 : Evolution des effectifs de 1^{er} degré toutes filières confondues

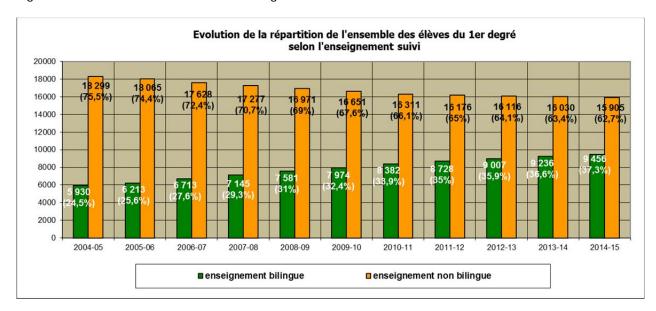


Figure 14 : Evolution des effectifs suivant un enseignement bilingue en collège dans les trois filières

(enseignement général)

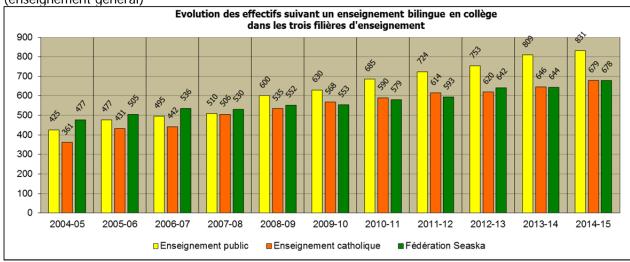


Figure 15 : Evolution des effectifs suivant un enseignement bilingue en lycée dans les trois filières

(enseignement général)

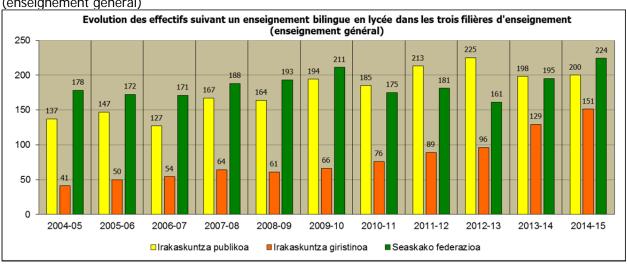


Figure 16 : Evolution des effectifs suivant un enseignement bilingue dans le second degré toutes filières confondues (enseignement général)

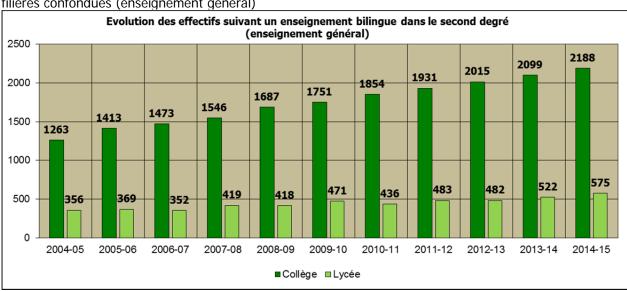


Figure 17 : Evolution des postes affectés à l'enseignement en langue basque dans le 1er degré

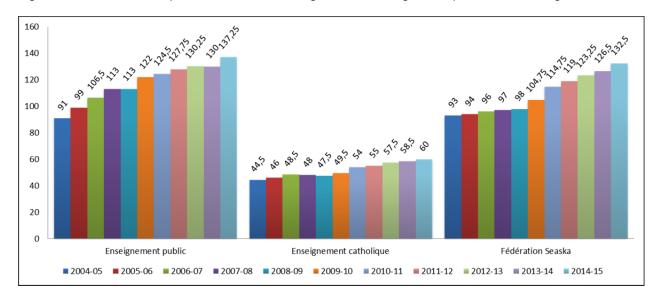


Figure 18 : CRPE public externe langue basque : évolution du nombre de postes, de candidats et d'admis

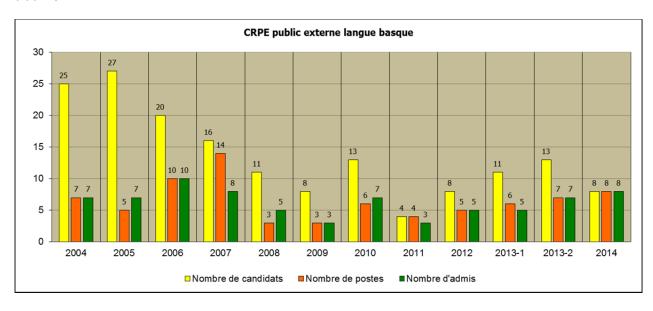


Figure 19 : Evolution des effectifs et des postes dans les écoles publiques et privées (enseignement en basque à parité horaire avec le français ou en mode immersif)

SECTEUR PUBLIC

						MOYENNE EN ECOLE BILINGUE		JE MOYENNE	
ANNEE	POSTES FRANCAIS	POSTES BASQUES	EFFECTIF TOTAL	EFFECTIF BILINGUE	EFFECTIF MONOLINGUE	EFFECTIF BILINGUE: temps d'enseignement en basque	EFFECTIF TOTAL	DEPARTEMENTALE EN ECOLE MONOLINGUE	
2007	317,50	113,00	8682	3992	4690	17,66	20,17	22,66	
2008	329,00	113,00	9058	4245	4813	18,78	20,49	22,98	
2009	335,00	122,00	9310	4446	4864	18,22	20,37	22,80	
2010	339,75	124,25	9582	4649	4933	18,71	20,65	22,69	
2011	338,25	127,75	9649	4781	4868	18,71	20,71	22,68	
2012	342,75	130,25	9829	4891	4938	18,78	20,78	22,73	
2013	340,75	130,00	9848	5043	4805	19,40	20,92	22,86	
2014	335,75	136,25	9937	5125	4812	18.81	21,05	22,85	

SECTEUR PRIVE CONFESSIONNEL

						MOYENNE EN ECOLE BILINGUE		MOYENNE
ANNEE	POSTES FRANCAIS	POSTES BASQUES	EFFECTIF TOTAL	EFFECTIF BILINGUE	EFFECTIF MONOLINGUE	EFFECTIF BILINGUE: temps d'enseignement en basque	EFFECTIF TOTAL	DEPARTEMENTALE EN ECOLE MONOLINGUE
2007	126,50	48,00	3671	1760	1911	18,33	21,04	23,63
2008	122,50	47,50	3743	1807	1936	19,02	22,02	23,37
2009	143,00	49,50	4205	1883	2322	19,02	21,84	23,02
2010	139,50	54,00	4215	1959	2256	18,14	21,78	22,95
2011	140,50	56,00	4361	2014	2347	17,98	22,19	24,12
2012	140,50	57,50	4349	2087	2262	18,15	21,96	24,35
2013	141,50	58,50	4350	2118	2232	18,10	21,75	24,14
2014	140,50	60,00	4374	2157	2217	17.98	21.82	24,72

SECTEUR PRIVE ASSOCIATIF (IKASTOLA- mode immersif)

ANNEE	
2007	ĺ
2008	
2009	
2010	ĺ
2011	ĺ
2012	
2013	ĺ
2014	

POSTES	EFFECTIFS ELEVES
98,00	1625,00
100,00	1715,00
105,00	1816,00
108,00	1940,00
112,25	2079,00
119,25	2156,00
126,50	2232,00
132,50	2320,00

EFFECTIF MOYEN	EFFECTIF MOYEN
16,58	16,58
17,15	17,15
17,30	17,30
17,96	17,96
18,52	18,52
18,08	18,08
17,64	17,64
17,51	17,51

EFFECTIF MOYEN DANS LES PYRENEES ATLANTIQUES	EFFECTIF MOYEN EN FRANCE METROPOLITAINE
22,43	23,73

ANNEXE 2 : Dossier de demande d'admission au lycée Ravel de Saint-Jean-de-Luz



<u>E-mail</u>: <u>secretariat.scolarite.ravel64@ac-bordeaux.fr</u> <u>Site internet</u>: <u>http://webetab.ac-bordeaux.fr/cite-scolaire-ravel/</u>

Adresse postale:

Lycée Maurice Ravel Secrétariat de la Scolarité 2 avenue du Professeur Marañon BP 269 64502 SAINT JEAN DE LUZ Cédex

DEMANDE D'ADMISSION EN SECONDE RENTREE 2015

(1)
Bachibac
OIB Espagnol
Européen espagnol
Européen anglais
Bilingue basque

Nom de l'élève :

(1) Cocher ou indiquer 1 ou 2 selon priorité en cas de choix multiples

Prénom de l'élève :

Liste des documents à joindre :

Bachibac Européen Espagnol OIB Espagnol Européen Anglais Bilingue basque Ce dossier de demande d'admission Ce dossier de demande d'admission en seconde dûment complété. en seconde dûment complété Bulletins scolaires des 2 premiers Bulletins scolaires des 2 premiers trimestres de 3^{ème} trimestres de 3ème. Lettre de motivation rédigée dans Lettre de motivation rédigée dans la langue de la section demandée. la langue de la section demandée. La fiche d'inscription aux tests de langue (pour les élèves n'ayant pas suivi la section en classe de 3^{ème}) à télécharger sur le site si nécessaire.

Le dossier complet est à envoyer soit par courrier soit, de préférence, par e-mail avant le 11 mai 2015 au plus tard aux adresses indiquées en entête. Pour tout renseignement complémentaire, le secrétariat de la scolarité est à votre service au 05 59 08 22 07.

Dossier d'admission en 2nde - 1/4

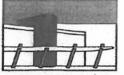
NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Partie réservée au lycée	Maurice Ravel :	and Markey or Page
Dossier reçu le : /	/2015	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	21/1/1909
□ complet	□ Incomplet	
Au: / /2015	Pièces manquantes :	
The second	Service Commence of the Commen	
	thing of the same of the same	
Décision de la commiss	ion:	
	<i>ion:</i> □ Liste complémentaire	□ non admi
admis	□ Liste complémentaire	□ non admi
🛘 admis	□ Liste complémentaire	□ non admi
admis	□ Liste complémentaire	non admi
admis	□ Liste complémentaire	□ non admi
🛘 admis	□ Liste complémentaire	non admi
🛘 admis	□ Liste complémentaire	
□ admis Avis rédigé obligatoire de	□ Liste complémentaire	
<i>Décision de la commiss</i> . □ admis Avis rédigé obligatoire de	□ Liste complémentaire	
🛘 admis Avis rédigé obligatoire de	□ Liste complémentaire	

CANDIDATURE POUR UNE ADMISSION EN SECONDE

RENTREE 2015



LYCEE MAURICE RAVEL 64502 SAINT JEAN DE LUZ Cedex

雪:0559082207

secretariat.scolarite.ravel64@ac-bordeaux.fr

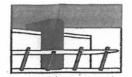
Site internet de la Cité scolaire Maurice Ravel : http://webetab.ac-bordeaux.fr/cite-scolaire-ravel/

Fiche de renseignement à compléter par la famille

NOM de l'élève :		Prénom :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Alasianalist .			
Responsable légal du	<u>u candidat</u> : à renseigner ob	ligatoirement	
NOM :		Prénom :	
	,		
Mel obligatoire* :			

TRES IMPORTANT

L'admission définitive et l'inscription au Lycée M. Ravel sont subordonnées à la décision d'orientation en Seconde GT prise dans chaque collège d'origine et aux procédures d'affectation de l'Inspection Académique. Un internat est à disposition des élèves.



RENTREE 2015

LYCEE MAURICE RAVEL 64502 SAINT JEAN DE LUZ Cedex

宮: 0559082207

secretariat.scolarite.ravel64@ac-bordeaux.fr

Site internet de la Cité scolaire : http://webetab.ac-bordeaux.fr/cite-scolaire-ravel/

DOCUMENT A COMPLETER PAR LE COLLEGE D'ORIGINE

POUR <u>TOUS</u> LES ELEVE	S DEMANDANT UNE INSCI	RIPTION DANS L'UNE OU L'A	AUTRE DES SECTIONS
Nom de l'établissement d'	origine :		
Adresse de l'établissemen			
Nom et Prénom de l'élève			
Classe en 2014 - 2015 :			
Section sollicitée :*	BACHIBAC	EURO ESPAGNOL	OIB ESPAGNOL
* SI PLUSIEURS SECTIO	BILINGUE BASQUE ONS DEMANDEES, INDIQUEZ UNE P	EURO ANGLAIS	
		s et aptitudes linguistiques c	
Pavis du professeur princ	cipal sur le travail et la m	notivation de l'élève à sollicit	er la section :
Avis du chef d'établisse	ment d'origine :		
	ale de la classe T1	: T2:	

ANNEXE 3 : BO hors série n° 9 du 27 septembre 2007

Bulletin Officiel hors série n° 9 du 27 septembre 2007

Sommaire

Programmes de l'enseignement de langues régionales pour l'école primaire

Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues

■page 3 > programmes de langues régionales pour l'école primaire(RLR :514-4) A. du 25-7- 2007. JO du 21-8-2007 (NOR > MENE0760745A)

Annexes

page 4 Annexe 1: introduction commune
 page 8 Annexe 2: basque
 page 23 Annexe 3: breton
 page 35 Annexe 4: catalan
 page 54 Annexe 5: corse
 page 84 Annexe 6: occitan - langue d'Oc

PROGRAMMES DE LANGUES RÉGIONALES POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE

A. du 25-7- 2007. JO du 21-8-2007

NOR: MENE0760745A

RLR: 514-4

MEN - DGESCO A1-4

Vu le code de l'éducation ; avis du CSE du 9-7- 2007

Article 1 - Les programmes de langues régionales pour l'école primaire sont fixés par les annexes jointes au présent arrêté en ce qui concerne le basque, le breton, le catalan, le corse et l'occitan langue d'oc.

Article 2 - Ces programmes sont applicables à partir de la rentrée de l'année scolaire 2008-2009.

Article 3 - L'arrêté du 30 mai 2003 relatif aux programmes d'enseignement des langues étrangères ou régionales à l'école primaire est **abrogé** à compter de la rentrée de l'année scolaire 2008-2009.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 2007.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, Le directeur général de l'enseignement scolaire Jean Louis NEMBRINI

Langues vivantes régionales

ECOLE PRIMAIRE

Annexe 1: introduction commune

Objectifs

Conformément à la loi L. n° 2005-380 du 23 avril 2005, et notamment à son article 20, un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage.

Par ailleurs, la loi L. n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse mentionne que la langue corse est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires de Corse.

L'enseignement de langues et cultures régionales peut prendre la forme, soit d'un enseignement de la langue, soit d'un enseignement bilingue à parité horaire dispensé pour moitié en langue régionale et pour moitié en français (article 2 de l'arrêté du 12 mai 2003).

Dans le premier cas, on vise l'acquisition du niveau A1, dans le second cas, l'acquisition du niveau A2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Dès la maternelle commence un parcours linguistique qui continuera au-delà de l'école. L'élève développera ainsi sa sensibilité aux différences et à la diversité culturelle. Comme les langues étrangères, les langues régionales donnent à chacun les moyens de s'ouvrir sur le monde, de lui permettre de devenir citoyen d'un espace élargi à l'Europe ou au-delà.

Dans le premier degré, l'enseignement d'une langue vise prioritairement trois objectifs :

- développer chez l'élève les comportements et attitudes indispensables pour l'apprentissage des langues vivantes (curiosité, écoute, attention, mémorisation, confiance en soi dans l'utilisation d'une autre langue) et faciliter ainsi la maîtrise du langage;
- éduquer son oreille aux réalités mélodiques et accentuelles de la langue régionale ;
- lui faire acquérir dans cette langue des connaissances et des capacités, prioritairement à l'oral

Cet enseignement tient compte dans ses objectifs, comme dans la méthodologie utilisée, de l'âge des élèves, de leurs capacités cognitives, de leurs centres d'intérêt, de leurs habitudes de travail et des difficultés de la langue étudiée.

Les activités proposées exploitent de façon systématique et méthodique les capacités d'écoute du jeune enfant ouvertes à des contrastes phonétiques nouveaux. Elles développent le plaisir qui accompagne la découverte d'une autre langue et valorisent les progrès. Elles favorisent une attitude active et confiante dans l'utilisation en situation de la langue.

Ces activités peuvent notamment être conçues en parallèle avec celles qui permettent à l'élève de prendre conscience des réalités sonores du français et de développer ses capacités de segmentation. Les séances courtes et fréquentes, sont liées le plus souvent à des activités de la vie de la classe qui se caractérisent par l'association du dire et du faire et non par une étude réflexive de la langue. La priorité est donnée à l'oral, à travers des tâches simples, en compréhension, reproduction et progressivement en production.

Cela implique une exposition régulière à la langue. Un premier contact avec l'écrit n'est cependant pas à exclure si la situation langagière l'appelle et le justifie. L'évaluation formative, effectuée par l'enseignant de la classe et à laquelle l'élève est associé, prend la forme d'une observation explicitée des attitudes, des réussites et des difficultés éventuelles de chaque élève. Formulée de façon résolument positive, elle porte exclusivement sur les capacités orales.

Au cycle 3, cet enseignement vise l'acquisition de compétences plus assurées permettant l'usage efficace d'une langue autre que la langue française dans diverses situations de communication adaptées au jeune élève. Il a également pour objectif la construction des connaissances linguistiques qui confortent cet usage. Il permet enfin l'acquisition de connaissances relatives aux modes de vie et à la culture des régions et pays où la langue est parlée.

A partir du CE1 et jusqu'au cycle 3, l'horaire hebdomadaire est établi dans le respect de l'article 5 de l'arrêté du 25 janvier 2002 modifié. L'organisation de l'enseignement tient compte des modalités précisées par convention entre l'Etat et la collectivité territoriale concernée. L'enseignement est conduit avec méthode et se décompose en séances équilibrées au cours de la semaine. Au-delà de l'enseignement de la langue, la conduite de certaines activités en langues régionales peut être organisée, notamment au cycle 3, dans le cadre du suivi de l'enseignement dispensé aux cycles 1 et 2.

On prendra appui sur la sensibilisation à la langue qui peut exister soit dans le cadre social soit dans le cadre scolaire. En effet, une information-sensibilisation à la langue et à la culture régionale peut être offerte à tous les élèves, notamment par l'intégration dans divers champs disciplinaires d'éléments du patrimoine linguistique et culturel.

L'enseignement bilingue français-langue régionale qui fait l'objet d'une réglementation particulière, se fonde sur la présence de la langue dans l'environnement de l'élève. Cet enseignement, mis en place sous forme de filière bilingue qui commence en maternelle, aura pour objectif la parité horaire entre les enseignements dispensés en français et les enseignements dispensés en langue régionale.

Programme

A la fin du cycle 3, les élèves devront avoir acquis le niveau A1 de l'échelle de niveaux du Cadre Européen Commun de référence pour les langues élaboré par le Conseil de l'Europe et adapté à des enfants d'âge scolaire.

Pour les élèves des sections bilingues français-langue régionale, le niveau moyen attendu en fin de cycle 3 est le niveau A2.

I - Capacités

Un apprentissage centré sur les activités langagières de communication.

Chaque séance de langue repose sur des situations et des activités ayant du sens pour les élèves, suscitant leur participation active, favorisant les interactions et l'entraide dans le groupe et développant l'écoute mutuelle.

Chaque fois que cela est possible, on utilise la langue à l'occasion d'activités ritualisées (salutations, contrôle des élèves présents etc), dans des activités simples relevant d'autres enseignements (mathématiques, sciences, littérature, éducation physique et sportive, etc) ou encore dans des activités ludiques pendant les heures de classe ou en dehors du temps scolaire (jeux de société, etc).

Les activités orales de compréhension, d'expression et d'interaction sont prioritaires. La recherche de la correction linguistique est permanente et s'exerce sans bloquer la volonté ou le plaisir de s'exprimer.

La programmation des activités de classe se fait sur la base des compétences de communication à acquérir en fin de cycle, en tenant compte des connaissances culturelles et lexicales, grammaticales et phonologiques qui sont déclinées pour chaque langue en regard des situations de communication entrant dans chaque activité langagière.

Ainsi, dans les cinq activités langagières, l'élève est progressivement conduit à communiquer en termes simples, suivant les situations décrites dans la colonne « capacités » (voir le tableau ci-après).

Comme dans les autres apprentissages, la pédagogie en langue vivante s'appuie sur l'expérience concrète de la classe ou de l'environnement immédiat de l'élève. C'est dans cet environnement familier qu'est ancrée la dimension fonctionnelle de la langue (exemple, se présenter, demander de l'information ou en donner, renseigner un questionnaire...). Cette proximité permet de développer la langue de communication immédiate. Mais on tire aussi parti de l'imaginaire auquel l'enfant adhère de manière naturelle, en communiquant sur des histoires ou des personnages de fiction. Ainsi, on aborde, même de manière modeste, les formes de discours qui ont un lien direct avec les objets de discours et les situations de communication: la description et la narration (exemple : décrire des activités ou sujets familiers, raconter une histoire courte et stéréotypée...)

Au niveau A1, on pose les bases d'une autonomie langagière qui se construira au fil du cursus scolaire. Le parcours d'apprentissage passe, à ce niveau, par des usages de la langue qui permettent de compenser la maîtrise encore relative des connaissances linguistiques :

- brièveté et simplicité des énoncés

- aide apportée par le maître dans la (re)construction du sens (reformulation, gestuelle, iconographie...)
- recours à la reproduction de modèles (blocs lexicalisés, schémas morpho-syntaxiques)
- copie de mots isolés ou de phrases.

Pour les élèves des filières bilingues, l'autonomie langagière se construira plus vite en raison de la plus forte exposition à la langue. Les compétences de compréhension se développeront particulièrement, par l'effet du transfert d'une langue à l'autre réalisé en permanence par l'apprenant.

II - Connaissances

Un apprentissage rigoureux et progressif

Par une pratique active de la langue qui sollicite la mémoire, l'élève est amené à acquérir les connaissances premières dans le cadre d'une progression définie par l'enseignant en référence à une logique d'apprentissage propre à chaque langue.

Cette progression prend en compte ce qu'on peut connaître de la difficulté relative de la maîtrise du vocabulaire, de la grammaire et de la phonologie, mais aussi la nécessité et la possibilité d'installer rapidement, notamment au CE1, les automatismes qui serviront de levier pour la suite des apprentissages, en référence aux obstacles les plus fréquemment constatés dans chaque langue.

Les capacités mises en œuvre pour communiquer nécessitent la mobilisation des connaissances linguistiques et culturelles dont l'acquisition en milieu scolaire ne peut se faire au seul hasard des textes ou des situations. C'est grâce à un apprentissage rigoureux et progressif que l'élève va peu à peu élargir et consolider son bagage linguistique et sa connaissance de la culture régionale. Cet apprentissage ne peut se faire qu'au prix d'une exposition suffisante à la langue et d'une pratique régulière de celle-ci. A l'oral notamment, où le discours est fugace, ces conditions sont essentielles pour familiariser l'oreille à des sonorités et des rythmes nouveaux.

En section bilingue, l'apprentissage de la langue seconde se bâtit en parallèle avec la maîtrise de la langue première. L'aptitude à une utilisation spontanée est favorisée par la vie de la classe, soutenue selon les situations par la présence de la langue dans la vie sociale ou familiale. Cette aptitude doit être progressivement enrichie par une progression linguistique et culturelle maîtrisée.

2.1. Culture et lexique

L'élève découvre et acquiert les éléments de base des thèmes culturels et des champs lexicaux proposés au niveau A1 :

- la personne
- la vie quotidienne
- l'environnement géographique et culturel.

Il les découvre en contexte grâce aux possibilités offertes par la vie de la classe, les activités ritualisées, les centres d'intérêt des élèves, les divers événements qui rythment l'année scolaire et une ouverture sur l'environnement. Il repère alors des traits significatifs des modes de vie (habitat, codes vestimentaires, habitudes culinaires, célébration de fêtes...) ou de la communication non verbale.

Le caractère authentique des acquisitions culturelles visées est assuré par l'observation du patrimoine de proximité ou du patrimoine plus lointain, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication. Priorité est donnée aux réalités sonores par rapport à l'écrit.

L'élève va enrichir ses connaissances culturelles et développer son bagage lexical.

Les élèves des sections bilingues devront acquérir le lexique de base de plusieurs disciplines enseignées en langue régionale, comme les mathématiques, la géographie, l'éducation artistique, l'éducation physique et sportive...

2.2. Grammaire

S'il n'est pas encore question, dans les premières années, d'une étude explicitée de la grammaire, l'élève acquiert toutefois progressivement le contrôle de quelques énoncés mémorisés permettant de communiquer et de s'exprimer à l'oral de manière simple sur des sujets qui le concernent et lui sont familiers. L'exposition régulière à la langue et son utilisation en situation donneront du sens aux acquisitions. Le programme de chaque langue fera apparaître les éléments fondamentaux à acquérir.

On poursuit au cycle 3, de façon méthodique, le travail de structuration des énoncés en situation dans le souci de toujours relier forme et sens. La maîtrise visée au niveau A1 est celle des la phrase simple sous ses différentes formes. Il n'est pas exclu cependant d'introduire quelques éléments de coordination (et, ou) utiles pour des activités de langue basées sur une addition d'éléments ou un choix. L'objectif est bien celui de l'utilisation pertinente des formes élémentaires en contexte, y compris sous forme d'éléments mémorisés.

En fin de cycle 3, néanmoins, la compétence grammaticale sera renforcée par un début de réflexion sur le fonctionnement de la langue à partir d'énoncés oraux ou écrits afin de faire prendre conscience aux élèves qu'une langue n'est pas le calque d'une autre et de les rendre capables d'un début d'autonomie dans la réception et la production. L'observation comparée de quelques phénomènes simples dans des langues différentes (dont la langue française) crée chez les élèves une distance qui leur permet d'être plus sensibles aux réalités grammaticales et renforce la maîtrise du langage.

En section bilingue, l'approche contrastive est systématisée et permet de façon très positive d'introduire dans le cursus, dès le cycle 2, une langue vivante étrangère.

2.3. Phonologie

La composante phonologique de la langue vivante doit rester une priorité et une préoccupation constante chez le maître dès le début de l'apprentissage. On sensibilisera l'élève aux principaux rythmes, phonèmes et schémas intonatifs par des activités spécifiques et c'est par mimétisme, si l'imprégnation de l'oreille et les entraînements sont suffisants, que l'élève opèrera des transferts en production. En outre, le choix des énoncés doit permettre d'introduire de manière insistante les composantes les plus délicates du système phonologique de la langue apprise.

Les activités les mieux adaptées à cet apprentissage sont :

- la mémorisation d'énoncés, de chants et de comptines
- l'imitation de rythmes différents
- la distinction entre divers types de phrases sur la base de leurs intonations caractéristiques (par exemple : déclaratives, interrogatives, exclamatives...)
- les jeux sur les sonorités de la langue. Une écoute active favorise la capacité de reproduction intelligible d'un modèle oral. Pour ce faire, on aura recours :
 - à l'audition de très brefs récits, enregistrés ou lus, dont la compréhension est facilitée par une structure répétitive et par des illustrations explicatives,
 - au repérage, au cours d'un récit entendu, de noms, de mots ou d'expressions connus de la langue avant l'audition.

Dans le domaine de la langue parlée, il est difficile de dissocier les composantes sonores de la langue et de les décliner dans le temps par priorité. Les schémas mélodiques, accentuels ou rythmiques se conjuguent pour véhiculer le sens du message. Néanmoins, le continuum sonore étant trop opaque pour l'élève qui débute, il convient de veiller à accompagner le message, en réception, d'auxiliaires visuels, que ces derniers relèvent de la situation de classe vécue, du geste ou de l'iconographie.

Par ailleurs, avec l'introduction progressive de la langue écrite, le lien phonie-graphie est à prendre en considération et doit faire aussi l'objet d'activités spécifiques visant à créer une prise de conscience des régularités ou particularités de la langue sous ses formes écrite et orale.

En section bilingue le lien graphie-phonie se fera parallèlement en langue française et en langue régionale.

III - Attitudes

Acquérir le sens du relatif et dépasser les stéréotypes

L'apprentissage d'une langue régionale concourt à la découverte d'espaces de plus en plus larges. L'élargissement des repères culturels favorise la prise de conscience de certaines différences et aiguise la curiosité et l'envie de communiquer.

L'élève développera ainsi le sens du relatif et de l'altérité. Sa vision du monde lui permettra de développer un esprit critique et de dépasser ainsi les stéréotypes.

Les substrats historiques et sociaux des langues régionales permettent à l'élève de trouver sa place dans un monde en mutation entre tradition et modernité et de comprendre les richesses dont il est porteur.

A1							
			Connaissances				
	Capacités	Culture et lexique	Grammaire	Phonologie			
Activités langagières	Si les termes sont simples et les expressions élémentaires, l'élève sera capable de :	Posséder: - un choix élémentaire de mots isolés et d'expressions simples pour des informations sur soi, les besoins quotidiens, son environnement - quelques éléments culturels	- Avoir un contrôle limité de quelques structures et formes grammaticales simples appartenant à un répertoire mémorisé - Reconnaître quelques faits de langue	Reconnaître et reproduire de manière intelligible les sons, l'accentuation, les rythmes, et les courbes intonatives propres à chaque langue			
Comprendre, réagir et parler en interaction orale	- communiquer, au besoin avec des pauses pour chercher ses mots, si l'interlocuteur répète ou reformule ses phrases lentement et l'aide à formuler ce qu'il essaie de dire : • se présenter ; présenter quelqu'un ; demander à quelqu'un de ses nouvelles et y réagir en utilisant les formes de politesse les plus élémentaires : accueil et prise de congé • répondre à des questions et en poser	Contenus culturels et lexicaux par exemple :	Le groupe verbal - le verbe : son accord avec le sujet - l'expression du temps : présent, passé, futur - le complément	Phonèmes - percevoir et reproduire les phonèmes spécifiques à chaque langue			
	(sujets familiers ou besoins immédiats.) • épeler des mots familiers	La personne Le corps humain, les	Le groupe nominal	- percevoir et restitue			
Comprendre à l'oral	- comprendre les consignes de classe - comprendre des mots familiers et des expressions très courantes le concernant, lui, sa famille, son environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement - suivre des instructions courtes et simples - suivre le fil d'une histoire avec des aides appropriées	vêtements Sensations, goûts et sentiments La vie quotidienne Les usages dans les relations entre personnes La maison	- le nom et le pronom	le phrasé d'un énoncé familier - repérer et respecter l'accent tonique Intonation - percevoir et restitue			
Parler en continu	- reproduire un modèle oral - utiliser des expressions et des phrases proches des modèles rencontrés lors des apprentissages pour se décrire, décrire des activités ou sujets familiers en utilisant des connecteurs élémentaires - lire à haute voix et de manière expressive un texte bref après répétition - raconter une histoire courte et stéréotypée	Les animaux familiers Les habitudes alimentaires Les rythmes et les activités de la journée : famille, école, loisirs Quelques métiers Les couleurs et les nombres	sa place, son accord La phrase Type et forme de phrase: déclarative interrogative	les schémas intonatifs : l'intonation caractéristique des différents types d'énoncés			
Lire	- comprendre des textes courts et simples en s'appuyant sur des éléments connus (indications, informations) - se faire une idée du contenu d'un texte informatif simple, accompagné éventuellement d'un document visuel	L'environnement géographique et culturel Ville et campagne Quelques villes et pays : leur situation	exclamative impérative affirmative négative	- l'alphabet (selon les langues)			
Ecrire	- copier des mots isolés et des textes courts - écrire un message électronique simple ou une courte carte postale en référence à des modèles - renseigner un questionnaire - produire de manière autonome quelques phrases sur lui-même, sur des personnages réels ou imaginaires - écrire sous la dictée des expressions connues	géographique Les drapeaux et monnaies Les fêtes et coutumes Des personnages, monuments et oeuvres célèbres Chants et comptines Contes et légendes : littérature enfantine	La syntaxe élémentaire de la phrase : ordre des mots, quelques mots de liaison (et, ou)				

2007 HORS-SÉRIE

Annexe 2 : Basque

Le basque est parlé dans deux pays européens, la France et l'Espagne où elle a un statut de co-officialité dans la Communauté Autonome d'Euskadi ainsi que dans une partie de la Communauté Forale de Navarre. Le basque a été répandu par la diaspora vers d'autres continents, notamment l'Amérique du nord comme du sud. On estime qu'il y a environ un million de bascophones de par le monde. Avec ses origines pré indo-européennes, la langue basque est l'une des plus anciennes de notre continent et constitue par là même une grande richesse pour le patrimoine de l'humanité. Sa situation géographique la place au centre d'une communauté multiculturelle (français, espagnol, basque) ce qui contribue à la formation et à l'ouverture de l'individu et du citoyen européen de

Le programme de basque pour le palier 1 s'inscrit dans le programme de la discipline langue vivante et ne saurait être appréhendé sans référence à celle-ci.

I – L'activité de communication langagière

La compétence communicative est à coup sûr trop complexe pour qu'un apprentissage globalisant puisse être efficace en contexte scolaire. C'est pourquoi les cinq types d'activité présentés sous forme de tableaux (cf. infra) constituent des subdivisions de la compétence langagière utilisée à des fins de communication. Ce découpage rend possibles à la fois des objectifs d'apprentissage et la mesure des acquis (évaluation).

Les éléments constitutifs de chaque tableau.

Chaque tableau présente une activité langagière (écouter, lire, prendre part à une conversation, s'exprimer oralement en continu, écrire). Chaque activité langagière est définie par une phrase indiquant le niveau de compétence attendu en fin de palier 1 (A2) (Exemple de l'interaction orale : l'élève sera capable d'interagir de façon simple avec un débit adapté et des reformulations).

La colonne des exemples énumère des items qui renvoient à des interventions, des énoncés ou des interactions que l'élève sera amené à recevoir ou à produire pour acquérir le niveau de compétence visé.

Ces exemples constituent une base pour que l'enseignant puisse bâtir des tâches à réaliser par les élèves.

La colonne des formulations illustre chaque exemple par des mots, des phrases ou des énoncés. Ceux-ci ne constituent pas une liste exhaustive des moyens d'expression que les élèves doivent comprendre ou auxquels ils peuvent recourir pour accomplir une tâche demandée. Cette colonne ne contient que des pistes correspondant au niveau attendu, sachant que ces fragments de langue ne prennent leur sens que dans de véritables énoncés en contexte.

Les colonnes des compétences culturelle, grammaticale et phonologique fournissent des indications des savoirs linguistiques (lexique, syntaxe, phonologie) et culturels / socioculturels qui sont au service de la compétence communicative. Ces savoirs ne sont pas des fins en eux-mêmes. Leur champ est délimité d'une part par la tâche à accomplir, d'autre part par le contexte situationnel (non fourni explicitement dans le tableau). Il convient de souligner tout particulièrement l'interdépendance des domaines linguistique et

culturel. Ainsi, culture et lexique sont-ils réunis dans la même colonne. Les mots peuvent être le reflet de lieux, d'événements, de traditions et de rythmes de vie. L'appréhension d'un fait culturel donne aussi l'occasion d'organiser un travail d'acquisition lexicale systématique et raisonnée. L'item donné dans la colonne des exemples définit également un champ lexical notamment en renvoyant à des codes socioculturels.

Toutefois, la répartition des contenus culturels et lexicaux à l'intérieur des différents tableaux n'est pas figée. Chaque domaine abordé intéresse potentiellement les cinq activités langagières. Il revient au professeur d'opérer des choix et d'organiser ces contenus en fonction de son projet pédagogique.

Il convient donc de lire chaque tableau de la façon suivante :

- l'intitulé de chaque tableau spécifie le type d'activité langagière,
- la phrase sous l'intitulé indique le niveau de compétence langagière visé,
- la colonne des exemples présente des items qui se déclinent dans les colonnes suivantes et qui servent de base pour bâtir des tâches que l'élève doit être capable d'accomplir au palier 1,
- la colonne des formulations donne des amorces d'énoncés
- les colonnes des compétences culturelle, grammaticale et phonologique proposent les composantes linguistiques et culturelles au service de l'accomplissement des tâches.

Mise en garde

Les listes contenues dans les tableaux des activités de communication ci-après ne constituent pas un ensemble limitatif et l'ordre de présentation n'implique ni hiérarchie ni progression. Les exemples répertoriés sont présentés les uns après les autres par souci de clarté; s'ils ne privilégient pas les variantes dialectales, celles-ci inspireront néanmoins les choix lexicaux et structuraux de l'enseignant pour conserver un maximum d'authenticité à la langue. Il convient par ailleurs de garder à l'esprit qu'un entraînement spécifique n'implique pas pour chaque élève une progression parallèle dans chaque type d'activité de communication langagière. Les élèves peuvent en effet progresser de façon différente, privilégiant tel ou tel type d'activité à certains moments de l'apprentissage, tirant profit du temps de latence dans tel ou tel autre. Il importe, dans tous les cas, de rechercher les occasions de combiner ceux-ci entre eux au sein de tâches plus complexes.

Le niveau attendu est fixé à A1 pour les élèves qui suivent un enseignement optionnel de langue basque à l'école élémentaire ; pour les élèves de la filière bilingue français-basque en fin de cycle III, le niveau attendu est A2.

Légende des tableaux :

En caractères normaux: les éléments du niveau A1 des compétences.

En caractères gras : les éléments du niveau A2 des compétences.

1. Comprendre, réagir et parler en interaction orale

Etre capable d'interagir de façon simple avec un débit adapté et des reformulations

Exemples	Form	nulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique	
d'interactions	Interlocuteur 1	Interlocuteur 2	culturene et lexicale	grammaticale	phonologique	
Communications sociales Se saluer	Agur! Kaixo! Egun on; arratsalde on; arrestiri hon. Nola zara? Zer moduz?	Bai zuri ere! Ongi, ondo,gaizki akitua naiz, buruko mina dut, eri da, azkarrean naiz	Codes socio-culturels	Structures interrogatives et exclamatives	Schéma intonatif adapté, rythme	
Se présenter	Nola duzu izena ? Nola deitzen zara ? Nor zara zu ? Non bizi zara? Nongoa zara ? Nongotarra zara ?	Ni Lore Bidegain naiz. Maulen bizi naiz Hazparnekoa naiz. Hazpandarra naiz.	Les nombres	IZAN (présent) Cas nongoa, nonko		
	Zenbat urte duzu ?	Hameka urte d(it)ut		Auxiliaire *Edun	Ez da = /ezta/	
Prendre congé	Ikus arte! Gero arte! Ostegun arte! Heldu den arte! Adio!	Bai, agur! Ez adiorik! Izan ontsa!	Expressions locales			
Remercier	Milesker! Eskerrik asko!	Deusetaz ! Ez duzu zeren.				
Féliciter	Biba zu! Bikain! Ederki! Zorionak! Goresmenak! Biziki ongi da! Zer/Zein pollita den!	Milesker Ez da ezer, deus, fitsik	Les fêtes calendaires	Auxiliaire *Edun Phrases exclamatives		
					Schéma intonatif adapté ; rythme	
			Les civilités			
			Environnement urbain et rural (signalétique, magasins, monuments) Verbes hartu, joan, jarraitu, itzuli			
			L'orientation Les villes et les villages du Pays Basque		Zer tenore da =/ze tenora da/	

1. Comprendre, réagir et parler en interaction orale (suite)

Exemples	Forr	nulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
d'interactions	Interlocuteur 1	Interlocuteur 2	ountaione et lexioure	grammanouic	phonologique
Présenter des vœux, exprimer des souhaits	Urtebetetze on! Zorionak! Eguberri on! Urte berri on! Bazko on! Osagarri on! Ehun urtez! On dagizula!	Milesker! Bai zuri ere, zuei ere! Eta zu kondalari Gisa bera, ber gisan!	Fêtes calendaires	Cas NORI (pronoms personnels)	Schéma intonatif
Présenter des excuses	Barkatu! Barkatu, beranta dut.	Ez da bekatu ! Ez da makurrik ! Ez da arazorik !	Les civilités	Emploi du cas Zerik (Partitif) dans les phrases négatives.	adapté ; rythme
Rassurer/ faire patienter	Minuta bat otoi! Zaude otoi!	Lasai ! Ez da fitsik.			
Recherche d'informations Itinéraire	Errazu jauna, non da/dago saltegia ? Kartan ez dut ikusten. Urrun dea / ote da ?	Ez, ez da/dago urrun. Hurbil da. Hemen da/gara/gaude ; hor herriko etxean ezker hartuko duzu gero, zuzen zuzena joanen zara.	Environnement urbain et rural (signalétique, magasins, monuments) Verbes hartu, joan, iarraitu, itzuli	Cas non, nora, nondik, noraino Adverbes de lieux Hemen, han, hor . Expression du futur / l'aspect	
	Errepikatzen ahal duzu otoi ?				
	Nondik heldu zara ? Nora joaten zara ?	Etxetik heldu naiz. Okindegira joaten naiz.			
			L'orientation Les villes et les villages du Pays Basque.		
	Nondik iragaiten ote da Korrika ?	Baionatik eta Angelutik.		Particule interrogative : ote	Zer tenore da =/ze tenore
	Zer tenore da ? Zer ordu da ?	Arratsaldeko lau(r)ak dira			da/
	Zer tenoretan / ordutan da Kanborako autobusa ?	Arratsaldeko bostetan da.			
Horaire / prix	Zenbat da ? Zenbat balio du ?	Bost euro balio du.			
	Kario, (garesti) da ! Merke da ! Dohainik/ urririk				

1. Comprendre, réagir et parler en interaction orale (suite)

Exemples	Forr	mulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
d'interactions	Interlocuteur 1	Interlocuteur 2	Culturelle et lexicale	grammaticale	phonologique
Dialogue/débat sur des sujets familiers, des situations	Plazer baduzu/ otoi , nola erraiten da euskaraz ? - Barkatu, errepikatzen ahal duzu otoi ?	Bai, bixtan da. Bai, gogotik.		Exprimer la possibilité : Mode indicatif (ahal izan, ahal	Règle phonétique /z +z /= /tz/ ez zara =
courantes, des personnages Participer à la vie de	- Kanpora joan nahi nuke. - Xutitzen ahal naiz ?	-Bai zoaz. Ez, ez zara xutitzen ahal	Lexique,	ukan) ou mode potentiel (naiteke/ dezaket)	« etzara »
la classe	- Bana dezaket ? - Taulara joan naiteke ? - Zer egin behar duzu? Gure ustez Uste dugu dela/duelagertatuko da.	Ez, ezin duzu Liburua hartu behar dut.	compétences langagières spécifiques liés à chaque discipline	Exprimer l'impossibilité : ezin	
Interactions liées aux apprentissages disciplinaires	Nola egin duzu? Zer atzeman duzu?	Hola egin dut			
Acheter Consommer Exprimer le besoin, le désir, l'envie.	Zoazte harategira! Non erosi duzu? Zer nahi duzu? Zer behar duzu? Zenbat da?	Saltegian erosi dut. Ogia behar dut Sagar bat nahi nuke Hamar euro.	Les magasins et les achats. Les aliments.	L'impératif L'indéfini Verbes nahi, behar	
Les loisirs	Zer eginen duzue asteazkenean ?	Zinemara joango gara.	Le sport (pilota) Le cinéma, le théâtre Les concerts	Le futur. La forme	
	Zer(tan) ari zarete ?	Filma bat(en) ikusten ari gara.	Les monuments La lecture Les jeux	progressive	
	Nirekin ariko zara kartetan ?				

Rappel: L'auxiliaire *Edun correspond à l'auxiliaire « avoir » français pour les temps de l'indicatif et du conditionnel (Ex: dut, nuke...), *Ezan correspond à l'auxiliaire « avoir » français pour tous les autres modes (Ex: ezazu, dezaket, dezadan...)

L'auxiliaire « Izan » correspond à l'auxiliaire « être » français pour les temps de l'indicatif et du conditionnel (Ex: naiz, nintzateke...), *Edin correspond à l'auxiliaire « être » français pour tous les autres modes. (Ex: zaitez, daiteke, dadin...)

1. Comprendre, réagir et parler en interaction orale (suite)

Exemples d'interactions	Fori	mulations			Compétence phonologique
d'interactions	Interlocuteur 1	Interlocuteur 2		grammanouro	phonologique
Réactions à des propositions dans des situations courantes (accepter, refuser)		Bai/ez noski (prefosta)! Bikain! Bai zera! Bai gogotik! Ados! Ez dut maite/nahi. Alabainan! Bixtan da! Nonbaitik ere!	Les interjections courantes.	La négation.	
Explication, raisons d'un choix	-Zergatik ez da etorri ?	Ez da pentsatu ere. Ez dugu nahi eta kitto! Ez da etorri (zeren eta) eri baita/ eri delako. Ederrena baita,	Les causales - elako /(zeren eta) bait, superlatifs. Changements orthographiques introduits par bait		Changements phonétiques introduits par bait

2. Comprendre à l'oral

Etre capable de comprendre une intervention brève, si elle est claire et simple.

Exemples d'interventions	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
Instructions et consignes Situation de classe	Nor da falta egun ? Zer da egun ? Zer ikasi dugu? Liburua hartzen duzu, otoi? Liburuak har itzazue. Nola egin duzu?	Lexique fonctionnel lié à la classe et aux activités disciplinaires.	Présent Passé composé Impératif	Repérage du schéma intonatif et des segments de sens.
Expressions familières de la vie quotidienne Saluer	Egun on, gau on, arrestiri hon, arratsalde on, kaixo. Zer moduz ? Nola zara ? Aspaldikoa.			Les phonèmes /r/, /rr/, /s/, /z/, /ts/, /x/, /tz/.
Prendre congé	Adio, ikus arte, sarri arte, izan ontsa, gero arte, astelehen arte, asteburu on.			Les diphtongues /ai/, /au/, /oi/, /eu/
Remercier	Milesker, ez da zeren, eskerrik asko, eskerrik hanitx, ez horregatik,			Le /h/ aspiré Chutes dialectales intervocaliques de
Présenter des excuses, faire patienter	Barkatu! Zaude! Goaita! Itxoin! barka nezazu! goaita ezazu!			/r/, /g/, /d/ (Ex : baduzu → « bauzu » ;
Rassurer	Lasai! ez kexa! ez da fitsik, egon zaitezte lasai!	Codes socio- culturels, les moments de la	Structures interrogatives et exclamatives.	egin → « ein »)
Féliciter, encourager	Bikain! biziki ongi! biba zuek! Ederki! zorionak! goresmenak! segi horrela!	journée, les jours de la semaine, le climat		Règle phonétique : /t+b/ = /p/ (Ex : ixtant bat → « ixtanpat »)
Formuler des souhaits	Urte berri on! osagarri on! ehun urtez (eta zu kontalari)	Les fêtes		
Parler du temps qu'il fait	Denbora (aro, eguraldi) ona, txarra, nahasia da. Euria, elurra, ekaitza, haizea ari du (da). Bero, hotz da ! Zer bero, hotz den!		Utilisation particulière de la forme « ari »	

2. Comprendre à l'oral (suite)

Exemples d'interventions	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
<u>Présentations</u> Identité	Ni naiz, nor zara zu ? Zer zara zu ? Ni ez naiz Peio! Nola duzu izena? Nor da hori? Nola deitzen da? Noren anaia, arreba, ahizpa zara?	Liens de parenté (frère, sœur)	Verbe être au présent Cas absolutif pour : les démonstratifs, noms communs, noms propres et les pronoms	Ez naiz → « enaiz »
L'origine	Nongoa zara ? Donibane Garazikoa naiz. Non bizi zarete ? Gu Baigorrin bizi gara.	Connaissance de l'environnement proche : quartiers, villages, villes,	personnels Le pluriel La négation Génitif locatif (nongo), inessif (non)	
La famille	Aita, ama, anaia, arreba, ahizpa Peioren aita Antton deitzen da. Noren anaia da Mikel?	Les liens familiaux	Génitif possessif (noren) « a » organique	
Le portrait	Nolakoa da neska hau ? Neska hau handia, mehea, pollita, azkarrada.	Lexique du corps, les adjectifs	Le syntagme nominal, l'épithète et l'attribut	
	Begi urdinak ditu. Nolako etxeak dira ? Etxe zaharrak, ederrak, xuriakdira. Patxi Manex baino handiagoa da.		Les comparatifs	
Les activités	Zer egiten du zure aitak ? Zer ofizio du zure amak ?	Les métiers	Verbe « avoir » + COD sing/pluriel Ergatif	
	Zer(tan) ari zara ? Idazten, pilotan, kantuz, irriz ari naiz	Loisirs, sports	Forme progressive : Ari izan	
L'environnement, les lieux	Hirian, herrian, karrikan, kalean bizi naiz. Xaho karrikan bizi naiz, zapata saltegiaren/elizaren ondoan, aitzinean, gibelean Non zinen, nondik etortzen	La ville, la rue, le village, la campagne	Postposition de forme nominale (ondoan, aitzinean,) Cas ablatif (nondik), adlatif (norat)	
	zara, nora(t) joaiten zara? Nola etortzen zara?		Passé de l'auxiliaire être	

2. Comprendre à l'oral (suite)

Exemples d'interventions	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
Indications chiffrées Les nombres	Zenbat urte duzu ? Hamabi urte bad(it)ut. Nik ez dut lagunik. Herena erosi dut. Laugarrena, ehun eta hamasei. Milakoak/milarenak. Bost bider/aldiz sei, hogeita hamar dira. Zatiketa honen zatidura lau da. Lauki karratuak diagonala perpendikularrak ditu. Zenbat handi zara?	Les nombres, additionner, soustraire, multiplier Le système vigésimal (berrogei, berrogeita hamar). Lexique spécifique des mathématiques (Exploitation de données numériques, Connaissance des nombres, calcul	Verbe avoir avec COD singulier et COD pluriel. Le partitif. Les cardinaux Les ordinaux Les nombres décimaux et les fractions.	Variantes dialectales: bost/bortz, hogoi/hogei, lauetan hogoi/laurogoi,
Les dates	Metro bat eta berrogeita hamar handi naiz. Zenbat balio du ? Kario (garesti) da, merke da, dohainik Zenbat bada /baduzu ? 2007-ko azaroaren 11-a, asteartea. Zer zen atzo? herenegun? Zer izanen da bihar? etzi? Noiz da Eguberri ? Abendoaren 25-ean da. Noiz hasten da udaberria ? Noiz bukatzen da negua ?	Les mois/saisons de l'année Les fêtes calendaires Olentzero, Maskaradak, Eguberri, Urtats, Bazko, Ihauteria, Urtaroak	Se repérer dans le temps L'aspect des verbes	
L'heure	Zer ordu (tenore) da ? Goizeko hamarrak dira. Zer tenoretan (ordutan) hasi da filma ? Arratsaldeko hiruetan.	Goizik, beran(t)du	Adverbes de temps.	
Récits	Goizean/arratsaldean, gosaldu dut (naiz) Egun autobusa hartu dut Trenez etorri naiz Behin bazen, bainan, ondotik, azkenik,	Verbes courants Moments de la journée Marqueurs de temps Egun/gaur, goizean Lehen, gero Connecteurs logiques.	Le passé proche/aspect du verbe Cas ergatif et verbes transitifs et intransitifs. Les formes simples de Nor-Nori, Nor-Nork, Nor-Nori-Nork (zaio, zaitut, dio,).	Repérage du schéma intonatif et des segments de sens.

3. Parler en continu

Etre capable de s'exprimer de manière simple sur des sujets variés.

Exemples d'énoncés	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
Présentations - de soi-même	Ninaiz, mutikoa naiz, bederatzi urte ditut, Nik dut izena koa naiz etan bizi naiz . Mendizalea naiz, mendia maite dut/ gustatzen zait/gustukoa dut.	Les noms des villes en basque Sports et loisirs Les goûts	Le présent Le passé proche (1ère et 3ème pers. sing.) Les cas ergatif, génitif locatif (nongo)et datif (nori).	Règle phonétique : /l/ ou /n/+ko/ = /lgo/ /ngo/
- des autres	Mutil hau Peio da. Nire aitakoa da. Nire lehengusuari itsasoa gustatzen zaio. Hendaiakoa da .	Les liens familiaux	Les démonstratifs au pluriel à l'absolutif (nor). Les adjectifs possessifs (nire, bere, haren, zure,)	Reproduction correcte des phonèmes spécifiques au basque (ex:/z/,/s/,/tz/,/ts/,/tx/
Descriptions L'environnement quotidien	Goiz guziz/Goizeko 7etan/Goizero jeikitzen naiz eta dutxatu eta gero gosaltzen naiz/dut. Batzuetan, nik ogi xigortua jaten dut baina askotan/maiz/usu/frangotan esnea eta xokolata soilik hartzen ditut.	La maison Vie quotidienne. Mots exprimant la fréquence. Le suffixe -ero	Le présent d'habitude / l'aspect non fini du verbe (-ten, -tzen) L'élision du pronom sujet	
Les lieux	Ni Hendaian bizi naiz baina burrasoak Hazparnekoak dira. Amatxi eskolaren ondoan bizi da. Miarritze, Baiona eta Donibane Lohitzuneren artean da. Atzo merkatuan ikusi zaitut	La ville, le quartier, les villes basques, la maison (chambre, cuisine,).	Le cas inessif (non) Les adverbes de lieu : ondoan, parean, ezkerrean, eskuinean, gainean, azpian Nor-Nork (present)	Reproduction correcte du phonème « j ».
Les animaux domestiques	Nire gatua beltza da, bilo luzea(k) d(it)u. Pitxitxi deitzen da eta esnea biziki maite du.	Lexique spécifique	Verbes être / avoir + COD sing/pluriel	
Récits Présenter un projet simple lié à la vie de la classe	Arratsaldean igeri lekura joaten gara.		Le présent	
	Heldu den astean Bidarraiko mendiak bisitatuko ditugu eta beraz saiak ikusiko ditugu. Ondotik raft eginen dugu Errobi ibaian.	Connecteurs logiques et temporels	Le futur	
Raconter un événement, une expérience	Arratsaldean igeri lekura joan gara. Joan den astean Bidarraiko mendiak bisitatu ditugu eta beraz saiak ikusi ditugu. Ondotik raft egin dugu Errobi ibaian.	Connecteurs logiques et temporels	Le passé	

3. Parler en continu (suite)

Exemples d'énoncés	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
<u>Comparaisons</u>	Mikel Peio baino handiagoa da. Mikel handiena da. Mikel Peio bezain handia da. Klasean neska bezainbat mutiko bada. Non bizi da jende gehiago, Baionan edo Ezpeletan?	Les adverbes gehiago, gutiago	Les comparatifs Les superlatifs.	
Récitation, lecture expressive* Oraliser des textes (connus, sus par cœur ou lus) devant la classe pour en partager collectivement le plaisir et l'intérêt	Egun on astelehena, Nola zira asteartea ? Ongi asteazkena? Lertsunak lerro-lerro, Haizea bero-bero "Xirristi-mirristi, Gerrenian plat, Olio zopa Kikiri salda, Urrup, Edan edo Klik" "Dona, dona, katona,"	Textes courts issus de la littérature de jeunesse ou élaborés en classe (résumés, monologues, dialogues) Poèmes Oxobi, Léon Leon Comptines d'élimination		Prononciation des phonèmes les plus difficiles de la langue r/rr, sifflantes, h aspiré Intonation, tempo, rythme

^{*} La lecture expressive constitue un exemple de ce qu'il est convenu d'appeler « compétence croisée » ; ici en l'occurrence, compréhension écrite et expression orale en continu.

4. Lire L'élève sera capable de comprendre des textes courts et simples

Exemples de textes	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale
Instructions et consignes Exercices	Olerkia ikas ezazu. Erantzun ezazu galdera hauei. Hutsuneak bete itzazu. Deskriba ezazu zure laguna. Asma ezazu nor den. Errazu zenbat jende etorri den.	La classe	Impératif La proposition subordonnée
Recettes	Arrautzeak jo. Gero, bota dena ontzi batera. Azkenik, tipula frijitu. Osagaiak	Recettes	Connecteurs de temps
Programmes de construction (géométrie) Protocoles d'expériences scientifiques. Règles de jeux (société, EPS) Enoncés de problèmes. Consignes liées aux activités scolaires : sciences, histoire, mathématiques, Articles du règlement intérieur de la classe, de l'école.	Marraz ezazu/itzazu, marraztu behar duzu/da Isur ezazu/itzazu, isuri behar duzu/da Har ezazu/itzazu, hartu behar duzu/da Zenbat irabazi du?	Vocabulaire lié aux apprentissages disciplinaires.	Impératif
Déplacement d'un point à un autre	Gambetta karrikatik pasa zaitez eta zubiaren ondotik, ezkerrera har ezazu. Hor parean dago etxea.	Localisation - ezker, eskuin, gainean, azpian,	

4. Lire (suite)

Exemples de textes	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale
Trouver un renseignement spécifique et prévisible dans des documents simples		Apairuak, otorduak	
Courants Menu, table des matières, dictionnaire, légende de dessin.	Entsaladak., Zopak, Desertak. Leienda, Aurkibidea, Hiztegia, Osagaiak, Aurkitu.	Utilisation et rôle d'écrits quotidiens	
Horaires	Bihar, atzo, berandu, goizik, 9etatik, 3ak arte. Eguerditan, Arratsaldean, Goizean	Ordutegia Data	Les indications temporelles
Correspondance Comprendre un message écrit simple et bref sur un sujet	Adiskide maitea, goraintziak etxekoei, heldu den aste arte, pasa ezazu asteburu on bat. Bai segur! Nola ez!	La correspondance Formules de civilité	Partitiboa -(r)ik
familier (lettre, carte postale, message électronique)	Prefosta! Espero dut ongi zarela. Milesker etortzeagatik, etorririk. Plazer baduzu, p.bordagaray@liranja.eh	Les loisirs	Konpletiboak Motibatiboa
Panneaux d'information Comprendre les panneaux courants dans la rue	Hiri barnea, Herriko Etxea, Eliza, Haurtzaindegia, Irteera Argiak piztu! Gazitegiko bidea.	La signalétique	L'impératif Ablatif-adlatif Nondik – Nora ?
Ecrits organisationnels liés à la vie de la classe : organisation des tâches quotidiennes, écrits de référence, emploi du temps, planning d'occupation de la bibliothèque	Egitaraua, arduradunak, idaztaula garbitu, xokoak bildu, astelehenean,		Nork? Noiz? Zer ? Les indications temporelles
Textes informatifs Repérer et prélever des informations dans un texte écrit simple : - brochures - courts articles de journaux - Publicités, affiches.	Mezatik landa (lekora). Herri batzuen izenak. Bi urtetarik, urteka, urtean behin. Skunk taldeak alaiturik. Berriak. Iragarkiak.	Quelques repères culturels: Kantaldia, zikiro, zintzur- bustitzea, Herri Urrats, Korrika, Ihauteriak, Olentzero Quelques journaux et revues en basque (Herria, Gara, Elhuyar, Berria)	Expression de l'heure, la date
Comprendre des textes scientifiques, historiques, géographiques, mathématiques, simples, résumés, comptes rendus d'expériences, légendes. Trouver et lire les documents nécessaires à l'élaboration d'un projet artistique.	Airea hozten delarik, edukitzen duen ura kondentsatzen da. Fruituek eta barazki freskoek C bitamina edukitzen dute.	Connaissances scientifiques, géographiques, historiques, mathématiques, liées aux programmes scolaires	Ergatiboa, erlatiboa, singularra, plurala, ezezko formak nondik-nora ?

4. Lire (suite)

Exemples de textes	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale
Textes et fiction Comprendre le schéma narratif d'un texte court (par exemple extraits de la littérature enfantine)	Behin bazen (batez). Aspaldiko denboretan. Duela aspaldi. Eguntto batez. Lehenik, hasteko, hatsarrean, gero, ondotik, beraz, orduan, eta, azkenean, bururatzeko, bainan, edo, ala.	Le conte, la légende, la fable, la mythologie (basajauna, tartaro, lamina, galtzagorriak, herensugea)	Les connecteurs Le passé
Lire, en les comprenant, un texte, une saynète simples, un texte poétique, des chants.			

5. Ecrire Etre capable d'écrire des énoncés simples et brefs

Formula di Conse Co	Etre capable d'ecrire des enonces	Compétences culturelle	Compétence grammaticale
Exemples d'énoncés	Formulations	et lexicale	
Correspondance Ecrire une invitation, une information à destination des parents.	Apirilaren 5ean, ikusgarri bat antolatzen dugu eskolan. Gomitatuak zarete arratsaldeko 17etan.	Les fêtes familiales et traditionnelles	Le futur de l'indicatif
Ecrire une courte lettre à un correspondant d'une autre école.	Zuretzat marrazki bat egin dut eta bihar igorriko dizut. Agian laster ikusiko zaitut.		Quelques formes simples de « nor-nori-nork » « nor-nork »
Ecrire une note simple concernant des nécessités immédiates	Ez ahantz olerkia(ren) ikastea. Kirol zapetak ekarri biharko.	Les activités quotidiennes	Formes simples de l'impératif Nominalisation verbale et
Ecrire une carte postale, un message électronique.	Bidaia ona egin dugu. Biziki ongi naiz. Muxu / Pot. Jakin nahi nuke nola sortzen den elurra.	Les voyages Les vacances Recherche d'informations Exprimer ses goûts	complément du nom verbal (olerkiaren ikastea)
	Abereak eta bidaiak gustatzen zaizkit.	Dapinior ses gouts	Nor-nori (zait/zaizkit)
Fiche de renseignements	Izen deiturak : Mikel Etxeberri. Sortze data eta lekua : 1997ko urtarrilaren 13a, Baionan. Lanbidea: zurgina/erakaslea	Les noms et les prénoms basques Les métiers Les villes/villages du Pays	Noiz ?
	Helbidea : 2, Matalaz karrika 64470 Mehaine	Basque, les noms des maisons. Orthographe basque.	Non?
Mots croisés simples Rédiger une définition	Udazkenero jantziak galtzen ditu.		La phrase non verbale.
	Europako hizkuntza zaharrena.		
Le portrait : de soi, des autres, de personnages	Hamabi urteko neska naiz. Kirola maite dut / gustatzen zait	Les loisirs	Le complément du nom.
imaginaires Produire des écrits simples - sur soi, ses conditions de vie, son environnement, ses	Baditut bi gatu eta xakur bat. Ez dut eskolan jaten. Lapurdiko herri ttiki batean bizi naiz, etxe berri eta eder batean.	Les animaux domestiques Les habitudes La maison	Les formes simples de « nor-nori »
- sur les autres (famille, amis, personnages connus ou imaginaires)	Tartalok begi bat du bakarrik. Fite ibiltzen da.	Les métiers, le portrait physique et moral (gaiztoa, bihozbera, zintzoa, herabea,).	Le génitif et l'adjectif possessif L'adjectif qualificatif
	Nire aita baratzezaina da. Jonen laguna biziki handia da. B. Lertxundi euskal kantari famatua da.	Les acteurs de la vie culturelle basque	Les adverbes de manière et de temps
Récits d'expériences vécues ou imaginées Produire des écrits simples	Otsaileko oporretan burrasoekin elurretara joan ginen. Elur guti bazen bainan hala ere	Les gestes quotidiens Les modes de vie	Le complément du nom verbal
sur des personnages pour dire ce qu'ils font, disent ou pensent.	opor onak pasatu ginituen. Uste dut helduden urtean ere berriz joanen garela. Haurren jatea biziki maite zuen Tartarok!	Haur literatura	Les verbes transitifs et intransitifs (présent / passé)
	· ·		La complétive
Description simple de paysages ou objets	Errobi eta Aturri Baionan juntatzen dira. Udazkenean mendiak oso ederrak dira E. Herrian. Donapaleuko eskualdean arto landa handiak	Les fleuves Les saisons et la montagne Les paysages agricoles Toponymie	Le comparatif
	badira. Zure ganbera/logela nirea baino handiagoa da. Gure ordenagailua berri-berria da.	La chambre L'ordinateur	Le double adjectif pour dire, oso, arras

S B.O. N°9 27 SEPT. 2007 HORS-SÉRIE

......

II. Contenus culturels et domaines lexicaux : modernité et tradition

Chaque fois que cela sera possible on prendra appui sur des ressources issues de l'environnement familial ou très proches de l'élève.

Le programme culturel veut initier les élèves de l'école primaire aux traits les plus marquants du monde basque, en particulier dans l'articulation entre la langue basque et la culture dans son cadre géographique et historique. Cette initiation dans la dimension culturelle n'est pas à appréhender comme une activité séparée de l'apprentissage linguistique. Les activités comme voyages, échanges et contacts dans l'espace bascophone peuvent aider les élèves à utiliser ces savoirs culturels. L'approche culturelle favorise la compréhension de la langue. Tout en diversifiant les domaines abordés, elle entretient et développe l'intérêt de l'enfant pour la pratique du basque. Le thème « modernité et tradition » retenu favorise l'interdisciplinarité et permet à l'élève de reproduire des savoirs acquis dans d'autres disciplines.

Le lexique étudié favorise une approche simple de la vie quotidienne en particulier celle des élèves. Les thèmes abordés concernent la personne, la famille, les activités de la classe, les métiers, les loisirs, les fêtes, les sorties, la vie en société, la numération, les principales divisions du temps ainsi que les notions topographiques et géographiques les plus courantes. Le lexique sera bien entendu adapté à l'âge et à la maturité des élèves. De plus, les champs lexicaux et les compétences langagières s'étendront aux disciplines servant de support à l'enseignement bilingue.

L'enseignant visera à assurer une cohérence et un équilibre dans son choix, en fonction des intérêts et compétences linguistiques des élèves, de la progression mise en place, des programmes des autres disciplines et des actions inscrites dans le projet d'établissement.

Liste indicative des contenus culturels et lexicaux :

1. La vie quotidienne et le cadre de vie

- les relations usuelles, la famille
- la ville, le quartier, l'école, la maison, les commerces, les transports
- les activités : le travail en classe, les métiers, les loisirs, le sport
- les horaires, les repas

2. Les repères et les réalités géographiques

- les différentes provinces du Pays Basque
- paysages géographiques et économiques :
- Bilbao (ville industrielle), Hondarribia (port de pêche), Urepel (village de montagne)
- la forêt d'Iraty, la corniche d'Urrugne, la plage, la Rhune (montagne).
- les maisons traditionnelles et l'architecture moderne
- la toponymie

3. Le patrimoine culturel et historique

- des repères chronologiques: la préhistoire (grottes d'Otsozelaia), l'époque romaine (castrum de Bayonne), la bataille de Roncevaux...
- des sites et monuments célèbres du Pays Basque : les châteaux (Urtubie, la Citadelle de St-Jean-Pied-de-Port), les églises, les musées (Guggenheim)...

- des coutumes et traditions: San Fermin, Fêtes de Bayonne, carnaval, mascarade souletine, pastorale, jeux ruraux traditionnels, le chant, la danse, le bertsolarisme...
- la mythologie.
- la gastronomie : merlu koskera, axoa, piperade...

4. Le patrimoine littéraire et artistique

- littérature enfantine, contes comptines, ...
- peinture, bande dessinée, revues enfantines ...
- quelques personnages célèbres ...
- chants et musique...

III. Compétences phonologique et grammaticale Phonologie

La distance phonologique entre le basque et le français n'est pas très grande. Si le vocalisme basque est plutôt simple, il faudra prêter attention à certaines difficultés du consonnantisme, en particulier quant aux sifflantes (z, s, x, tz, ts, tx), aux vibrantes (r/rr) et à l'aspiration (h). Cette dernière sera au moins maintenue partout où elle est distinctement réalisée et l'enseignant en portera témoignage dans la mesure du possible dans les espaces où elle est moins connue.

Par ailleurs, on n'oubliera pas que chacune des dentales connaît une variante palatale : tt, j (ou dd), \tilde{n} qui n'a pas toujours que valeur expressive ou diminutive : otto, jan, nimiño, $\tilde{n}au\tilde{n}i\tilde{n}a$.

La latérale l connaît aussi une variante palatale ll:pollit, ollo, $llab\ddot{u}r$

Un élève de niveau A1 devra connaître tous les phonèmes de la langue (l'enseignant tiendra compte si besoin, des spécificités du souletin, qui possède une voyelle ü et des nasales, des sifflantes sonores et un accent tonique plus marqué).

En outre, en phonétique combinatoire, on veillera à la bonne prononciation de la combinaison de : z+d=zt, z+b=zp, z+g=zk, z+z=tz ainsi qu'à la disparition du z devant le n et le l (ez-naiz se prononce enaiz et ez luke devient eluke).

Grammaire

La syntaxe de la phrase :

- la phrase affirmative, négative, exclamative et interrogative; importance de la place du terme requis (galdegaia).
- la subordination: la complétive et quelques subordonnées circonstancielles (causale, temporelle, modale).
- la coordination.
- les degrés de comparaison simple.

Les déclinaisons

- les noms propres
- les noms communs (singulier, pluriel, indéfini)
- les démonstratifs
- quelques cas particuliers (bat, batzuk ...)

Le verbe

Les verbes aux temps et aux modes les plus courants

- conjugaison nor, conjugaison nor-nori, conjugaison nor-nork, conjugaison nor-nori
- la conjugaison périphrastique / conjugaison synthétique.
- la nominalisation du verbe
 - l'emploi des locutions verbales (behar izan, nahi zan, maite izan, balio izan, ahal/ezin izan...)

IV. Domaines transversaux (ils s'adressent en particulier aux élèves qui suivent un enseignement bilingue)

1° - MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE BASQUE

Savoir se servir des échanges verbaux dans la classe

Situations de dialogue collectif (échanges avec la classe et avec le maître)

- reformuler l'intervention d'un autre élève ou du maître

Situations de travail de groupe et mise en commun des résultats de ce travail

- commencer à se servir du dialogue pour organiser les productions du groupe
- commencer à rapporter devant la classe (avec ou sans l'aide de l'écrit) de manière à rendre ces productions compréhensibles

Situations d'exercice

- formuler une demande d'aide
- exposer ses propositions de réponse et expliciter les raisons qui ont conduit à celles-ci

En toute situation

- s'interroger sur le sens des énoncés, comparer des formulations différentes d'une même idée, choisir entre plusieurs formulations celle qui est la plus adéquate
- rappeler de manière claire et intelligible les expériences et les discours passés ; projeter son activité dans l'avenir en élaborant un projet
- après avoir entendu un texte (texte littéraire ou texte documentaire) lu par le maître, le reformuler dans son propre langage, le développer ou en donner une version plus condensée
- à propos de toute lecture entendue ou lue, formuler une interprétation et la confronter à celle d'autrui

Avoir acquis une meilleure maîtrise du langage écrit dans les activités de la classe

Savoir lire pour apprendre

- souligner (ou surligner) dans un texte les informations qu'on recherche
- lire et utiliser tout texte scolaire relatif aux diverses activités de la classe

Avoir acquis une première compétence d'écriture et de rédaction

- copier rapidement un texte d'au moins dix lignes sans erreur orthographique, correctement mis en page, avec une écriture cursive régulière et lisible
- orthographier correctement un texte simple lors de sa rédaction ou dans une phase de relecture critique, en s'aidant de tous les instruments disponibles

- rédiger, à partir d'une liste ordonnée d'informations, un texte à dominante narrative, explicative, descriptive ou injonctive, seul ou à plusieurs, dans le cadre d'un projet d'écriture relevant de l'un des grands domaines disciplinaires du cycle 3, à partir des outils élaborés par la classe
- mettre en pages et organiser un document écrit dans la perspective d'un projet d'écriture en en respectant les conventions (affiche, journal d'école, fiche technique, opuscule documentaire, page de site sur la toile...) et en insérant éventuellement les images, tableaux ou graphiques nécessaires

2° - LITTERATURE (DIRE, LIRE, ECRIRE)

PARLER

- formuler dans ses propres mots une lecture entendue
- mettre sa voix et son corps en jeu dans un travail collectif portant sur un texte théâtral ou sur un texte poétique

LIRE

- se servir des informations portées sur la couverture et la page de titre d'un livre pour savoir s'il correspond au livre que l'on cherche
- comprendre en le lisant silencieusement un texte littéraire court (petite nouvelle, extrait...) de complexité adaptée à l'âge et à la culture des élèves en s'appuyant sur un traitement correct des substituts des noms, des connecteurs, des formes verbales, de la ponctuation..., et en faisant les inférences nécessaires

ECRIRE

- élaborer et écrire un récit d'au moins une dizaine de lignes, avec ou sans support, en respectant des contraintes orthographiques, syntaxiques, lexicales et de présentation
- écrire un fragment de texte de type poétique en obéissant à une ou plusieurs règles précises en référence à des textes poétiques lus et dits (bertsuak)

3° - OBSERVATION REFLECHIE DE LA LANGUE BASQUE

(grammaire, conjugaison, orthographe, vocabulaire)

PARLER

- participer collectivement à l'observation comparée des langues pour mieux comprendre leur fonctionnement

ECRIRE

- employer à bon escient les principaux mots de liaison

Être capable de :

- identifier les verbes dans une phrase
- identifier la racine et le suffixe dans un mot
- reconnaître le présent, le passé, le futur, des verbes
- marquer l'accord sujet/verbe/complément(s)

ANNEXE 4 : BO hors série n°10 du 4 octobre 2007

Bulletin Officiel hors série n° 10 du 4 octobre 2007 Sommaire

Programme du collège

Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues

■page 3 → Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège A. du 20-3-2007. JO du 5-4-2007 (NOR : MENE0700738A)

Annexes

```
page 4 Préambule commun
page 10 Annexe 1 : basque
page 20 Annexe 2 : breton
page 41 Annexe 3 : catalan
page 65 Annexe 4 : corse
page 88 Annexe 5 : occitan - langue d'Oc
```

PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT DE LANGUES RÉGIONALES AU PALIER 1 DU COLLÈGE

A. du 20-3-2007. JO du 5-4-2007 NOR: MENE0700738A RLR: 526-6 MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'éducation, not. articles L. 311-2, L. 311-4, L. 312-10,D.312-16 et D. 332-4 ; A. du 25-7-2005 ; avis du CSE du 5-2-2007

Article 1 - Les programmes de langues régionales pour le palier 1 du collège sont fixés par les annexes jointes au présent arrêté en ce qui concerne le basque, le breton, le catalan, le corse et l'occitan langue d'oc.

Article 2 - Ces programmes sont applicables à partir de la rentrée de l'année scolaire 2008-2009.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation, Le directeur général de l'enseignement scolaire Roland DEBBASCH

Langues vivantes

COLLÈGE - PALIER 1

Préambule commun

LA PRATIQUE DES LANGUES VIVANTES

Le nouveau contexte d'apprentissage des langues vivantes, avec l'adoption par décret en date du 22 août 2005 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) élaboré par le Conseil de l'Europe, met en avant l'objectif de communication dans une variété de situations aussi proches que possible de celles de la vie réelle. C'est bien la pratique effective des langues qui est visée aujourd'hui, afin de doter chaque élève de la capacité à communiquer, tant dans le domaine personnel que professionnel le moment venu, dans un monde de plus en plus ouvert aux échanges et à la mobilité. Priorité est donnée à la pratique de la langue orale, dès les débuts de l'apprentissage, notamment pour familiariser le plus tôt possible l'oreille aux structures sonores d'une autre langue et assurer ainsi une aisance suffisante dans ce mode de communication naturellement premier.

Pour progresser dans l'apprentissage des langues vivantes au collège, il faut être régulièrement exposé à celles-ci mais aussi acquérir, y compris par l'effort de mémoire, les connaissances nécessaires à leur maîtrise.

UN APPRENTISSAGE QUI MET L'ELEVE EN SITUATION

Une langue est un instrument qui intervient dans la réalisation de la plupart des tâches sociales : il s'agit, par exemple, de mener à bien un projet, d'atteindre un objectif, de résoudre un problème, etc. Selon la terminologie du Conseil de l'Europe, cette approche est qualifiée d' « actionnelle » dans la mesure où la langue est reliée à l'action. Les tâches exigent en général la mise en œuvre de diverses compétences : générales (dont culturelles), linguistiques, sociolinguistique et pragmatique.

En termes d'apprentissage, ceci implique que les compétences linguistiques (grammaticales, lexicales, phonologiques) et culturelles soient mises en situation dans la réalisation de tâches et ne soient pas considérées comme des fins en elles-mêmes. (Les composantes sociolinguistiques et pragmatiques seront développées et illustrées dans les documents d'accompagnement.)

LES LANGUES VIVANTES, COMPOSANTES DE LA CULTURE COMMUNE AU COLLÈGE

Il appartient au collège de former le sens critique des adolescents et de les éloigner des conceptions ou des représentations simplistes. L'apprentissage des langues vivantes joue un rôle crucial dans l'enrichissement intellectuel et humain de l'élève en l'ouvrant à la diversité des langues mais aussi à la complémentarité des points de vue pour l'amener à la construction de valeurs universellement reconnues.

Apprendre une langue vivante, c'est aller à la rencontre de modes d'appréhension du monde et des autres qui peuvent tout d'abord paraître déroutants. Il ne suffit pas de savoir prononcer quelques phrases pour être à l'aise dans une langue ; il est nécessaire d'en connaître non seulement les pratiques sociales, mais aussi l'arrière-

plan culturel. A cet égard, si la vie courante peut servir à l'apprentissage dans une réalité quotidienne, elle ne saurait constituer l'unique point de référence. La réalité de l'aire culturelle concernée, tout autant que sa dimension imaginaire à travers littérature, arts, traditions et légendes, sont des domaines permettant d'ouvrir l'enfant et l'adolescent à des différences fécondes indispensables à la formation de citoyens responsables.

De plus, la réflexion sur les langues vivantes induit un retour sur le français et une prise de possession plus consciente des outils langagiers.

Comme les autres disciplines, l'enseignement des langues vivantes au collège intègre dans une progression globale les acquis de l'école élémentaire, étape primordiale du parcours linguistique des élèves. Il s'agit de développer, de consolider et d'enrichir les capacités des élèves selon un processus continu, que les acquis de l'école primaire soient directement réutilisés dans la même langue ou transférés dans une autre et ce dans tous les domaines de compétences. La classe de sixième constitue toutefois une classe de consolidation, accueillant des élèves issus d'écoles primaires différentes, dans lesquelles les conditions d'enseignement des langues vivantes peuvent être variables.

UNE ORGANISATION EN DEUX PALIERS

Le programme d'enseignement des langues vivantes est organisé en deux paliers successifs pour l'ensemble du collège. Chaque palier rend compte des compétences à acquérir pour atteindre des niveaux, tels qu'ils sont définis dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (voir encadré).

Palier 1:

Le niveau à atteindre à l'issue du palier 1 est fixé à A2.

Ce palier s'adresse aux élèves qui poursuivent au collège une langue commencée à l'école élémentaire (censés avoir acquis le niveau A1). Il s'adresse également aux élèves qui débutent une deuxième langue vivante au collège. Pour faciliter la progression, et, le cas échéant la liaison avec l'école élémentaire, les annexes par langue de ce programme font apparaître les compétences propres au niveau A1.

Palier 2:

Le palier 2 fixe les niveaux attendus en fin de collège et décrit les compétences à acquérir pour y parvenir.

Les niveaux visés en fin de collège sont :

- B1 pour la langue commencée à l'école élémentaire,
- A2 pour la langue commencée au collège.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues

Ce document a été publié en 2001 (éd. Didier pour l'édition française) On peut le trouver sur le site

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework FR.pdf

Il décrit ce que les apprenants d'une langue doivent maîtriser afin de l'utiliser dans le but de communiquer. Il définit également des niveaux de compétence qui permettent de mesurer les progrès à chaque étape de l'apprentissage. Pour la compétence langagière, six niveaux ont été identifiés (A1, A2, B1, B2, C1, C2) et constituent une série ascendante de niveaux de référence communs. Le niveau A constitue le niveau de l'utilisateur élémentaire, le niveau B celui de l'utilisateur indépendant et le niveau C celui de l'utilisateur expérimenté.

Les élèves sont censés atteindre :

- un niveau voisin de A1 à la fin du cycle des approfondissements de l'école primaire.
- respectivement B2 pour la LV1, B1-B2 pour la LV2 et A2-B1 pour la LV3 à la fin du lycée.

Les enseignants pourront trouver davantage d'informations sur ce cadre dans les documents d'accompagnement des programmes qui seront diffusés pour préparer leur mise en œuvre.

LE PREMIER PALIER DE COMPÉTENCES **ATTENDUES**

1. L'activité de communication langagière

élèves en vue de la réalisation de tâches spécifiques.

L'enseignement des langues vivantes, tout comme celui du français, vise à doter les élèves d'un instrument de communication. On aura garde de ne pas oublier qu'il s'agit d'une compétence en cours de construction. L'affichage de l'activité de communication langagière par catégorie en réception et production (orales et/ou écrites) - permet de mieux identifier les activités langagières auxquelles il faudra entraîner les

Comme à l'école primaire, les activités orales de compréhension et d'expression sont prioritaires. Elles s'inscrivent dans une démarche

qui rend l'élève actif et lui permet de construire son apprentissage. Il s'agit de l'impliquer dans des situations de communication motivées et motivantes. L'accumulation passive ou mécanique de connaissances n'en garantit pas la disponibilité lorsqu'il s'agit de les utiliser dans des situations où l'expression personnelle est nécessaire. La place respective qu'on assigne à chacune des activités de communication évolue de l'école primaire au collège. L'écrit notamment acquiert une place plus importante, sans toutefois prendre le pas sur les activités orales qui restent prioritaires dans les apprentissages.

Dans la continuité de l'école primaire, on apprend à communiquer de façon active en donnant sens aux activités proposées et en prenant en compte toutes les dimensions de la communication orale, notamment le corps ou encore les éléments sociolinguistiques et culturels. Dans le même esprit, on proposera à tous les niveaux une langue authentique (en évitant, dans la mesure du possible, la tentation d'écrit oralisé) par le biais de supports et de tâches judicieusement choisis, en fonction de l'âge, du degré de maturité des élèves et de leurs acquis linguistiques.

1.1. Compréhension de l'oral

L'entraînement à la compréhension de l'oral garde au palier 1 sa place stratégique, d'autant qu'elle conditionne la prise de parole des élèves. Cet entraînement rigoureux et progressif leur permet de développer et d'affiner leurs capacités de discrimination auditive (phonèmes, rythme, intonation) et de construire des stratégies d'accès au sens : anticiper, garder en mémoire, repérer les types d'énoncés, les mots porteurs de sens, inférer le sens à partir du contexte, etc.

On accordera une attention toute particulière à la variété des types de supports et de documents utilisés (enregistrements audio, vidéo, dialogues, comptines, chansons, etc.). Il importe que le message oral ne comporte aucune surcharge lexicale ou syntaxique et qu'il soit de courte durée

La compréhension de l'oral - qu'elle soit globale, sélective ou détaillée - doit être régulièrement évaluée.

Compréhension de l'oral ÊTRE CAPABLE DE COMPRENDRE UNE INTERVENTION BRÈVE SI ELLE EST CLAIRE ET SIMPLE					
Exemples d'interventions Exemples supports / documents / situations Stratégies					
- instructions et consignes - expressions familières de la vie quotidienne - présentations - indications chiffrées - récits	- situation de classe - enregistrements audio-vidéo inférieurs à 1 minute (conversations, informations, publicités, fictions) - contes, anecdotes, proverbes choisis, chansons, poésies, comptines	L'élève aura pris l'habitude de : - utiliser les indices extralinguistiques (visuels et sonores) - s'appuyer sur la situation d'énonciation (qui parle, où, quand ?) - déduire un sentiment à partir d'une intonation - reconstruire du sens à partir d'éléments significatifs (selon les langues, accents de phrase, accents de mots, ordre des mots, mots-clés) - s'appuyer sur des indices culturels			

1.2. Expression orale

On dépasse, au palier 1, le stade des énoncés figés qui sont souvent ritualisés à l'école primaire, on les enrichit, on développe la capacité des élèves à construire des énoncés personnels.

Au terme du palier 1, les élèves doivent être en mesure de formuler un message simple dans une langue actuelle, telle qu'elle est pratiquée dans des situations courantes de communication et sur des sujets qui leur sont familiers (ceux de la vie quotidienne ou d'autres qui font appel à leur imaginaire). Les élèves doivent pouvoir, à ce stade, produire une suite d'énoncés modestes et ils commencent également à acquérir les moyens de nuancer leurs propos.

Il convient de distinguer et de développer au collège l'expression orale dans sa double dimension (expression orale en continu, interaction orale) chacune faisant appel à des situations d'énonciation et à des capacités qu'il convient de valoriser et d'évaluer pour elles-mêmes :

hésitations. L'expression peut être incomplète, ponctuée d'onomatopées, d'interjections. Ce type d'énoncé est tributaire des réactions d'un ou de plusieurs interlocuteurs. Dans la réalité de la classe, on encourage les tâches qui favorisent les activités de dialogue (l'élève s'adresse au professeur et à ses camarades, on organise des jeux de rôles, etc.). L'essentiel est ici que le message soit compris, le critère d'intelligibilité prenant le pas sur la correction formelle.

- la prise de parole en continu, même de niveau modeste, suppose que l'élève soit capable de produire des énoncés plus complets et entraîné à les rendre plus complexes.

En situation d'entraînement, il faut dédramatiser la prise de parole et encourager la prise de risque tout en développant la notion de recevabilité du discours produit. En situation d'évaluation sommative, la correction formelle acquiert un autre statut.



	Expression orale en con				
ÊTRE CAPABLE DE PRO	ÊTRE CAPABLE DE PRODUIRE EN TERMES SIMPLES DES ÉNONCÉS SUR LES GENS ET LES CHOSES				
Exemples d'énoncés	Exemples supports / documents / situations	Stratégies			
- présentations (soi-même, les autres) - descriptions (environnement quotidien, lieux, personnes) - récits (présenter un projet / raconter un événement, une expérience) - explications (comparaisons, raisons d'un choix)	- situation de classe - photographies, images - bandes dessinées, caricatures - enregistrements vidéo ou audio - personnages et situations imaginaires - textes - objets - correspondance audio et vidéo	L'élève aura pris l'habitude de : - être audible - recourir à un schéma intonatif pour exprimer un sentiment - passer par les hésitations et les faux démarrages propres à l'oral - mobiliser ses connaissances phonologiques, grammaticales, lexicales et culturelles			
- récitation, lecture expressive	- proverbes, poèmes, chansons, textes courts	- reproduire et mémoriser des énoncés - moduler la voix, le débit			

	Interaction orale					
ÊTRE CAPABLE D'INTERAGIR DE FAÇON SIMPLE AVEC UN DÉBIT ADAPTE ET DES REFORMULATIONS						
Exemples d'interactions	Exemples supports / documents / situations	Stratégies				
- communications sociales (salutations, présentations, remerciements, félicitations, vœux, souhaits, excuses) - recherche d'informations : itinéraire, horaires, prix dialogue sur des sujets familiers, des situations courantes, des faits, des personnages légendaires, historiques ou contemporains - réactions à des propositions dans des situations courantes (accepter, refuser)	- situation de classe - scènes de la vie courante - jeux - saynètes (dramatisation, jeux de rôles) - échanges téléphoniques - visioconférence - discussion autour d'une activité commune	L'élève aura pris l'habitude de : - utiliser des procédés simples pour commencer, poursuivre et terminer une conversation brève - utiliser quelques onomatopées (maintien du contact / réactions / marques d'hésitations / surprise /dégoût) et des expressions figées pour réagir ou relancer la conversation - indiquer que l'on a compris ou que l'on n'a pas compris - demander répétition ou reformulation - recourir à différents types de questions - adapter l'intonation aux types d'énoncés - solliciter l'avis de l'interlocuteur - exprimer une opinion, l'accord et le désaccord - utiliser une gestuelle adaptée (codes culturels)				

1.3. Place de l'écrit

Si l'écrit est à l'école primaire surtout un point d'appui des activités de communication orales, il devient au collège une capacité à construire pour permettre aux élèves d'élaborer des stratégies de lecture et d'écriture. L'objectif est de leur fournir les éléments d'une autonomie suffisante pour les faire accéder à terme au plaisir de lire et d'écrire dans une langue.

A. Compréhension de l'écrit

Les compétences requises pour la compréhension de l'oral sont, pour la plupart d'entre elles, également pertinentes pour l'écrit bien qu'à des degrés divers selon les langues. La possibilité qu'offre le texte écrit d'opérer des lectures successives et récurrentes permet d'aller plus loin dans le domaine de l'inférence et de la reconnaissance du sens à partir des structures formelles. On propose donc aux élèves des tâches qui leur permettront d'avancer dans l'exploration du sens et de l'implicite. La diversité des supports et des approches (lecture globale, lecture ciblée, « balayage » du texte, etc.) les aide à constituer un réseau d'indices pertinents leur permettant de reconstruire le sens. Les acquisitions du cours de français sont mises à profit, notamment ce qui concerne le domaine de l'énonciation, pour aider les élèves à construire des stratégies de lecture des textes.

Compréhension de l'écrit ÊTRE CAPABLE DE COMPRENDRE DES TEXTES COURTS ET SIMPLES					
Exemples de textes Exemples supports / documents / situations Stratégies					
 instructions et consignes correspondance textes informatifs ou de fiction 	- énoncés d'exercices, recettes - cartes postales, messages électroniques, lettres - horaires, cartes, plans, signalétique urbaine - prospectus, programmes de télévision,	L'élève aura pris l'habitude de : - s'appuyer sur les indices para-textuels pour identifier la nature du document et formuler des hypothèses sur son contenu - repérer des éléments significatifs (graphiques syntaxiques, morphologiques, lexicaux et culturels) lui			
- littérature enfantine	menus - extraits de contes, poèmes	permettant de reconstruire le sens du texte - inférer le sens de ce qui est inconnu à partir de ce qu'il comprend			

B. Expression écrite

On développe la pratique de l'écrit par des travaux courts et fréquents, tant en classe qu'en dehors de la classe. Les élèves doivent être entraînés à construire des énoncés simples, à enchaîner des énoncés organisés en ayant recours à quelques articulations logiques du discours. On leur fournira les moyens linguistiques pour qu'ils puissent s'exprimer correctement, en veillant à ne pas inhiber la créativité par un souci trop rigide de correction formelle.

Les diverses activités langagières font l'objet d'entraînements spécifiques et il y a lieu d'en effectuer des évaluations distinctes. On ne perdra pas de vue toutefois qu'elles inter-agissent constamment et on habituera progressivement les élèves à aborder des tâches complexes, bien ciblées, permettant de les croiser.

Expression écrite ÊTRE CAPABLE D'ÉCRIRE DES ÉNONCÉS SIMPLES ET BREFS				
Exemples d'énoncés Exemples supports / documents / situations Stratégies				
- correspondance - portrait (de soi, des autres, de personnages imaginaires) - description succincte de paysages ou d'objets, d'activités passées et d'expériences personnelles - récits d'expériences vécues ou imaginées	- carte postale, message électronique, lettre - devinettes - poèmes - définitions de mots croisés - bande dessinée - courts récits	L'élève aura pris l'habitude de : - recopier pour mémoriser - en s'appuyant sur une trame connue, mobiliser ses acquis langagiers et culturels pour produire un texte personnel (production semi-guidée) - mettre ses acquis au service d'une écriture créative		

2. La compétence culturelle

L'entrée par le Cadre européen commun de référence pour les langues met l'accent sur la communication, sachant qu'elle ne saurait être efficace sans l'intégration de la dimension culturelle. Les programmes pour le collège s'inscrivent dans la perspective de cette synergie communication - culture, amorcée à l'école élémentaire et développée au lycée. La place centrale assignée aux éléments culturels dans les tableaux synoptiques propres à chaque langue (voir infra) dit bien l'importance de cette dimension.

Les éléments culturels découverts à l'école primaire ont permis une première sensibilisation à une autre culture. Au collège on poursuit la construction de la compétence culturelle ainsi engagée. Il s'agit d'approfondir les éléments déjà abordés et d'en élargir le champ, de développer les moyens et de mettre en place les conditions d'une rencontre réussie. De l'environnement immédiat exploré à l'école primaire, on passe à un environnement élargi. L'objectif est autant que possible de donner accès à la réalité authentique d'un adolescent du même âge du ou des pays où la langue étudiée est en usage, afin d'offrir aux élèves la possibilité d'apprendre à connaître et à comprendre l'autre. La découverte et l'exploration de réalités principalement contemporaines s'accompagnent de l'acquisition de quelques repères spatio-temporels permettant une première mise en perspective développée ensuite au lycée.

La construction progressive de la compétence culturelle ne saurait toutefois se limiter à la transmission d'informations historiques, géographiques ou sociologiques sur le ou les pays de la langue cible. Il s'agit de sensibiliser les élèves à des spécificités culturelles, c'està-dire de les amener à prendre conscience des similitudes et des différences entre leur pays et les pays dont ils apprennent la langue. On encourage une démarche de réflexion, on commence à structurer et à mettre modestement en réseau quelques éléments pertinents, de façon à aider les élèves à se décentrer et à s'approprier quelques clés d'interprétation.

On prend en compte les différentes composantes de la dimension culturelle, qu'il s'agisse des domaines linguistique (sonorités, lexique), pragmatique (codes socioculturels, gestualité, adéquation entre acte de parole et contexte) ou encore des usages, modes de vie, traditions et de l'expression artistique. Les apports culturels sont puisés dans ces différents domaines avec un dénominateur commun : leur lien avec le vécu et l'imaginaire, l'environnement, le degré de maturité et les centres d'intérêt des élèves considérés. Les éléments proposés doivent leur permettre de percevoir les spécificités culturelles tout en dépassant la vision figée et schématique véhiculée par les stéréotypes et les clichés. Ils doivent aussi prendre en compte

le caractère dynamique et varié de la réalité culturelle. Enfin, on veille à favoriser chaque fois que cela est possible les convergences avec les autres disciplines.

La découverte et l'exploration des réalités culturelles ciblées sont conduites dans le cadre de tâches permettant de conjuguer objectif linguistique et culturel. Elles font l'objet d'une programmation et prennent appui sur des documents authentiques ou des situations vécues par les élèves, notamment lors de contacts pris avec des établissements du ou des pays où la langue est parlée (correspondances, échanges, projets européens...) ou avec des locuteurs natifs. L'ouverture internationale contribue efficacement à faire vivre la langue et la culture qui la sous-tend.

3. Les compétences linguistiques

L'apprentissage d'une langue vivante à l'école primaire privilégie une approche dynamique de cette langue, à l'oral notamment.

La mémoire auditive est ainsi sollicitée pour permettre aux élèves de reconnaître et de reproduire les phonèmes et les schémas intonatifs et, le cas échéant, accentuels de la langue étudiée. Pour comprendre et se faire comprendre, il est indispensable de prendre de bonnes habitudes grâce à un entraînement systématique à l'écoute et à une grande exigence en matière de prononciation. Au collège, on continuera à accorder la plus grande importance à la perception et à l'articulation correcte des sons, des rythmes, de l'accentuation et des courbes intonatives propres à chaque langue, toujours en relation

L'apprentissage à l'école primaire intègre aussi un début de réflexion sur la langue. Au collège, si la communication reste un objectif prioritaire, l'élève est en mesure de prendre davantage conscience du fonctionnement de la langue qu'il apprend.

Il s'agit, en faisant appel notamment aux capacités d'observation et de réflexion d'élèves plus âgés, de systématiser et d'ordonner les acquis du primaire pour les uns, et d'aborder, toujours dans l'esprit d'une démarche inductive, l'étude d'une langue pour ceux qui débutent. L'utilisation en contexte des faits de langue et la prise de conscience de leur valeur et de leur fonctionnement permettront d'améliorer la maîtrise de la langue et de favoriser l'autonomie de

La grammaire ne doit cependant jamais être une fin en soi, mais rester un moyen au service de la communication et de l'enrichissement culturel. L'enseignant veillera à ne pas compromettre par des ambitions grammaticales excessives la mise en confiance par rapport à la langue qui est certainement un des points forts de l'école primaire.

Le lexique est abordé en contexte, à l'occasion des diverses activités en classe. L'appropriation et la mémorisation du lexique, éléments essentiels de l'apprentissage d'une langue, se feront de façon régulière et méthodique, y compris par le biais de la reproduction orale et de la fixation par écrit d'énoncés variés.

Les technologies de l'information et de la communication

L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) n'est pas une nouveauté, surtout dans l'enseignement des langues vivantes. En effet, bon nombre de ces technologies sont depuis longtemps présentes dans les établissements et utilisées par les enseignants : il s'agit du magnétophone, de la vidéo, du rétroprojecteur, de la radio ou de la télévision.

La nouveauté tient au fait que la plupart des documents sont désormais numérisés et qu'ils sont accessibles à partir d'un ordinateur (unité centrale et ses périphériques : lecteurs de CD audios, de cédéroms, de DVD, enceintes, casque, micro, écran, tableau interactif, vidéo-projecteur, imprimante, etc.). Il est désormais possible de travailler les différentes compétences linguistiques et culturelles avec cet outil, qu'il se trouve dans la

classe, dans une salle multimédia, au CDI ou à l'extérieur de l'établissement scolaire. Par exemple, l'élève peut s'enregistrer et écrire dans le cadre d'activités concernant le groupe classe (salle multimédia) ou pour entrer en contact avec des élèves à distance (utilisation de la messagerie électronique, de la webcam). Le professeur peut exploiter toutes sortes de documents authentiques (son, images, vidéo) et actuels (notamment à travers internet : presse écrite, radiophonique et télévisée; projets scolaires concernant la culture, l'environnement, etc.). Il peut proposer des activités qui favorisent l'appropriation par l'élève des différents produits multimédia (encyclopédies, dictionnaires, cédéroms culturels interactifs, jeux...). L'utilisation d'internet sera également encouragée pour des recherches précises et encadrées par le professeur ou le documentaliste. Ces activités auront leur prolongement en dehors de la classe, voire de l'école. C'est pourquoi l'utilisation des TIC n'est pas seulement un moyen de diversifier les activités et de faire pratiquer la langue en classe. C'est un des moyens privilégiés pour accroître l'exposition à une langue authentique.

Par ailleurs, le maniement de l'outil informatique par les élèves en cours de langue contribue à l'acquisition de compétences validées dans le cadre du Brevet Informatique et Internet (B2i).

Quelques éléments-clés de la continuité école-collège

La présentation des niveaux de compétence attendus à la fin du collège a régulièrement pris appui sur la situation d'apprentissage à l'école primaire. Néanmoins, il est utile de donner une vision plus globale des éléments-clés qui contribuent à bâtir cette continuité.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues

Nouvellement introduit dans les programmes de langue vivante, il se place dans une perspective actionnelle. Désormais, c'est à une échelle unique de compétences que se réfèrent les programmes de langue, de l'école au lycée, donnant ainsi à ces derniers un caractère homogène et évolutif.

Le contenu linguistique

Le niveau A2 du palier 1 reprend le contenu linguistique de l'école et l'enrichit d'éléments empruntés aux anciens programmes de 6° et, pour partie, du cycle central. La progression n'étant pas purement linéaire en langue mais plutôt en spirale, il s'agira de prendre appui sur les acquis effectifs de l'école, ce qui permettra de les consolider, pour enrichir le bagage linguistique des élèves.

Le contenu culturel

Il s'articule sur celui de l'école, essentiellement axé sur l'individu et son environnement immédiat et quotidien, et va s'élargissant dans une dynamique comparative dans l'espace et dans le temps.

Les pratiques de classe

Le document authentique (chansons, comptines, récits...) est, à l'école, le support privilégié d'activités très variées où le sens passe beaucoup par le geste, l'iconographie et le faire. La classe de sixième doit relayer ces formes de travail (petits groupes, binômes, mise en autonomie). On veillera aussi à diversifier la nature des activités. L'hétérogénéité peut y être un moyen stimulant de progresser pour les élèves, qu'ils soient ou non parmi les plus avancés. Enfin, les différentes tâches proposées en classe doivent être conçues pour apprendre, s'entraîner, développer les compétences et les améliorer, et non d'abord dans un but d'évaluation. L'enseignant s'efforcera donc de donner à l'évaluation la juste place qui lui revient, dans des temps limités et bien identifiés.

L'évaluation visera à mettre en valeur ce que l'élève sait faire dans la langue étudiée plutôt que pointer ses lacunes.

L'entraînement de la mémoire

A l'école élémentaire, les élèves ont pris l'habitude d'apprendre par cœur des poèmes, des comptines, des saynètes ou des chansons. Cette pratique sera continuée et encouragée en collège car elle permet aux élèves de mémoriser du lexique et des structures disponibles pour être utilisés dans d'autres contextes.

On continuera aussi les rituels de classe (date, temps, civilités, consignes...) et les activités de communication mettant en œuvre la réutilisation d'éléments déjà vus dans des cours précédents (réactivation).

La mémorisation sera également encouragée par des activités qui sollicitent une réflexion sur la langue (mots de la même famille, dérivation, etc.), sans toutefois transformer ces activités en cours de grammaire. L'utilisation rationnelle du cahier (ou classeur) de l'élève constitue également un élément important dans la fixation des acquis. Toutes ces activités doivent engager les aspects cognitifs, affectifs et moteurs de l'élève. On gardera constamment à l'esprit qu'une langue s'acquiert par la mobilisation de tous les sens.

Un exemple de lien privilégié avec l'apprentissage du français : l'accès à la langue d'évocation

Dès les premières années de l'école primaire, les jeunes élèves sont confrontés au récit en français (histoire lue à haute voix par le maître ou racontée). Cette exposition nourrit au fil des ans la mémoire, étend l'univers de référence des élèves et développe ainsi les capacités d'interprétation. Elle favorise l'amélioration de l'expression orale, des compétences de locuteur, voire de conteur. Au cycle III, la lecture de nombreuses œuvres de littérature de jeunesse vise à la fois à constituer une culture commune et à affermir la compréhension des textes complexes. En langue vivante, le recours à la littérature de jeunesse à l'école (albums illustrés, contes etc.) permet de familiariser les élèves avec le récit en langue, tout au moins en reconnaissance, même de manière modeste.

S'appuyant sur des compétences déjà installées dans la langue de scolarisation (en l'occurrence, le français), la pédagogie des langues vivantes a beaucoup à gagner, en efficacité et motivation, à ancrer l'apprentissage dans le récit d'événements réels ou imaginaires. En entraînant l'élève à raconter, on le fera passer de la langue de communication immédiate à la langue d'évocation, qui implique une prise de distance par rapport à l'événement. Elle peut prendre la forme de rappel, de reformulation, de récit. Ce travail de fond, qui relève de l'entraînement, n'est pas incompatible avec le niveau de maîtrise, en apparence modeste, des niveaux A1 et A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Langues vivantes

COLLÈGE - PALIER 1

Introduction commune

Les programmes de langues régionales des collèges pour le palier 1 concernent dans un premier temps le basque, le breton, le catalan, le corse et l'occitan – langue d'oc.

Le décret n° 2005-1011 du 22 août 2005 relatif à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'enseignement scolaire (article D. 312-16 du code de l'éducation) fixe, au regard du cadre européen commun de référence pour les langues, le niveau attendu des élèves à la fin de la scolarité obligatoire à B1 pour la première langue étudiée et à A2 pour la seconde langue vivante étudiée.

Le préambule commun des programmes de langues vivantes figurant en annexe de l'arrêté du 25 juillet 2005 (BO hors série n° 6 du 25 août 2005), définit le palier 1 comme s'adressant aux élèves qui poursuivent au collège l'apprentissage d'une langue commencé à l'école élémentaire et à ceux qui commencent l'apprentissage d'une deuxième langue vivante au collège.

Le contenu des présents programmes s'inscrit dans ce double cadre. Il ne concerne pas la filière bilingue commencée dans le premier degré : les niveaux à atteindre seront précisés en même que les programmes du palier 2.

Des documents d'accompagnement dédiés à chacune de ces langues seront disponibles ultérieurement.

Annexe 1 : basque

Le basque est parlé dans deux pays européens, la France et l'Espagne où elle a un statut de co-officialité dans la Communauté Autonome d'Euskadi ainsi que dans une partie de la Communauté Forale de Navarre. Le basque a été répandu par la diaspora vers d'autres continents, notamment l'Amérique du nord comme du sud. On estime qu'il y a environ un million de bascophones de par le monde. Avec ses origines pré indo-européennes, la langue basque est l'une des plus anciennes de notre continent et constitue par là même une grande richesse pour le patrimoine de l'humanité. Sa situation géographique la place au centre d'une communauté multiculturelle (français, espagnol, basque) ce qui contribue à la formation et à l'ouverture de l'individu et du citoyen européen de demain.

Le programme de basque pour le palier 1 s'inscrit dans le programme de la discipline langue vivante et ne saurait être appréhendé sans référence à celle-ci.

I – L'activité de communication langagière

La compétence communicative est à coup sûr trop complexe pour qu'un apprentissage globalisant puisse être efficace en contexte scolaire. C'est pourquoi les cinq types d'activité présentés sous forme de tableaux (cf. infra) constituent des subdivisions de la compétence langagière utilisée à des fins de communication. Ce découpage rend possibles à la fois des objectifs d'apprentissage et la mesure des acquis (évaluation).

Les éléments constitutifs de chaque tableau.

Chaque tableau présente une activité langagière (écouter, lire, prendre part à une conversation, s'exprimer oralement en continu, écrire). Chaque activité langagière est définie par une phrase indiquant le niveau de compétence attendu en fin de palier 1 (A2) (Exemple de l'interaction orale: l'élève sera capable d'interagir de façon simple avec un débit adapté et des reformulations).

La colonne des exemples énumère des items qui renvoient à des interventions, des énoncés ou des interactions que l'élève sera amené à recevoir ou à produire pour acquérir le niveau de compétence visé.

Ces exemples constituent une base pour que l'enseignant puisse bâtir des tâches à réaliser par les élèves.

La colonne des formulations illustre chaque exemple par des mots, des phrases ou des énoncés. Ceux-ci ne constituent pas une liste exhaustive des moyens d'expression que les élèves doivent comprendre ou auxquels ils peuvent recourir pour accomplir une tâche demandée. Cette colonne ne contient que des pistes correspondant au niveau attendu, sachant que ces fragments de langue ne prennent leur sens que dans de véritables énoncés en contexte

Les colonnes des compétences culturelle, grammaticale et phonologique fournissent des indications des savoirs linguistiques (lexique, syntaxe, phonologie) et culturels / socioculturels qui sont au service de la compétence communicative. Ces savoirs ne sont pas des fins en eux-mêmes. Leur champ est délimité d'une part par la tâche à accomplir, d'autre part par le contexte situationnel (non fourni explicitement dans le tableau). Il convient de souligner tout particulièrement l'interdépendance des domaines linguistique et culturel. Ainsi, culture et lexique sont-ils réunis dans la même colonne. Les mots peuvent être le reflet de lieux, d'événements, de traditions et de rythmes de vie. L'appréhension d'un fait culturel donne aussi l'occasion d'organiser un travail d'acquisition lexicale systématique et raisonnée. L'item donné dans la colonne des exemples définit également un champ lexical notamment en renvoyant à des codes socioculturels.

Toutefois, la répartition des contenus culturels et lexicaux à l'intérieur des différents tableaux n'est pas figée. Chaque domaine abordé intéresse potentiellement les cinq activités langagières. Il revient au professeur d'opérer des choix et d'organiser ces contenus en fonction de son projet pédagogique.

Il convient donc de lire chaque tableau de la façon suivante :

- l'intitulé de chaque tableau spécifie le type d'activité langagière,
- la phrase sous l'intitulé indique le niveau de compétence langagière visé,
- la colonne des exemples présente des items qui se déclinent dans les colonnes suivantes et qui servent de base pour bâtir des tâches que l'élève doit être capable d'accomplir au palier 1,
- -la colonne des formulations donne des amorces d'énoncés possibles,
- les colonnes des compétences culturelle, grammaticale et phonologique proposent les composantes linguistiques et culturelles au service de l'accomplissement des tâches.

Mise en garde

Les listes contenues dans les tableaux des activités de communication ci-après ne constituent pas un ensemble limitatif et l'ordre de présentation n'implique ni hiérarchie ni progression. Les exemples répertoriés sont présentés les uns après les autres par souci de clarté; s'ils ne privilégient pas les variantes dialectales, celles-ci inspireront néanmoins les choix lexicaux et structuraux de l'enseignant pour conserver un maximum d'authenticité à la langue. Il convient par ailleurs de garder à l'esprit qu'un entraînement spécifique n'implique pas pour chaque élève une progression parallèle dans chaque type d'activité de communication langagière. Les élèves peuvent en effet progresser de façon différente, privilégiant tel ou tel type d'activité à certains moments de l'apprentissage, tirant profit du temps de latence dans tel ou tel autre. Il importe, dans tous les cas, de rechercher les occasions de combiner ceux-ci entre eux au sein de tâches plus complexes.

Le niveau attendu en fin de palier 1 est fixé à A2 pour les élèves qui poursuivent au collège une langue commencée à l'école élémentaire; pour les élèves qui débutent l'apprentissage du basque au collège, le niveau à atteindre en fin de classe de 3^{ème} est A2.

Légende des tableaux :

En caractères italiques: les éléments du niveau A1 des compétences.

En caractères normaux: les éléments du niveau A2 des compétences.

1. Compréhension de l'oral

Etre capable de comprendre une intervention brève, si elle est claire et simple.

Exemples d'interventions	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
Instructions et consignes Situation de classe	Aitzina/aurrera,sar zaite eta hets ezazu atea, jar zaitezte, otoi, ixilik, har zure liburua, irakur ezazu testua, erria altxa.	Activités liées à la classe	Impératif, 2° personne du singulier et 2° personne du pluriel.	Repérage du schéma intonatif et des segments de sens.
	Nor falta da ? Mikel ez da hor.		La négation	Règle phonétique : z+d/ = zt/
Expressions familières de la vie quotidienne Saluer	Egun on, gau on, arrestiri hon, arratsalde on, kaixo. Zer moduz ? nola zara ? Ontsa hiza ? Aspaldikoa.	Codes socio-culturels,	Structures interrogatives et exclamatives.	Les phonèmes /r/, /rr/, /z/, /ts/, /x/, /tz/. Les diphtongues /ai/, /au/, /oi/, /eu/
Prendre congé	Laster arte, sarri arte, Izan ontsa, astelehen arte, adio, agur.	les moments de la journée, les jours de la semaine, le climat		Le /h/ aspiré
Remercier	Milesker, eskerrik asko, eskerrik hanitx, ez horregatik, deusetaz.	semaine, te cumai		Chutes dialectales intervocaliques de /r/, /g/, /d/
Présenter des excuses, faire patienter	Barkatu (ez da bekatu!), sentitzen dut, zaude (ixtant bat), lasai, itxoin.			Règle phonétique : /t+b/ = /p/
Rassurer	Egon lasai, ez da fitsik			7 tron = 7pr
Féliciter	Bikain, biziki ongi, biba zu, ederki, zorionak			
Formuler des souhaits	Ehun urtez (eta zu kontalari), on dagizula, urteberri on, eguberri on, ixiltasuna nahi nuke.	Les fêtes	Conditionnel	
Parler du temps qu'il fait	Denbora (aro, eguraldi) ona, txarra, nahasia da. Euria, elurra, ekaitza, haizea ari du (da). Zer bero, hotz den!		Utilisation particulière de la forme « ari »	
Présentations Identité	Ni naiz, nor zara zu ? Zer zara zu ? Ni ez naiz Peio ! Nola duzu izena ? Nor da hori ? Nola deitzen da ? Nor / zer zarete ?	Signification des patronymes basques et des noms de maison, les prénoms basques.	Verbe être au présent Cas absolutif pour : les démonstratifs, noms communs, noms propres et les pronoms personnels Le pluriel La négation	
L'origine	Nongoa zara ? Nonko zira ? Baionakoa naiz. Nongotarra da ? Saratarra da. Non bizi zarete ? Gu Angelun bizi gara.	Géographie du Pays Basque	Génitif locatif, inessif et suffixe –tarra (-darra).	Règle phonétique : Diphtongue + déclinaison = voyelle + déclinaison sauf gau (gauean, mais gaüan en Souletin)

1. Compréhension de l'oral (suite)

Exemples d'interventions	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
Présentations (suite)				
La famille	Aita, ama, anaia, arreba, ahizpa Peioren aita Antton deitzen da. Noren anaia da Mikel ?	Les liens familiaux	Génitif possessif	
Le portrait	Nolakoa da neska hau ? Neska hau handia, mehea, pollita, azkarrada. Nolako etxeak dira ? Etxe zaharrak, ederrak, xuriakdira. Patxi Manex baino handiagoa da.	Lexique du corps, les adjectifs	Le syntagme nominal, l'épithète et l'attribut Les comparatifs	
Les activités	Zer da zure ama/aita ? Nere ama idazkaria da. Zer(tan) ari zara ? Idazten, pilotan, kantuz, irriz ari naiz	Les métiers Loisirs, sports	Forme progressive : Ari izan	
L'environnement, les lieux	Hirian, herrian, karrikan, kalean bizi naiz. Xaho karrikan bizi naiz, zapata saltegiaren ondoan, aitzinean, gibelean Non zara, nondik etortzen zara, nora(t) joaiten zara (zoaz) ? Nola etortzen zara (zatoz) ?	La ville, la rue, le village, la campagne	Postposition de forme nominale. Cas ablatif, adlatif Les verbes forts etorri, joan, egon, ibili	
Indications chiffrées Les nombres	Zenbat urte duzu ? Hamabi urte bad(it)ut. Nik ez dut lagunik.	Les nombres, additionner, soustraire, multiplier Le système vigésimal Les expressions comportant des nombres : bost egin ahalak, hameka aldiz erran, bereak eta bost ikusi, bostekoa eman	Verbe avoir avec COD singulier et COD pluriel. Le partitif. Les cardinaux	Variantes dialectales bost/bortz, hogoi/hogei, lauetan hogoi/laurogoi,
Les dates	2005-eko azaroaren 11-a, asteartea. Noiz da Eguberri ? Abendoaren 25-ean da. Noiz hasten da udaberria ? Noiz bukatu da negua ?	Les mois/saisons de l'année Les fêtes calendaires Olentzero, Maskaradak, Eguberri, Urtats, Bazko, Ihauteria, Urtaroak	Se repérer dans le temps L'aspect des verbes	
L'heure	Zer ordu (tenore) da ? Goizeko hamarrak dira Zer tenoretan (ordutan) hasi da filma ? Arratsaldeko hiruetan.	Goizik, beran(t)du	Adverbes de temps.	
La mesure (poids, taille, distance, prix)	Neurriak: goratasuna, pizua, prezioa (zenbat balio du ?) kario (garestia) da, merkea da, dohainik	Unités de mesure La force basque		
Récits	Goizean gosaldu dut (naiz) Egun autobusa hartu dut Trenez etorri naiz	Verbes courants Moments de la journée Marqueur de temps Egun/gaur, goizean Lehen, gero	Le passé proche/aspect fini du verbe Cas ergatif et verbes transitifs et intransitifs	

2.1. Expression orale en continu

Etre capable de s'exprimer de manière simple sur des sujets variés.

Exemples d'énoncés	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
Présentations - de soi-même	Nik dut izenakoa naiz eta n bizi naiz .	Les provinces Les noms des villes en basque	Le présent Le passé proche Les case ergatif, génitif	Schéma intonatif Rythme
- des autres	urte ditut eta mendizalea naiz ; mendia maite dut/ gustatzen zait	Sports et loisirs Les goûts	locatif et datif	Règle phonétique : ll ou n +ko = lgo ngo
	Mutil hau da. Nire aitakoa da eta tabernaria da. Nire lehengusuakkoak dira eta itsasoa gustatzen zaie.	Les liens familiaux Les métiers	Les démonstratifs et le pluriel à l'absolutif. Les adjectifs possessifs	Reproduction correcte des phonèmes spécifiques au basque (ex:/z/,/s/,/tz/, /ts/,/tx/
Descriptions L'environnement quotidien	Goizero 7etan/ Goizean jeikitzen naiz eta dutxatu eta gero gosaltzen naiz/ dut. Batzuetan, ogi xigortua jaten dut baina gehienetan esnea eta xokolata soilik hartzen ditut.	La maison Vie quotidienne. Mots exprimant la fréquence (batzuetan, maiz) Le suffixe -ero	Le présent d'habitude / l'aspect non fini du verbe L'élision du pronom sujet	
Les lieux	Ni Hendaian bizi naiz bainan burrasoak Hazparnekoak dira. Amona herriko etxearen ondoan bizi da. Miarritze, Baiona eta Donibane Lohitzunen artean da. Lapurdiko baserriak xuriak et gorriak dira.	La ville, le quartier, les villes basques, la maison basque.	Le cas inessif Les adverbes de lieu: ondoan, parean, ezkerrean, eskuinean, gainean, azpian	
Les personnages, les animaux	Argazki honetan pertsonaia garaiak eta meheak ikusten ditut. Xakur tiki bat ikusten dut/bada (ageri da).	Ageri da, ikusten dut Bada, badira (dago, daude)	Le nom et l'adjectif Nolakoa (k)	
Récits Présenter un projet	Heldu den asteburuan Donostiako akuarioa bisitatuko dugu. Eguerdi(t)an alde zaharreko jatetxe batean bazkalduko gara/dugu.	Variantes dialectales : joango/joanen	Le futur	
Raconter un événement, une expérience	Iaz, Bartzelonan egon ginen nire osaba ikusten. Zientzia museoa ikusi ondoren Salou bisitatu genuen.	Les indicateurs temporels : ondoren, eta gero, baino lehen	Le passé	
Explication, raisons d'un choix	Ez da etorri (zeren eta) eri baita/ eri delako /eri da eta		Les causales - elako /(zeren eta) bait- superlatifs. Changements orthographiques introduits par bait-	Changements phonétiques introduits par bait-

2.1. Expression orale en continu (suite)

Exemples d'énoncés	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
Comparaisons	Mikel Peio baino handiagoa da. Mikel gelako handiena da.		Les comparatifs et Superlatifs.	
	Non bada jende gehiago, Baionan edo Ezpeletan ?	Les adverbes gehiago, gutiago		
Récitation, lecture expressive*	Lertsunak lerro-lerro, Haizia bero-bero Hitza hitz edo gizona hits	Textes courts issus de la littérature de jeunesse ou élaborés en classe (résumés, monologues, dialogues)		Prononciation des phonèmes les plus difficiles de la langue r/rr, sifflantes, h aspiré
	"Xirristi-mirristi, Gerrenian plat, Oilo zopa Kikiri salda, Urrup, Edan edo Klik"	Poèmes Oxobi, Leon Leon		Intonation, tempo, rythme
		Proverbes Comptines d'élimination		

^{*} la lecture expressive constitue un exemple de ce qu'il est convenu d'appeler « compétence croisée » ; ici en l'occurrence, compréhension écrite et expression orale en continu.

2.2. Interaction oraleEtre capable d'interagir de façon simple avec un débit adapté et des reformulations.

Exemples	Formulations		Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
d'interactions	Interlocuteur 1	Interlocuteur 2		grammationio	phonologique
Communications sociales Se saluer	Agur! Kaixo! Egun on; arratsalde on; arrestiri hon. Nola zara? Zer moduz?	Bai zuri ere ! Ongi ; ondo ; gaizki ; akitua naiz	Codes socio-culturels	Structures interrogatives et exclamatives	Schéma intonatif adapté ; rythme
Se présenter	Nola duzu izena ? Nola deitzen zara ? Nor zara zu ? Nongoa zara ? Nongotarra zara ? Zenbat urte duzu ?	Ni Lore Bidegain naiz. Hazparnekoa naiz. Hazpandarra. Hameka urte d(it)ut	Les nombres	IZAN (présent) Cas NONGOA Auxiliaire *Edun (présent)	
Prendre congé	Ikus arte! Gero arte! Ostegun arte! Heldu den arte! Adio!	Bai, agur! Ez adiorik!			
Remercier	Milesker! Eskerrik asko!	Deusetaz ! Ez duzu zeren.			
Féliciter	Biba zu! Bikain! Ederki! Zorionak! Goresmenak! Biziki ongi da! Zer/Zein pollita den!	Milesker Ez da ezer ;	Fêtes calendaires	Auxiliaire *Edun Phrases exclamatives	Ez da = /ezta/

2.2. Interaction orale (suite)

Exemples	Formulations		Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
d'interactions	Interlocuteur 1	Interlocuteur 2	Sulturelle et lexibule	grammationic	prioriorogrado
Présenter des vœux	Urtebetetze on! Zorionak! Eguberri on! Urte berri on! Bazko on! Ehun urtez!	Milesker! Bai <u>zuri</u> ere, <u>zuei</u> ere! Eta zu kondalari		Cas NORI (pronoms personnels)	
Présenter des excuses	Barkatu! Barkatu, beranta dugu	Ez da bekatu ! Ez da makurrik ! Ez da arazorik !		Emploi du cas ZERIK (Partitif)	
Rassurer/ faire patienter	Minuta bat otoi! Zaude otoi!	Lasai ! Ez da fitsik.		dans les phrases négatives.	
Recherche d'informations Itinéraire	Errazu jauna, non da/dago saltegia ? Kartan ez dut ikusten. Urrun ote/al da ?	Ez, ez da/dago urrun. Hurbil da. Hemen gara/gaude; hor su-gorrian ezker hartuko duzu gero, zuzen zuzena joanen zara.	Environnement urbain et rural (signalétique, magasins, monuments)	Cas NON, NORA, NONDIK, NORAINO	
	Errepikatzen ahal duzu otoi ?		Verbes hartu, joan,		
	Nondik zatoz ? Nora zoaz ?	Etxetik nator. Okindegira noa	jarraiki, itzuli Les civilités	Adverbes de lieux Hemen, han, hor . Conjugaison synthétique Etorri/Joan/Egon	
				Expression du futur / l'aspect	
	Nondik iragaiten da Korrika ?	Baionatik eta Angelutik.	L'orientation. Les villes et les	Particules interrogatives:	Zer tenore da =
	Zer tenore da ? Zer ordu da ?	Arratsaldeko lau®ak dira	villages du Pays Basque.	al/ote	/ze tenore da/
Horaire / prix	Zer tenoretan / ordutan da Kanborako autobusa ?	Arratsaldeko bostetan da.			
	Zenbat da ? Zenbat balio du ?	Bost euro balio du			
	Kario, (garesti) da ! Merke da ! Dohainik/ urririk				
Dialogues sur des sujets familiers, des situations courantes, des	Plazer baduzu/ otoi , nola erraiten da euskaraz ? - Barkatu, errepikatzen	Bai, bixtan da. Bai, gogotik.		Exprimer la possibilité : Mode indicatif (ahal izan, ahal ukan) ou	Règle phonétique /z +z /= /tz/
personnages Participer à la vie de la classe	ahal duzu otoi ? - Irakurtzen ahal dut ? - Xutitzen ahal naiz ? - Bana dezaket ? - Taulara joan naiteke ?	Ez, ez zara xutitzen ahal Ez, ezin duzu.		mode potentiel (naiteke/ dezaket) Exprimer l'impossibilité: ezin	



L'ANGUES RÉGIONALES POUR LE COLLÈGE BASQUE

2.2. Interaction orale (suite)

Exemples d'interactions	Formulations		Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale	Compétence phonologique
d'interactions	Interlocuteur 1	Interlocuteur 2		J	prioriting
Acheter Consommer	Zoazte harategira! Non erosi duzu? Zer nahi duzu? Zer behar duzu? Zenbat da?	Saltegian erosi dut. Sagar bat nahi nuke Ogia behar dut Hamar euro.	Les magasins et les achats. Les aliments.	L'impératif L'indéfini Le besoin	
Les loisirs	Zer eginen duzue asteazkenean? Zer egin zenuten atzo? Zertan ari zarete? Nirekin ariko zara kartetan?	Zinemara joango gara. Atzo kantaldia ikusi genuen Hendaian. Filma bat ikusten ari gara. Bai, gogotik	Le sport Le cinéma, le théâtre Les concerts Les monuments La lecture Les jeux	Le futur. Le passé simple La forme progressive	
Les personnes, les personnages.	Zer da B. Atxaga ? Zer egiten du Bernardo Atxagak ?	Idazlea da. Liburuak idazten ditu.	Les chansons La littérature		
Réactions à des propositions dans des situations courantes (accepter, refuser)		Bai noski! Bikain! Bai zera! Ez da pentsatu ere. Ez dugu nahi eta kitto!	Les interjections courantes.	La négation.	

3. Compréhension de l'écrit

L'élève sera capable de comprendre des textes courts et simples

Exemples de textes	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale
Instructions et consignes Exercices	Olerkia jakin. Erantzun galdera hauei. Hutsuneak bete Deskriba zure laguna. Asma nor den. Errazu zenbat jende etorri den.	La classe	La forme simple de l'impératif La proposition subordonnée
Recettes	Arrautzak jo. Bota dena ontzi batera. Tipula frijitu.	Gastronomie du pays basque	Le verbe egon - eta gero
Déplacement d'un point à un autre	Gambetta karrikatik pasa eta zubia eta gero, ezkerrera har ezazu. Hor parean etxea dago.	Localisation - ezker - eskuin	

3. Compréhension de l'écrit (suite)

Exemples de textes	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale
Trouver un renseignement spécifique et prévisible dans des documents simples courants	Entsaladak. Zopak. Desertak.	Apairuak, otorduak	
Menu, programmes de télévision	Berriak. Emankizunak, kirolak.		
Horaires	Bihar, atzo, berandu, goizik, 9etatik, 3ak arte.	Ordutegia Data	Les indications temporelles
Correspondance	Adiskide maitea, goraintziak etxekoei, heldu den	La correspondance	
Comprendre un message écrit simple et bref sur un sujet familier (lettre, carte postale,	aste arte, pasa ezazu asteburu on bat Bai segur ! Nola ez ! Prefosta !	Formules de civilité	Partizipioa -(r)ik
message électronique)	Espero dut ongi zarela. Milesker etortzeagatik, etorririk. Plazer baduzu, p.bordgaray@aol.com frigouin@sms.com	Les loisirs	Konpletiboak Motibatiboa
Panneaux d'information Comprendre les panneaux courants dans la rue	Hiri barnea, Debekatua da(go) etxe horretan sartzea. Argiak piztu!	La circulation Le téléphone La sécurité Le cinéma Le théâtre	L'impératif Ablatif-adlatif
Textes informatifs Repérer et prélever des informations dans un texte écrit simple : - brochure - courts articles de journaux	Mezatik landa (lekora). Herri batzuen izenak. Bi urtetarik, urteka, urtean behin. Skunk taldeak alaiturik.	Quelques repères culturels Kantaldia, zikiroa, zintzur- bustitzea, Herri Urrats, Korrika Quelques journaux et revues basques (Herria, Gara, Elhuyar, Berria) les provinces et capitales du Pays Basque	Expression de l'heure, la date
Textes et fiction Comprendre le schéma narratif d'un texte court (par exemple extraits de la littérature enfantine)	Behin bazen (batez). Aspaldiko denboretan. Duela aspaldi. Eguntto batez. Lehenik, hasteko, hatsarrean, gero, ondotik, beraz, orduan, eta, azkenean, bururatzeko, bainan, edo, ala.	Le conte, la légende, la fable, la mythologie (basajauna, tartaro, lamina, galtzagorriak, herensugea) Le début et la fin d'un conte Le déroulement de l'histoire	Les connecteurs Le passé



4. Expression écrite

Etre capable d'écrire des énoncés simples et brefs

Exemples d'énoncés	Formulations	Compétences culturelle et lexicale	Compétence grammaticale
Correspondance Ecrire une invitation Ecrire une courte lettre pour remercier, s'excuser	Bihar nire urteburuko besta da, etorriko zara ? Milesker erran nahi dizut zure opariagatik. Barkatu ez etortzeagatik.	Les fêtes familiales et traditionnelles	Le futur de l'indicatif Quelques formes simples de « nor-nori-nork »
Ecrire une note simple concernant des nécessités immédiates	Ez ahantz ogia erostea. Hamarretan etorriko naiz.	Les activités quotidiennes	Formes simples de l'impératif Nominalisation verbale
Fiche de renseignements	Izen deiturak : Mikel Etxeberri. Sortze data eta lekua : 1995eko urtarrilaren 13a, Baionan. Lanbidea: zurgina/erakaslea Helbidea : 2, Matalaz karrika 64470 Mehaine	Les noms et les prénoms basques Les métiers Les villes/villages du Pays Basque	Noiz, Non
Mots croisés simples Rédiger une définition	Udazkenero jantziak galtzen ditu. Europako hizkuntza zaharrena.		La phrase non verbale
Le portrait : de soi, des autres, de personnages imaginaires Ecrire des expressions isolées : sur soi, ses conditions de vie, son environnement, ses goûts sur les autres (famille, amis, personnages connus ou imaginaires)	Hamabi urteko neska naiz. Kirola maite dut / gustatzen zait Baditut bi gatu eta xakur bat. Ez dut kolegioan jaten. Lapurdiko herri ttiki batean bizi naiz, etxe berri eta eder batean. Nire aita baratzezaina da. Jonen laguna biziki handia da. B. Lertxundi ezagutzen duzu ? Oso kantari famatua da. Tartalok begi bat du bakarrik.	Les loisirs Les animaux domestiques Les habitudes La maison Les métiers, le portrait physique et moral Les acteurs de la vie culturelle basque	Le complément du nom. Les formes simples de « nor- nori » Le génitif et l'adjectif possessif L'adjectif qualificatif Les adverbes de manière et de temps
Récits d'expériences vécues ou imaginées Ecrire des expressions simples sur des personnages pour dire ce qu'ils font, disent ou pensent	Etxean goizik afaltzen gara/dugu, gero telebista begiratzen dugu eta azkenik ohera(t) joa(i)ten gara. Uste dut nire laguna bihar etorriko dela. Buruko mina bazuen, medikua(ren) ikusterat joan zen.	La maladie, le médecin Les modes de vie	Le complément du nom verbal Les verbes transitifs et intransitifs La complétive
Correspondance Ecrire une carte postale, un message électronique, un SMS	Bidaia ona egin dugu. Biziki ongi naiz. Muxu / Pot. Zuk bidali mezua Jende berria ezagutu nahi nuke. Abereak eta bidaiak gustatzen zaizkit.	Les voyages Les vacances Exprimer ses goûts	Ellipse du verbe auxiliaire dans les relatives Nor-nori 3° personne, singulier, pluriel.
Description simple de paysages ou objets	Errobi eta Aturri Baionan juntatzen dira. Udazkenean mendiak oso ederrak dira E. Herrian. Donapaleuko eskualdean arto landa handiak badira. Zure ganbera/logela nirea baino handiagoa da. Gure ordenagailua berri-berria da.	Les fleuves Les saisons et la montagne Les paysages agricoles La chambre L'ordinateur	Le comparatif Le double adjectif pour dire, oso, arras

II. Contenus culturels et domaines lexicaux : modernité et tradition

Le programme culturel pour le palier I veut initier les élèves aux traits les plus marquants du monde basque, en particulier dans l'articulation entre la langue basque et la culture dans son cadre géographique et historique. Cette initiation dans la dimension culturelle n'est pas à appréhender comme une activité séparée de l'apprentissage linguistique. Les activités comme voyages, échanges et contacts dans l'espace bascophone peuvent aider les élèves à utiliser ces savoirs culturels. L'approche culturelle favorise la compréhension de la langue. Tout en diversifiant les domaines abordés, elle entretient et développe l'intérêt de l'enfant pour la pratique du basque. Le thème « modernité et tradition » retenu pour le palier 1 favorise l'interdisciplinarité et permet à l'élève de reproduire des savoirs acquis dans d'autres disciplines.

Le lexique étudié au palier 1 favorise une approche simple de la vie quotidienne en particulier celle des élèves. Les thèmes abordés concernent la personne, la famille, les activités de la classe, les métiers, les loisirs, les fêtes, les voyages, la vie en société, la numération élémentaire, les principales divisions du temps ainsi que les notions topographiques et géographiques les plus courantes. Le lexique sera bien entendu adapté à l'âge et à la maturité des élèves.

L'enseignant visera à assurer une cohérence et un équilibre dans son choix, en fonction des intérêts et compétences linguistiques des élèves, de la progression mise en place, des programmes des autres disciplines et des actions inscrites dans le projet d'établissement.

Liste indicative des contenus culturels et lexicaux :

1. La vie quotidienne et le cadre de vie

- les relations usuelles, la famille
- la ville, le quartier, l'école, la maison, les commerces, les transports
- les activités : le travail en classe, les métiers, les loisirs, le sport
- les horaires, les repas

2. Les repères et les réalités géographiques

- les différentes provinces du Pays Basque
- paysages géographiques et économiques :
- Bilbao (ville industrielle), Hondarribia (port de pêche), Urepel (village de montagne)
- la forêt d'Irati / Les Bardenas paysage désertique / la corniche d'Urrugne, la plage, la Rhune (montagne).
- les maisons traditionnelles et l'architecture moderne (Kursaal)
- la toponymie

3. Le patrimoine culturel et historique

- des repères chronologiques: la préhistoire (grottes d'Oxozelaia), l'époque romaine (castrum de Bayonne), la bataille de Roncevaux...
- des sites et monuments célèbres du Pays Basque : les châteaux (Urtubie, la Citadelle de St-Jean-Pied-de-Port), les églises, les musées (Guggenheim)...

- des coutumes et traditions : San Fermin, Fêtes de Bayonne, carnaval, mascarade souletine, pastorale, jeux ruraux traditionnels, le chant, la danse, le bertsolarisme...
- la mythologie.
- la gastronomie : merlu koskera, axoa, piperade...

4. Le patrimoine littéraire et artistique

- littérature enfantine, contes comptines, ...
- peinture, bande dessinée, revues enfantines ...
- quelques personnages célèbres ...
- chants et musique...

III. Compétences phonologique et grammaticale

Phonologie

La distance phonologique entre le basque et le français n'est pas très grande. Si le vocalisme basque est plutôt simple, il faudra prêter attention à certaines difficultés du consonnantisme, en particulier quant aux sifflantes (z, s, x, tz, ts, tx), aux vibrantes (r/rr) et à l'aspiration (h). Cette dernière sera au moins maintenue partout où elle est distinctement réalisée et l'enseignant en portera témoignage dans la mesure du possible dans les espaces où elle est moins connue.

Par ailleurs, on n'oubliera pas que chacune des dentales connaît une variante palatale : tt , j (ou dd), \tilde{n} qui n'a pas toujours que valeur expressive ou diminutive : otto, jan, nimiño, ñauñiña.

La latérale l connaît aussi une variante palatale ll : pollit, ollo llabür

Un élève de niveau A1 devra connaître tous les phonèmes de la langue (l'enseignant tiendra compte si besoin des spécificités du souletin, qui possède une voyelle ü et des nasales, des sifflantes sonores et un accent tonique plus marqué).

En outre, en phonétique combinatoire, on veillera à la bonne prononciation de la combinaison de : z+d=zt, z+b=zp, z+g=zk, z+z=tz ainsi qu'à la disparition du z devant le n et le l (ez-naiz se prononce enaiz et ez luke devient eluke.

Grammaire

Le syntagme nominal.

La syntaxe de la phrase :

- la phrase affirmative, négative, exclamative et interrogative; importance de la place du terme requis (galdegaia).
- la subordination: la complétive et quelques subordonnées circonstancielles (causale, temporelle, modale).
- la coordination.
- les degrés de comparaison simple.

Les déclinaisons

- les noms propres
- les noms communs (singulier, pluriel, indéfini)
- les démonstratifs
- quelques cas particuliers (bat, batzuk ...)

Le verbe

Les verbes aux temps et aux modes les plus courants

- conjugaison nor, conjugaison nor-nori, conjugaison nor-nork, conjugaison nor-nori-nork
- la conjugaison périphrastique / conjugaison synthétique.
- la nominalisation du verbe
- l'emploi des locutions verbales (behar izan, nahi zan, maite izan, balio izan, ahal/ezin izan...)

ANNEXE 5 : Arrêté du 9 juillet 2009

Arrêté du 9 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet

NOR: MENE0916156A

Le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 122-1-1, L. 312-10, L. 332-2-2, L. 332-6, D. 122-1 et suivants, D. 332-12, D. 332-16, D. 332-17 à D. 332-22;

Vu l'arrêté du 18 août 1999 modifié relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet ; Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 modifiant l'arrêté du 26 décembre 1996 relatif à l'organisation des enseignements du cycle central des collèges (classes de cinquième et de quatrième) ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections « langues régionales » des collèges et des lycées, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2004 relatif à l'organisation des enseignements du cycle d'orientation du collège (classe de troisième) ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 1er juillet 2009,

Arrête:

Article 8-1

Créé par Arrêté du 9 juillet 2009 - art. 4

Une mention " langue régionale ", suivie de la désignation de la langue concernée, pourra être inscrite sur le diplôme national du brevet. Cette mention est délivrée aux élèves qui auront obtenu, pour la langue régionale concernée, la validation du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). L'évaluation du niveau A2, tel que défini par l'annexe de l'article <u>D. 312-16</u> du code de l'éducation, est effectuée par l'enseignant de langue régionale.

Les langues régionales concernées, qui doivent avoir été enseignées tout au long de l'année scolaire à raison d'un horaire hebdomadaire minimum de deux heures, sont les suivantes : basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan-langue d'oc, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes et tahitien.

Les élèves de la classe de troisième, candidats à l'obtention de cette mention, font connaître leur choix lors de l'inscription à l'examen.

ANNEXE 6: Document d'orientation



Document cadre pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1^{er} degré

L'augmentation significative ces dernières années du nombre d'écoles concernées par l'enseignement bilingue nécessite aujourd'hui un document de cadrage pour la mise en œuvre de cet enseignement à parité horaire dans les écoles publiques et privées du 1^{er} degré.

Ce document officiel, au-delà de l'aide qu'il apportera aux acteurs pédagogiques, facilitera la communication auprès des élus, des parents et futurs parents d'élèves, et contribuera sans nul doute à une meilleure lisibilité du système qui s'avèrera précieuse pour éclairer le choix des familles.

Objectifs de l'enseignement bilingue :

L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue à parité horaire a pour objectifs :

- de permettre d'atteindre un niveau de communication et d'expression écrite en conformité avec le Cadre Européen de Références des Langues (niveau minimal A2 en fin de cycle 3).
 La pratique plus intensive de la langue doit les amener progressivement à utiliser la langue régionale ou le français avec leurs pairs du même âge mais aussi avec les adultes, dans l'école et dans le milieu familial et social;
- de favoriser les acquisitions culturelles liées au patrimoine dans lequel s'inscrit la langue (histoire, géographie, littérature, arts,...);
- de développer l'interdisciplinarité;
- de contribuer à la reconnaissance et la transmission d'un élément de la richesse du patrimoine ;
- de contribuer à reconnaître la diversité culturelle au sein de la communauté nationale ;
- d'être le vecteur d'une politique d'ouverture vers les langues et cultures voisines.

Organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1er degré

L'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du premier degré tient compte à la fois des impératifs d'acquisition des connaissances et compétences du socle commun et de la spécificité de l'enseignement bilingue.

1) Rappel des textes

- Circulaire du 5 septembre 2001 décrivant les principes et modalités d'organisation de l'enseignement bilingue à parité horaire :
- « L'enseignement bilingue à parité horaire commence à l'école maternelle, dès la petite ou moyenne section, et se poursuit à l'école élémentaire. La langue régionale y est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage.

L'enseignement bilingue à parité se définit par un enseignement à parité horaire en langue régionale et en langue française avec une répartition équilibrée pendant la semaine de classe (...): 12 heures en langue française ; 12 heures en langue régionale.

Le temps consacré aux langues vivantes étrangères est décompté également du temps d'enseignement en français et du temps d'enseignement en langue régionale.

Il appartiendra aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, de veiller à l'efficacité de cet enseignement bilingue et à sa cohérence avec les objectifs et les programmes nationaux. (...)

Le mode d'organisation adopté devra être choisi dans le cadre du projet d'école présenté à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

En outre, l'existence dans un même site d'un double cursus (monolingue et bilingue), doit favoriser la réalisation d'une meilleure articulation de ces deux voies dans un même projet d'école. (...)

La période d'alternance minimale des enseignements en français et en langue régionale est fondée sur la demi-journée. »

- Arrêté du 12 mai 2003 : l'article 2 précise que :
- « L'enseignement bilingue à parité horaire est dispensé pour moitié en langue régionale et pour moitié en français. Cependant, aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire, autre que la langue régionale, ne peut être enseigné exclusivement en langue régionale.

Les parties des programmes ou des enseignements dispensés en français ou en langues régionales seront déterminées dans le cadre du projet d'école ou du projet d'établissement conformément au principe de la parité horaire. »

- Circulaire n° 2003-090 du 5 juin 2003 souligne que : « quelle que soit l'organisation adoptée, les horaires des domaines disciplinaires doivent être respectés. »
- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école modifie en 2005 le code de l'éducation en prévoyant l'acquisition indispensable d'un socle commun de connaissances et de compétences comprenant la maîtrise de la langue française et la pratique d'au moins une langue étrangère.

- Programmes de l'Ecole Primaire (BO hors série n° 3 du 19 juin 2008) l'article 3 indique que :
- « L'enseignement de la langue régionale peut s'imputer sur les horaires prévus selon des modalités précisées dans le projet d'école ou selon les modalités définies par l'arrêté du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections langues régionales des collèges et des lycées. »

2) Repères pour organiser les horaires et les contenus d'enseignement

Principes de programmation avec pour points d'appui le BO n°33 du 13 septembre 2001 et l'arrêté du 12 mai 2003

L'enseignement de l'ensemble des disciplines s'effectue dans les deux langues.

Les objectifs linguistiques de l'enseignement bilingue visent trois domaines de compétences :

- les compétences de communication ;
- les compétences linguistiques ou langagières, compétences de production orale de lecture et d'élaboration d'écrits ;
- les compétences relatives au fonctionnement de la langue ou compétences métalinguistiques. Au cycle 3, ces compétences se construisent en parallèle en français et dans la langue régionale. Les relations entre langues sont utilisées pour structurer et renforcer les acquisitions.

L'apprentissage de la langue basque passant essentiellement par l'enseignement disciplinaire en langue basque (mathématiques, sciences, éducation physique et sportive, éducation artistique, histoire et géographie...) se complète avec des temps spécifiques, au cours de ces enseignements, consacrés à l'étude de la langue elle-même.

Sur cette base, les parties des programmes ou des enseignements dispensés en français ou en langues régionales seront déterminées dans le cadre du projet d'école, conformément au principe de la parité horaire. Le projet d'école sera transmis aux inspecteurs de circonscription.

Répartition horaire dans les classes bilingues

Elle s'appuie sur les cadres institutionnels suivants :

- Cadre Européen commun de Référence pour les Langues ;
- Programmes de l'Enseignement de Langues Régionales pour l'Ecole Primaire (BO hors série n°9 du 27 septembre 2007) ;
- Programmes 2008.

CYCLE 1

L'ensemble des domaines d'activités est concerné par chacune des deux langues d'apprentissage à l'école maternelle.

CYCLE 2

Domaines disciplinaires	Sur le temps d'enseignement en français	Sur le temps d'enseignement en basque	Total
Langue (en français)			
Langage oral			
Lecture			
Ecriture	6h30		
Vocabulaire	UIISU		
Grammaire			10h
Orthographe			10n
Langue (en basque)			
Langage oral			
Lecture		3h30	
Ecriture		31130	
Vocabulaire			
Mathématiques	1h	4h	5h
Education physique et sportive	1h30	1h 30	
Pratique artistique et histoire des arts	1h	1h	7h30
Découverte du monde	1h15	1h15	
Total	11h15 (+ 45 mn de LVE)	11h15 (+ 45 mn de LVE)	22h30 (+1H30 de LVE)

CYCLE 3

Domaines disciplinaires	Sur le temps d'enseignement en français	Sur le temps d'enseignement en basque	Total
Langue (en français)	-		
Langage oral			
Lecture			
Littérature			
Ecriture	5h		
Rédaction	311		
Vocabulaire			
Grammaire			
Orthographe			8h
Langue (en basque)			
Langage oral			
Lecture			
Littérature			
Ecriture		3h	
Rédaction]	
Vocabulaire			
Grammaire			
Mathématiques	1h30	3h30	5h
Education physique et sportive	1h30	1h30	
Sciences expérimentales et	1h	1h	
technologie			
Culture humaniste :			9h30
Pratique artistique et histoire des arts	1h	1h	
Histoire Géographie, Instruction	1h15	1h15	
civique et morale			
Total	11h15	11h15	22h30
	(+ 45 mn de LVE)	(+ 45 mn de LVE)	(+ 1h30 de LVE)

Cette proposition indicative de répartition disciplinaire et horaire se réfère aux préconisations relatives aux filières bilingues figurant dans les **Programmes de l'Enseignement des Langues Régionales pour l'Ecole Primaire (BO hors série n°9 du 27 septembre 2007)** mises en évidence dans les extraits suivants :

Objectifs:

p.4 « Cet enseignement (bilingue) mis en place sous forme de filière bilingue qui commence en maternelle aura pour objectif la parité horaire entre les enseignements dispensés en français et les enseignements dispensés en langue régionale. »

Capacités:

p.5 : « Pour les élèves des filières bilingues, l'autonomie langagière se construira plus vite en raison de la plus forte exposition à la langue. Les compétences de compréhension se développeront particulièrement, par l'effet du transfert d'une langue à l'autre réalisé en permanence par l'apprenant. »

Connaissances:

p.5 : « Par une pratique active de la langue qui sollicite la mémoire, l'élève est amené à acquérir les connaissances premières dans le cadre d'une progression définie par l'enseignant en référence à une logique d'apprentissage propre à chaque langue.

Cette progression prend en compte ce qu'on peut connaître de la difficulté relative de la maîtrise du vocabulaire, de la grammaire et de la phonologie, mais aussi la nécessité et la possibilité d'installer rapidement, notamment au CE1, les automatismes qui serviront de levier pour la suite des apprentissages, en référence aux obstacles les plus fréquemment constatés dans chaque langue.

Les capacités mises en œuvre pour communiquer nécessitent la mobilisation des connaissances linguistiques et culturelles dont l'acquisition en milieu scolaire ne peut se faire au seul hasard des textes ou des situations. C'est grâce à un apprentissage rigoureux et progressif que l'élève va peu à peu élargir et consolider son bagage linguistique et sa connaissance de la culture régionale. Cet apprentissage ne peut se faire qu'au prix d'une exposition suffisante à la langue et d'une pratique régulière de celle-ci. A l'oral notamment, où le discours est fugace, ces conditions sont essentielles pour familiariser l'oreille à des sonorités et des rythmes nouveaux. »

« En section bilingue, l'apprentissage de la langue seconde se bâtit en parallèle avec la maîtrise de la langue première. »

p.6: « En fin de cycle 3, néanmoins, **la compétence grammaticale** sera renforcée par un début de réflexion sur le fonctionnement de la langue à partir d'énoncés oraux ou écrits afin de faire prendre conscience aux élèves qu'une langue n'est pas le calque d'une autre et de les rendre capables d'un début d'autonomie dans la réception et la production. **L'observation comparée** de quelques phénomènes simples dans des langues différentes (dont la langue française) crée chez les élèves une distance qui leur permet d'être plus sensibles aux réalités grammaticales et renforce la maîtrise du langage.

En section bilingue, l'approche contrastive est systématisée et permet de façon très positive d'introduire dans le cursus, dès le cycle 2, une langue vivante étrangère. »

 \ll En section bilingue le lien graphie-phonie se fera parallèlement en langue française et en langue régionale. »

p.9 à 20 : Les programmes en langue basque sont regroupés autour de cinq activités langagières :

- Comprendre, réagir et parler en interaction orale (Etre capable d'interagir de façon simple avec un débit adapté et des reformulations.)
- Comprendre à l'oral (Etre capable de comprendre une intervention brève, si elle est claire et simple.)
- Parler en continu (Etre capable de s'exprimer de manière simple sur des sujets variés.)
- Lire (L'élève sera capable de comprendre des textes courts et simples.)
- Ecrire (Etre capable d'écrire des énoncés simples et brefs.)

Les programmes définissent également « des compétences culturelle, grammaticale et phonologique qui fournissent des indications des savoirs linguistiques (lexique, syntaxe, phonologie) et culturels / socioculturels qui sont au service de la compétence communicative. »

p.21: les programmes donnent une liste des **contenus culturels**, **lexicaux**, **phonologiques et grammaticaux** à aborder à l'Ecole primaire.

p.22 : Enfin, ils listent les domaines transversaux à aborder :

Dans la maîtrise du langage et de la langue basque : Langue orale en compréhension et en production

Langue écrite en compréhension et production.

En littérature : Dire, Lire, Ecrire

Dans l'observation réfléchie de la langue : Dire, Ecrire

3) Principes et modalités d'organisation

(points d'appui : BO n°33 du 13 septembre 2001)

Cursus

L'enseignement bilingue à parité horaire basque / français est dispensé tout au long du cursus primaire, depuis la petite section de maternelle jusqu'à la fin du cycle 3 (depuis la toute petite section lorsque l'école assure cette scolarisation) et s'ouvre à une continuité au collège et au lycée.

Emploi du temps

L'enseignement à parité horaire en langue régionale et en langue française, doit se répartir d'une manière équilibrée pendant la semaine de classe (12 heures en français et 12 en basque, sur la semaine de 24 heures).

La période d'alternance minimale des enseignements en français et en langue régionale est fondée sur la demi-journée (ex : les lundi et jeudi matin et les mardi et vendredi après-midi en français ; les lundi et jeudi après-midi et les mardi et vendredi matin en basque).

Il n'est pas exclu d'organiser les deux mi-temps d'enseignement sur deux journées entières non consécutives (ex : lundi et jeudi en français, mardi et vendredi en basque).

Le temps consacré aux langues vivantes étrangères et à toutes interventions extérieures dans le cadre d'un projet pédagogique est à décompter équitablement du temps d'enseignement en français et du temps d'enseignement en langue régionale.

Dispositif d'aide et de soutien

- Aide personnalisée :

Le service des enseignants, qu'ils enseignent en basque ou en français, est de 27H par semaine (24h de classe + 2h de soutien + 1h de concertation et formation). En conséquence l'aide personnalisée (soutien de 2h) est mise en œuvre tant en basque qu'en français selon les besoins des élèves. Concernant les apprentissages en langue basque, ces deux heures peuvent être mises à profit pour améliorer les compétences langagières et/ou linguistiques. Selon les besoins liés aux difficultés des élèves et/ou à l'organisation pédagogique, l'enseignant de basque peut être amené à assurer cette aide en français.

- Stages de remise à niveau :

Les stages de remise à niveau sont dispensés par les enseignants volontaires, qu'ils enseignent en basque ou en français. Ils visent l'amélioration des compétences disciplinaires et linguistiques attendues dans les deux langues en fin d'école primaire. Selon les besoins des élèves concernés l'enseignant de basque volontaire peut être amené à enseigner en français.

- Interventions RASED:

La prise en charge des élèves bilingues par les maîtres spécialisés du RASED est à équilibrer équitablement sur les temps d'enseignement en basque et en français.

Evaluations nationales:

Pour évaluer leurs acquis en mathématiques et en français, les élèves bilingues sont soumis, comme tous les élèves, au dispositif d'évaluations nationales en CE1 et en CM2.

Evaluation de la langue basque :

Pour les élèves des sections bilingues français/langue régionale, le niveau moyen attendu en fin de cycle 3 est le niveau A2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) élaboré par le Conseil de l'Europe et adapté à des enfants d'âge scolaire.

En conséquence en fin de CM2, les élèves bilingues seront évalués sur leurs acquisitions linguistiques et langagières à l'oral et à l'écrit selon un protocole validé par les autorités académiques.

Ressources pédagogiques :

Les outils pédagogiques en langue basque (création de matériel spécifique ou traduction et adaptation de manuels existant en français) sont conçus à partir des Instructions Officielles et validés par les autorités académiques sur le plan pédagogique et par l'Académie Basque sur le plan linguistique.

Ces ressources sont disponibles au centre pédagogique IKAS (www.ikas.org) et au Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) (www.sceren.com).

ANNEXE 7: Circulaire du 27 mars 2008



Pau, le 27 mars 2008

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des écoles bilingues S/C de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

CABINET

Dosser autw par Mano-Perre ENFEDACUE Directrice de Cabinet Téléphone 05 59 82 22 26 Fait 05 59 27 25.80 Mél manis-peirre errédaque Geo-bordeuex.hr 2 plane d'Espagne 64 1719 Paris

OBJET : Préparation de la rentrée scolaire 2008 des écoles bilingues

En vue de la rentrée scolaire 2008, et préalablement au CTPD qui se tiendra le 2 avril 2008, je souhaiterais par la présente vous apporter des informations complémentaires sur la méthode d'anatyse utilisée en matière de répartition des emplois d'enseignants au sein des écoles du département qui proposent un enseignement bilangue à parité horaire.

Conformément aux dispositions approuvées lors du conseil d'administration de l'office public de la langue basque le 30 janvier demler, de nouvelles modalités seront en effet appliquées.

Le mode de calcul pour déterminer le nombre de postes théonques nécessaires à l'encadrement des élèves dans les écoles blingues distingue d'une part l'effectif «bilingue» et d'autre part l'effectif «unilingue».

Des seulls différents sont appliqués pour les élèves bilingues et les élèves unitingues

-1- Enseignement billingue :

Pour une école donnée l'effectif bilingue est réparti en groupes sur la bese d'un seuil d'encadrement de 22 élèves par groupe en école élémentaire et primaire et de 25 élèves par groupe en école maternelle

Ces seuils s'entendent comme une moyenne entre les différents groupes bilingues d'une même école.

Compte tenu de la parité horaire des enseignements, le principe retenu est que chaque groupe bilingue est pris en charge par deux enseignants intervenant chacun à mi-temps pour le groupe, l'un pour l'enseignement en français et l'autre pour l'enseignement en basque

Pour chaque groupe il y a une attribution de 0,5 poste pour l'enseignement en français et 0,5 poste pour l'enseignement en basque, soit un poste enter pour chaque groupe.

Le nombre de postes en équivalent temps plein, prenant en charge les groupes d'élèves bilingues d'une école, est donc égal au nombre de ces groupes

-2- Enseignement unilingue :

Pour une école donnée l'effectif unilingue est réparti en groupes sur la base d'un seuil d'encadrement de 25 élèves par groupe en école élémentaire et primaire et de 30 élèves par groupe en école maternelle

Ces seuis s'entendent comme une moyenne entre les différents groupes unitingues d'une même école.

Chaque groupe est pris en charge par un enseignant

Cependant un minimum de 12 élèves unitingues est requis dans une école, pour qu'un poste soit attribué. Dans le cas contraire, les élèves unitingues sont regroupés avec les élèves billingues pour l'enseignement en français, lorsque l'effectif global le permet.

Pour les écoles primaires, ces calculs s'entendent pour la totalité des élèves, qu'ils relèvent de l'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire.

Je vous invite à prendre l'attache de l'Inspecteur de l'Education Nationale de votre circonscription pour toute demande d'information complémentaire qui vous serait utile.



ANNEXE 8 : Protocole d'expérimentations relatif à la demande par une école d'une expérimentation pédagogique nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré

Rappel du cadre et objet

Depuis sa mise en place il y a 25 ans, l'enseignement bilingue français / basque s'organise sur la base de la parité horaire, pour moitié en français, pour l'autre moitié en basque. Le mode d'organisation habituel des enseignements est basé sur une alternance entre français et basque par demi-journées, chaque langue étant utilisée à tour de rôle soit le matin soit l'après-midi. L'enseignement d'une langue vivante étrangère à partir du CP s'effectue pour moitié sur les horaires de français et pour moitié sur ceux de basque.

Dans un contexte où l'environnement familial et sociétal de la plupart des élèves est très majoritairement francophone, la progression dans l'apprentissage et la production en langue basque reste un exercice difficile pour les élèves, qui requiert l'implication et la motivation permanentes des enseignants intervenant en basque, d'autant plus que la structure de la langue basque ne s'apparente à celle de la langue française.

Face à cette réalité, des équipes enseignantes d'écoles bilingues ont déjà cherché des dispositifs permettant d'intensifier en Cycle 1 (maternelle) principalement, le temps scolaire réservé à l'utilisation de la langue basque.

Par ailleurs, le cadre légal, par le biais de l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005, permet la réalisation d'expérimentations, notamment en matière d'organisation pédagogique et d'enseignement disciplinaire, assorties d'une évaluation.

« Conformément à l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005 :

Ces expérimentations seront menées dans le cadre de projets d'école, sur une période de 3 à 5 ans :

Elles feront l'objet d'une validation préalable par les autorités académiques et d'une évaluation annuelle dont les modalités seront définies par les autorités académiques dès le lancement de l'expérimentation.

Ces expérimentations seront mises en place sur la base du volontariat des établissements, des équipes pédagogiques et des familles (accord explicite de chaque famille).

Elles seront organisées pour l'instant dans les classes maternelles.

Les demandes devront préciser l'ensemble des éléments nécessaires à leur instruction : situation précise des effectifs concernés, mode d'organisation envisagé, répartition des postes... »

L'objet du document présent est de préciser aux établissements scolaires et aux équipes enseignantes :

- la procédure à suivre et le calendrier à respecter pour effectuer une demande d'expérimentation pédagogique nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré
- les modalités de traitement de la demande par les autorités académiques.

1) Etapes et mode de formalisation de la demande

Les écoles souhaitant effectuer une demande d'expérimentation pédagogique nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré, devront effectuer l'ensemble des démarches ci-après, en respectant les étapes indiquées :

Etape 1: organisation d'une réunion d'information à l'attention des familles, afin de leur exposer le projet, la répartition horaire envisagée et les contenus de formations correspondants.

Etape 2: à l'issue, organisation d'un questionnement des familles sur la base de la diffusion

- d'un courrier synthétisant pour mémoire les principaux éléments présentés lors de la réunion d'information et présentant l'objet de l'enquête
- d'un questionnaire à compléter par les familles, leur permettant d'exprimer leur positionnement par rapport au projet.

Etape 3: recueil des questionnaires et analyse.

Etape 4: envoi d'une demande officielle à l'Inspecteur d'Académie (copie à l'IEN en charge de l'enseignement du basque, à l'IEN en charge de l'école concernée et à l'OPLB, ainsi qu'à la DDEC dans le cas d'un établissement relevant de l'enseignement catholique) composée des pièces suivantes :

- un courrier de demande officielle s'appuyant sur l'adhésion unanime de l'équipe enseignante
- un accord écrit du Conseil d'Ecole
- un dossier de candidature, comprenant : une présentation détaillée du projet (argumentaire, répartition horaire envisagée, contenus de formations, durée de l'expérimentation (de 3 à 5 ans), évaluations envisagées...)
- une présentation des résultats du questionnement organisé auprès des familles
- une proposition d'organisation hebdomadaire tenant compte des réponses apportées par les familles, et précisant les effectifs de chacun des groupes et la répartition des postes d'enseignants.

2) Examen des demandes et décision

Après examen, et demande éventuelle de précisions ou d'éléments complémentaires, l'Inspecteur d'Académie fera connaître sa réponse par courrier adressé au demandeur (copie à l'OPLB).

Cette réponse pourra être :

- positive
- négative
- positive sous réserve d'adapter tel ou tel aspect du dispositif prévu.

Dans le dernier cas, la réponse définitive interviendra après fourniture par l'école d'un dossier modificatif ou d'une annexe tenant compte de l'adaptation demandée.

3) Calendrier

Les demandes sont à adresser par les écoles avant la fin du mois de novembre précédent la rentrée scolaire de la mise en place souhaitée de l'expérimentation.

La réponse de l'Inspection d'Académie sera adressée au plus tard le 30 juin de la même année scolaire à l'établissement ayant effectué la demande.

Les décisions sont rendues par l'Inspecteur d'Académie au moment de la carte scolaire. Elles pourront faire l'objet d'une redéfinition des supports sans obligation d'octroi de moyens complémentaires.

4/Modification éventuelle en cours d'expérimentation

Si en cours d'expérimentation, l'école souhaite modifier son organisation pédagogique, une nouvelle demande devra être effectuée.

ANNEXE 9: Convention Education nationale / Seaska / OPLB







HEZKUNDE NAZIONALEKO MINISTERIOAREN, SEASKA FEDERAZIOAREN, ETA EUSKARAREN ERAKUNDE PUBLIKOAREN ARTEKO HITZARMENA

CONVENTION ENTRE LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, LA FEDERATION SEASKA ET L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE

Entre les soussignés :

- le Ministère de l'Education Nationale représenté par M. Jean-Louis NEMBRINI, Recteur de l'Académie de Bordeaux;
- la **Fédération Seaska** représentée par **M. Paxkal INDO**, Président ;
- l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) représenté par M. François MAÏTIA, Président.

Lankidetza hitzarmen hau izenpetzen dutenen artean:

- **Hezkunde Ministerioak, Jean-Louis NEMBRINI** Bordaleko Akademiako Errektoreak ordezkaturik ;
- **Seaska federazioak, Paxkal INDO**, lehendakari jaunak ordezkaturik ;
- Euskararen Erakunde Publikoak (EEP), François MAÏTIA, lehendakari jaunak ordezkaturik.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Depuis l'ouverture de la première école en 1969, le réseau des écoles et des établissements scolaires de la Fédération Seaska (ikastola) s'est progressivement consolidé tant au niveau de sa structuration qu'au niveau de la couverture territoriale.

La Fédération regroupe aujourd'hui 20 écoles et 4 établissements d'enseignement secondaire proposant un enseignement sur 26 sites :

- 20 ikastola primaires, organisées sur 25 sites (5 écoles fonctionnant temporairement sous statut d'annexe);
- 3 collèges ;
- 1 lycée d'enseignement général.

La signature des contrats d'association avec l'Etat en 1994 et l'effort de formation accompli par les enseignants de Seaska ont constitué sans nul doute une étape importante dans la pérennisation de cette filière d'enseignement. La quasi-totalité des enseignants sont aujourd'hui des maîtres contractuels de droit public, rémunérés par l'Etat et affectés à des établissements associés à l'Etat par contrat.

Le contrat d'association nécessite par ailleurs que, tout au long du cycle d'enseignement, les programmes de l'Education Nationale soient appliqués, ainsi que les procédures d'évaluation et de contrôle pédagogique.

Cette filière d'enseignement se caractérise par des choix et des pratiques pédagogiques visant un certain nombre d'objectifs linguistiques. Au fil du temps,

Ondokoa hitzartua eta erabaki da:

Aitzinsolasa

1969an lehen ikastola ireki zenaz geroztik, Seaskaren federazioaren eskolen eta ikastetxeen sarea urratsez urrats sendotu da hala egituraketan nola lurraldearen estaltzeari dagokionean.

Gaur egun federazioak 20 eskola eta bigarren mailako irakaskuntzako 4 ikastetxe biltzen ditu, irakaskuntza eskaintzen dutenak 26 gunetan :

- 20 lehen mailako ikastola, 25 tokitan antolatuak (5 ikastolak momentuz eskola-adar gisa funtzionatzen dute);
- 3 kolegio ;
- irakaskuntza orokorreko lizeo bat.

1994an Estatuarekin izenpetu elkarte kontratuek eta Seaskako irakasleek formakuntzan eman indarrek, garrantzi handia izan dute irakaskuntza sare horren iraunkortasunean nehongo zalantzarik gabe. Gaur egun irakasle gehienak estatutu publikoko kontratudunak dira, Estatuak ordaintzen dituenak eta Estatuarekin hitzarmenez lotuak diren ikastetxeetan izendatuak direnak.

Elkarte kontratuak, bestalde, eskatzen du irakaskuntza ibilbide osoan Hezkunde Ministerioaren programak, bai eta ebaluaketako eta pedagogia kontroleko prozedurak aplikatuak izan daitezen.

Irakaskuntza sare honen ezaugarria da hizkuntzari dagozkion helburu batzuen betetzeko araberako hautu pedagogikoak egin dituela eta halaber l'enseignement au sein des établissements s'est structuré selon des modalités d'organisation aujourd'hui largement expérimentées et stabilisées.

Comme pour l'ensemble des établissements sous contrat d'association avec l'Etat, la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun (décret de juillet 2006) constitue l'objectif minimal à atteindre par chaque élève au cours de sa scolarité. Les objectifs à atteindre, niveau par niveau et les rythmes de progressions dans l'ensemble des domaines disciplinaires sont les contenus définis par les programmes définis par l'arrêté du 9 juin 2008 et dont les progressions sont publiées au bulletin officiel du 5 janvier 2012. D'autre part, la validation des paliers du socle commun constitue l'objectif à atteindre par chaque élève.

Dans le même temps, les établissements de la Fédération Seaska développent un projet propre visant la formation de jeunes locuteurs bilingues disposant de compétences linguistiques suffisamment performantes pour communiquer aussi bien en langue basque qu'en langue française.

La recherche d'un bilinguisme équilibré se construit par une immersion précoce et tout au long du cursus de formation avec pour premier objectif à la fin du cycle primaire de faire en sorte que l'élève dispose d'un même niveau de maîtrise des deux langues, français et basque.

Ce palier est d'autant plus stratégique qu'il doit permettre à tout élève scolarisé dans une ikastola de pouvoir intégrer à la fin du CM2 tout type de collège, les collèges de la Fédération Seaska, comme tout autre établissement, que l'enseignement du basque y soit proposé ou non.

Cette exigence à former des élèves pratiquant un bilinguisme équilibré se retrouve aussi dans l'enseignement secondaire, qui doit assurer la préparation aux épreuves du diplôme national du brevet, du baccalauréat général, technologique, du CAP, du baccalauréat professionnel, et à la poursuite d'études supérieures.

Cet objectif est poursuivi tout en donnant à l'élève la possibilité d'approfondir parallèlement la maîtrise de la langue basque, par le suivi de cours dispensés en basque.

Les objectifs d'acquisition linguistique que les ikastola fixent à leurs élèves s'inscrivent dans le contexte sociolinguistique diglossique qui caractérise la situation de la langue basque : araberako praktika pedagogikoak ere garatu. Denborarekin, irakaskuntza ikastetxeetan egituratu da gaur egun osoki esperimentatu eta egonkortu diren antolaketa irizpide batzuk kontuan hartuz.

Estatuarekin kontratu pean diren eskola guzientzat bezala, ikasle bakoitzak bere eskola ibilbidean erdietsi behar duen helburu minimoa da oinarri komunaren ezagutzen eta gaitasunen menperatzea (2006ko uztaileko dekretua).

Mailaz maila erdietsi beharreko helburuak eta aurrerapen erritmoak ikasgai bakoitzean, 2008ko ekainaren 9ko arauak finkatu programetan eta 2012ko urtarrilaren 5eko aldizkari ofizialean publikatu progresioetan definituak dira. Bestalde, oinarri komunaren urratsen gainditzea da ikasle bakoitzak lortu beharreko helburua.

Ber denboran, Seaska federazioko eskolek beren irakaskuntza proiektua garatzen dute gazteak hiztun elebidunak izateko helburuarekin, hizkuntza gaitasun azkarrak erdietsiz bai euskaraz eta bai frantsesez komunikatzeko.

Elebitasun orekatuaren erdiestea murgiltze goiztiarraren bidez eta formakuntza ibilbide osoan eraikitzen da, lehen mailako ziklo bukaerako lehen helburutzat hartuz ikasleak maila bera ukan dezan bi hizkuntzetan, frantsesean eta euskaran.

Denboraldi hori garrantzitsua da jakinez lehen mailako 5. urteko edozein ikaslek gai izan behar duela edozein kolegiotan sartzeko, hala nola, Seaskako kolegioetan edo beste ikastetxe batean, euskararen irakaskuntza proposatua izan dadin ala ez.

Elebidun orekatuak diren ikasleen moldatzeko nahikeria hori bigarren mailan ere aurkitzen da. Hor prestatzen dira ikasleak brebetaren diploma nazionalaren azterketetara, batxilergo orokorraren, teknologikoaren, CAPren, batxilergo profesionalaren azterketetara, baita unibertsitate mailako ikasketen segitzera ere.

Helburu hori jarraitzen da, ikasleari ber denboran euskara sakontzeko aukera emanez, kurtsoak euskaraz eginez.

Ikastolek beren ikasleei finkatzen dizkieten helburu linguistikoak euskararen egoeraren araberako testuinguru soziolinguistiko diglosikoan kokatzen dira :

- rupture du processus de transmission familiale;
- faible nombre de locuteurs parmi les générations en âge d'être parents;
- exposition prépondérante à la langue française dans les différents secteurs sociaux, rendant, y compris en milieu bascophone, l'utilisation du français souvent plus fréquente chez les jeunes et les enfants.

La prise en compte de cette réalité a conduit les établissements de la Fédération Seaska à mettre en place une organisation fondée sur l'immersion en langue basque des élèves. Celle-ci se traduit principalement par l'utilisation du basque comme langue véhiculaire dans l'ensemble des activités ayant lieu au sein des établissements scolaires, et par un enseignement dispensé intégralement en langue basque jusqu'au cours préparatoire, l'apprentissage du français se faisant de manière progressive à compter de la fin du cycle 2 (CE1).

Jusqu'au CP, la maîtrise de la langue orale est principalement recherchée, par une appropriation active du langage se renforçant au cours des activités quotidiennes d'échanges et de travaux.

Les phases d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, initiées en langue basque en CP, se poursuivent au-delà en basque et en français, parallèlement à l'acquisition des compétences et des savoirs relatifs au cycle élémentaire. La formation s'organise dans les deux langues à partir de la dernière année de cycle 2, le temps d'enseignement en français passant progressivement de 3 heures en fin de cycle 2, à 5 heures puis 8 heures en cycle 3.

Cette formation en deux langues visant un même niveau de maîtrise du basque et du français à la fin du CM2 ne peut se réduire à une activité scolaire fondée sur la traduction. Chaque langue exige un travail qui lui soit spécifique tout en permettant que les deux processus d'apprentissage se croisent et s'enrichissent mutuellement dans un certain nombre de domaines.

Les choix linguistiques opérés par Seaska pour les différents cycles de l'école primaire impliquent une organisation soucieuse de la qualité de l'apprentissage de la langue basque en cycle 1 avec des enfants issus majoritairement de milieux non bascophones, et qu'une attention particulière soit portée à l'enseignement du français et en français dispensé en cycle 2 et en cycle 3.

- familia transmisio prozesuaren etena ;
- hiztun kopuru ahula guraso izan daitezkeen belaunaldietan;
- sektore sozial desberdinetan baita euskal ingurumenean ere, nagusi den frantsesaren eraginak, hizkuntza honen erabileraren maiztasuna areagotzen du haur eta gazteen artean.

Errealitate hau kontuan hartuz, ikasleentzat euskarazko murgilketan oinarritu antolaketa baten bideratzera behartuak izan dira Seaska federazioko ikastetxeak. Horrek erran nahi du ikastetxeetan egiten diren jarduera guziak euskara komunikazio hizkuntza gisa hartuz egiten direla, eta lehen mailako 1. urteraino irakaskuntza osoki euskaraz egiten dela, frantsesaren ikaskuntza 2. ziklo bukaeratik (CE1) pixkanaka sarrarazten delarik.

Lehen mailako 1. urteraino, helburu nagusia ahozko hizkuntzaren menperatzea da, eguneroko elkartruke eta lan jarduerei esker hizkuntzaz eraginkorki jabetzeko.

Lehen mailako 1. urtean euskaraz abiatu irakurketa eta idazketaren ikaskuntza faseak, ondotik jarraituz doatzi bai euskaraz eta bai frantsesez, lehen mailari doazkion jakintza eta gaitasunen erdiestearekin batera. 2. zikloko azken urtetik harat, formakuntza bi hizkuntzetan antolatzen da. Frantseseko iraskaskuntza 3 ordukoa da 2. ziklo bukaeran, ondotik 3. zikloan 5 ordutara eta gero 8 ordutara pasatzeko.

Bi hizkuntzetan egina den formakuntza honen helburuetarik bat da, haurrak 5. urte bukaeran, berdin menpera ditzan euskara eta frantsesa. Itzulpenezko irakaskuntza batean soilik finkatu irakasbide batek ez du biderik ematen horrelako xede baten erdiesteko. Hizkuntza bakoitzak berezia zaion lana eskatzen du, bi ikas prozesuak hainbat eremutan gurutzatzen eta elkar aberasten dutelarik.

Lehen mailako ziklo ezberdinetan Seaskak egiten dituen hautu linguistikoek eskatzen dute alde batetik, 1. zikloan euskararen ikaskuntza kalitatearen axola duen antolaketa bat, jakinez haur gehienak euskaradun ez diren ingurumenetatik heldu direla, eta bestetik, arreta berezi bat emana izan dakion 2. eta 3. zikloko frantsesaren eta frantsesezko irakaskuntzari.

Dans cette optique, les modalités pédagogiques propres qui relèvent de chaque ikastola et qui s'adaptent en fonction du nombre d'élèves concernés dans la limite des moyens d'enseignement affectés à l'école, ont en commun de rechercher une organisation permettant en particulier de faire en sorte que deux maîtres différents, un pour chaque langue, interviennent auprès des mêmes élèves, que des temps d'enseignement soient prévus pour le français pour des élèves de même niveau d'enseignement, et qu'on ne regroupe pas plus de deux niveaux consécutifs pour les enseignements de français.

Dans les établissements secondaires, le respect des horaires et des programmes n'implique pas de spécificité majeure dans l'organisation des grilles horaires et des séquences de cours, mis à part l'apprentissage de la langue basque qui continue d'être travaillé à hauteur de 4 heures par semaine. Le caractère propre réside surtout ici dans l'utilisation majoritaire du basque comme langue d'enseignement.

Partant du constat que l'importance du réseau que constituent les écoles regroupées au sein de la Fédération Seaska, l'ancienneté et les spécificités du modèle pédagogique structuré par ce réseau depuis de longues années, le cadre juridique qui lie durablement les écoles de la Fédération à l'Etat, nécessitaient que les relations entre ces établissements et l'Education Nationale soient consolidées dans un conventionnel, la Fédération Seaska, l'Education Nationale et l'Office Public de la Langue Basque ont, à préparation assurée en étroite d'une concertation avec l'Office Public de la Langue Basque dans le cadre de sa mission relative au développement et à la structuration de l'enseignement du basque et en basque, signé le 12 juin 2009 une convention visant, en cohérence avec les textes légaux et réglementaires en vigueur, à définir le cadre de détermination des dotations annuelles octroyées par le Ministère de l'Education Nationale et concertations préparant chaque rentrée scolaire et notamment à convenir de la couverture territoriale de l'offre d'enseignement proposée par la Fédération Seaska, pour la durée de la convention. La convention envisage par ailleurs les procédures d'évaluation des capacités linguistiques en français et en basque.

A la lumière du bilan partagé de cette première convention, présenté en annexe, les signataires conviennent de pérenniser, de conforter et de développer le cadre conventionnel établi en 2009.

bakoitzak dauzkan Ildo honetatik. eskola irakaskuntzako ahalen arabera, ikasle kopuruari propioek antolaketa pedagogiko helburutzat dute antolaketa baten bilatzea, bereziki bi erakasle desberdinek, bat hizkuntza bakoitzerako, ikasle berekin eskuhar dezaten, ikasleentzat frantseserako irakaskuntza denbora batzuk finkatuak izan daitezen, eta frantsesaren irakaskuntzarentzat elgarren ondoko bi irakaskuntza maila baino gehiago ez daitezen bil.

Bigarren mailako ikastetxeetan, ordutegi eta egitarauen segitzeak ez du oren eta kurtsoen antolaketan berezitasun nagusirik eskatzen, salbu astean 4 orduz lantzen den euskararen ikaskuntza. Hemen, ezaugarri propioa euskara irakaskuntza hizkuntza gisa erabiltzea da nagusiki.

Seaska federazioan bilduak diren eskolek osatzen duten sarearen garrantziak eta sare horretan urte luzeetan zehar egituratu den eredu pedagogikoaren aspaldikotasun eta berezitasunak, federazioko eskolak Estatuari molde iraunkorrean lotzen dizkion koadro juridikoak, eskatzen zuten eskola horien eta Hezkunde Nazionalaren arteko harremanak hitzarmenezko kuadro batean egonkortuak izan daitezen. Hori ikusirik, Seaska Federazioak. Hezkunde nazionalak Euskararen Erakunde Publikoak hitzarmen bat izenpetu zuten 2009ko ekainaren 12an, Euskararen Erakunde Publikoarekin kontzertazio hertsian egin prestaketa baten ondoren EEPren euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren garapen eta egituraketa eginkizunaren kuadroan. Hitzarmen horrek, indarrean dauden lege eta arauekin koherentzian, Hezkunde Nazionaleko Ministerioak urtero esleitzen dituen zuzkiduren finkatzeko eta eskola sartze bakoitzaren prestatzeko kuadroaren definitzea du helburu, eta besteak beste Seaska Federazioak proposatzen duen irakaskuntza eskaintzaren lurralde estalduraren adostea, hitzarmenaren iraupenarerako.

Bestalde, hitzarmenak euskara eta frantsesezko hizkuntza gaitasunen ebaluazio prozedurak aurreikusten ditu.

Lehen hitzarmen horren bilduma partekatuan oinarrituz, izenpetzaileek adosten dute 2009an sortu hitzarmen koadroaren iraunkortzea, azkartzea eta garatzea.

Article 1. Objet de la convention

L'importance du réseau que constituent les écoles regroupées au sein de la Fédération Seaska, l'ancienneté et les spécificités du modèle pédagogique structuré par ce réseau depuis de longues années, le cadre juridique qui lie durablement les écoles de la Fédération à l'Etat, nécessitent que les relations entre ces établissements et l'Education Nationale se poursuivent aujourd'hui dans un cadre conventionnel pérennisé et consolidé.

L'objet de cette convention, à l'issue d'une préparation assurée en étroite concertation avec l'Office Public de la Langue Basque dans le cadre de sa mission relative au développement et à la structuration de l'enseignement du basque et en basque, vise, en cohérence avec les textes légaux et réglementaires en vigueur, à définir le cadre de détermination des dotations annuelles octroyées par le Ministère de l'Education Nationale et des concertations préparant chacune des rentrées scolaires et notamment à convenir de la couverture territoriale de l'offre d'enseignement proposée par la Fédération Seaska, pour la durée de la convention.

Par ailleurs, la convention envisage les procédures d'évaluation des capacités linguistiques en français et en basque, ainsi que les perspectives d'évolution des procédures d'examen.

Article 2. Durée de la convention

La présente convention est signée pour les 3 années scolaires :

- 2012-2013
- 2013-2014
- 2014-2015

Article 3. Méthode d'aide à l'analyse et au calcul pour la détermination des dotations octroyées aux écoles primaires

Chaque année, au mois de décembre précédant la rentrée suivante, la Fédération Seaska, les autorités académiques et l'OPLB établiront en concertation la prévision des effectifs de chacun des établissements

1. artikulua. Hitzarmenaren xedea

Seaska Federazioan bateratu eskolek osatzen duten sarearen garrantziak, eta aspaldidanik sare horrek egituratu eredu pedagogikoaren aspaldikotasunak eta berezitasunak, Federazioko eskolak eta Estatua iraunkorki elkartzen dituen kuadro juridikoak, eskatzen dute ikastetxe horien eta Hezkunde Nazionalaren arteko harremanak hitzarmenezko kuadro egonkortu eta azkartu batean segi dezaten.

Hitzarmen horrek, Euskararen Erakunde Publikoarekin kontzertazio hertsian egin prestaketa baten ondoren EEPren euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren garapen eta egituraketa eginkizunaren kuadroan, Hezkunde Nazionaleko Ministerioak urtero esleitzen dituen dotazioen finkatzeko eta eskola sartze bakoitzaren prestatzeko kuadroaren definitzea du helburu indarrean dauden lege eta arauen ildotik, eta besteak beste Seaska Federazioak proposatzen duen irakaskuntza eskaintzaren lurralde estalduraren adostea, hitzarmenaren iraupenarerako.

Bestalde, hitzarmenak euskara eta frantsesezko hizkuntza gaitasunen ebaluazio prozedurak aurreikusten ditu, eta azterketa prozeduren egokitze perspektibak.

2. artikulua. Hitzarmenaren iraupena

Hitzarmen hau 3 ikasturterako izenpetua da:

- 2012-2013
- 2013-2014
- 2014-2015

3. artikulua. Lehen mailako eskolei esleitu dotazioen finkatzeko azterketaren eta kalkuluaren laguntzeko metodoa

Urtero, ondoko sartzea aitzineko abenduan, Seaska Federazioa, akademiako agintzaritza eta EEPk, elkar adituz lehen mailako ikastegi bakoitzaren eta hauen adarren ikasle kopuru prebisioak finkatuko dituzte, scolaires du 1^{er} degré et de leurs annexes détaillés par niveaux d'enseignement de la maternelle au CM2.

Sur cette base, le calcul concerté des dotations nécessaires aux établissements du 1^{er} degré prendra appui :

- pour ce qui concerne les moyens nécessaires pour assurer les enseignements, sur le modèle pédagogique mis en œuvre dans les ikastola, à savoir :
 - contraintes d'effectifs : classe de 22 élèves au maximum en maternelle et CP, et classe de 25 élèves maximum en élémentaire (sauf CP)
 - o contraintes horaires : de la PS au CP, enseignement immersif en basque uniquement, introduction du français à partir du CE1 à raison de 3 h en CE1 (1h éventuellement commune CE1-CE2), de 5 h en CE2 (1h éventuellement commune CE1-CE2) et de 8 h en CM1 et CM2 (6h commune CM1-CM2)
- Pour ce qui concerne les moyens liés aux directions d'écoles, l'attribution des temps de décharge se fera en référence aux modalités en vigueur pour les écoles publiques (note de service du 2006-104 du 21 juin 2006).

A l'issue, en fonction du contexte budgétaire national, la dotation octroyée fera l'objet d'une notification par les autorités académiques à la Fédération Seaska, qui sur cette base effectuera une proposition de répartition des moyens entre les différents établissements du 1^{er} degré. Cette proposition sera soumise pour validation aux autorités académiques.

L'ensemble de la démarche fera l'objet d'une concertation entre les trois signataires de la convention, animée par l'OPLB.

Article 4. Méthode d'analyse et de calcul pour la détermination des dotations horaires pour les établissements secondaires

Chaque année, au mois de décembre précédant la rentrée suivante, la Fédération Seaska, les autorités académiques et l'OPLB établiront en concertation la prévision des effectifs des trois collèges et du lycée de la Fédération, en tenant compte pour chacun des établissements, des élèves déjà scolarisés, des taux de

irakaskuntza mailaka zehaztuak, ama-eskolatik 5. urtera.

Horretan oinarriturik, lehen mailako ikastegientzat beharrezkoak diren zuzkiduren kalkulu elkar adituak, ondokoetan oinarrituko da :

- irakaskuntzaren segurtazeko behar diren baliabideei dagokienez, ikastoletan obratu eredu pedagogikoan, hots :
 - kopuru betebeharrak: gehienez 22 ikasleko gelak ama-eskolan eta 1. urtean, eta gehienez 25 ikaslekoak, lehen mailako beste urteetan.
 - o ordutegi betebeharrak : ama-eskolako ttipien sailetik 1. urtera, euskara hutsezko murgiltze irakaskuntza, eta frantsesaren txertatzea 2. urtetik goiti, 3 orenez astean 2. urtean (beharrez, oren komun bat 2. eta 3. urteetan), 5 orenez 3. urtean (beharrez, oren komun bat 2. eta 3. urteetan) eta 8 orenez 4. eta 5. urteetan (6 oren komun 4. eta 5. urteetan)
- Eskola-zuzendaritzako baliabideei dagokienez, deskarga denboren esleipena, eskola publikoetarako indarrean dauden modalitateen arabera eginen da (2006ko ekainaren 21eko 2006-104 zerbitzu-nota).

Ondoren, nazio mailako aitzinkontuaren kontestuaren arabera, esleitu dotazioari buruzko notifikazioa eginen zaio akademiako agintaritzatik Seaska Federazioari, eta honek, oinarri horrekin, lehen mailako ikastegien artean baliabideen banatzeko proposamen bat eginen du. Proposamen hori akademiako agintaritzari aurkeztuko zaio baiezta dezan.

Urraspide osoa, hitzarmenaren hiru izenpetzaileen arteko elkar aditzean eginen da, EEPk animaturik.

4. artikulua. Bigarren mailako ikastetxeen ordu dotazioen finkatzeko azterketa eta kalkulu metodoa

Urtero, ondoko sartzea aitzineko abenduan, Seaska Federazioak, akademiako agintariek eta EEPk elkar aditzean, Federazioko lizeoko eta 3 kolegioetako kopuru prebisioak finkatuko dituzte, kontuan hartuz ikastetxe bakoitzerako, jadanik eskolatuak diren ikasleak, lehen mailako 5.urtetik 6.era baita ere 3.tik

passage CM2/6^e et 3^e/2^{nde}, des taux de redoublement habituellement observés...

Le calcul de la dotation globale horaire (DGH) des quatre établissements sera effectué en référence au calcul appliqué pour les autres collèges et lycées de l'Académie. L'ensemble des dispositifs permanents et provisoires faisant l'objet d'affectation de moyens aux établissements secondaires seront dans les mêmes conditions pris en compte dans ce calcul. Au nombre d'heures indiqué par ce calcul, il sera rajouté 4 heures par classe et par niveau pour l'enseignement de la langue basque.

A l'issue, la DGH ainsi établie fera l'objet d'une notification à chacun des établissements concernés. L'ensemble de la démarche fera l'objet d'une concertation entre les trois signataires de la convention animée par l'OPLB.

Article 5. La couverture territoriale de l'offre d'enseignement proposée par la Fédération Seaska

5.1. Aux côtés des offres d'enseignement du basque et en basque proposées par le secteur public et les autres écoles privées sous contrat d'association, le réseau des écoles de la Fédération Seaska constitue une offre de service complémentaire, associée à l'Etat par contrat, dont les objectifs linguistiques s'inscrivent pleinement dans le projet de politique linguistique validé par le Conseil d'Administration de l'Office Public de la Langue Basque.

Au-delà de la fonction de transmission de la langue qu'elle assure, cette offre d'enseignement contribue à la formation des futurs professionnels dont a besoin la mise en œuvre de ce projet dans de nombreux domaines comme l'enseignement, la petite enfance, les loisirs, les médias, la culture, les services publics...

Cette offre d'enseignement a vocation à être accessible aux familles du Pays Basque qui souhaiteraient pour leur enfant une scolarisation répondant aux modalités d'apprentissage linguistique qu'elle préconise.

Le principe de la cohérence territoriale, qui vaut pour l'ensemble des filières d'enseignement, s'applique également pour les ikastola, et donne par là même tout son sens à celui de la libre adhésion des familles.

2.era pasatze tasak, usaiazko errepikatze tasak...

Ondotik, lau ikastetxeen ordu dotazioaren kalkulua (DGH), Akademiako bertze lizeo eta kolegioei aplikatzen zaien kalkuluaren eredua aplikatuz eginen da. Bigarren mailako ikastetxeei baliabideen esleipena eskatzen duten behin behineko eta iraunkor dispositibo kalkuluan kontuan hartuko dira auziak baldintzetan. Kalkulu honen ondoriozko ordu kopuruari, euskararen irakaskuntzarako gelaka eta mailaka 4 ordu gehituko zaizkio.

Ondotik, honela finkatu DGH-a dagokion ikastetxe bakoitzari jakinaraziko zaio.

Urraspide osoa, hitzarmenaren hiru izenpetzaileen arteko elkar aditzean eginen da, EEPk animaturik.

5. artikulua. Seaska Federazioak proposatzen duen irakaskuntza eskaintzaren lurralde mailako hedadura

5.1 Sail publikoak eta elkarte kontratupean dauden bertze eskola pribatuek proposatu euskararen eta euskarazko irakaskuntza eskaintzen ondoan, Seaska Federazioko eskolen sareak zerbitzu eskaintza osagarria osatzen du, Estatuari kontratuz elkarturik dena, eta Euskararen Erakunde Publikoaren Administrazio Kontseiluak onetsi Hizkuntza Politika Proiektuarekin osoki bat egiten duten hizkuntza helburuak dituena.

Segurtatzen duen hizkuntzaren transmisio funtzioaz haratago, irakaskuntza eskaintza horrek Hizkuntza Politika Proiektuaren obratzeak irakaskuntza, lehen haurtzaro, aisialdi, komunikabide, kultura, zerbitzu publiko... bezalako hainbat eremutan eskatzen dituen profesionalen formakuntzan parte hartzen du.

Irakaskuntza eskaintza honek eskuragarria izan behar du, sustatzen duen hizkuntza ikaskuntza moldeei erantzuten dien eskolatze xedea beren haurrarentzat luketen Euskal Herriko familientzat.

Beste irakaskuntza sare ororentzat bali den lurralde koherentzia printzipioa ikastolentzat ere bali da, eta honela dio familien hautu askeari sentsu osoa ematen.

- **5.2.** A la signature de la présente convention, la Fédération Seaska regroupe 20 écoles à part entière du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'Etat proposant un enseignement sur 25 sites. Parmi les annexes existant à ce jour, si les conditions réglementaires sont remplies après examen de chaque dossier, l'ikastola de Saint-Etienne-de-Baigorry (créée à la rentrée 2006) et celle de Saint-Martin-d'Arberoue (créée à la rentrée 2008) deviennent établissement à part entière en 2012-13, tandis que les autres annexes seront éligibles à la mise sous contrat au terme de 5 ans suivant leur date de création :
 - l'ikastola maternelle de Bidart, annexe de l'ikastola primaire de Biarritz (créée à la rentrée 2009);
 - l'ikastola maternelle de Mendionde, annexe de l'ikastola primaire d'Hasparren (créée à la rentrée 2010);
 - l'ikastola maternelle d'Itxassou, annexe de l'ikastola primaire de Cambo (créée à la rentrée 2010).

L'ouverture de deux nouveaux sites est prévue pendant la durée de la convention à Briscous et Ciboure. Dès leurs dates d'ouverture et pendant la durée de la présente convention, les nouvelles classes ainsi créées fonctionneront sous statut d'annexe, de l'ikastola Oihana de Bayonne pour la première, et de l'ikastola d'Urrugne pour la seconde.

Dans ces deux cas, ainsi que pour les projets nouveaux pouvant apparaître pendant la durée de la convention, le dossier descriptif du projet d'ouverture à transmettre aux autorités académiques devra comporter:

- une note d'opportunité relative à la localisation du projet envisagé;
- le descriptif des locaux (surfaces, salles, propriétaire, situation précise...), le plan de financement des travaux et aménagements à réaliser, le projet de bail éventuel...;
- l'engagement écrit et signé des parents envisageant de scolariser leur enfant au cours de l'année scolaire n/n+1, précisant le nom et l'adresse des parents, la date de naissance de l'enfant, et le lieu de scolarisation au moment de l'engagement (si l'élève est déjà scolarisé en n-1/n);
- l'accord de principe de la municipalité concernant la co-signature du contrat d'association.

- **5.2.** Hitzarmen honen izenpetzearen unean, Seaska Federazioak, Estatuarekin elkarte kontratua duten lehen mailako izaera osoko 20 ikastola biltzen ditu, 25 gunetan irakaskuntza eskaintzen dutenak. Gaur egun dauden eskola-adarren artean, txosten bakoitzaren azterketaren ondoren arauak betetzen badira, Baigorriko ikastola (2006ko sartzean sortua) eta Donamartirikoa (2008ko sartzean sortua) izaera osoko ikastegiak bilakatzen dira 2012ko sartzean, beste eskola-adarrak aldiz, kontratupera pasatzeko hautagai izanen dira beren sortzetik eta 5 urteren buruan :
 - Bidarteko ama-ikastola, Biarritzeko lehen mailako ikastolaren eskola-adar dena (2009 sartzean sortua);
 - Lekuineko ama-ikastola, Hazparneko lehen mailako ikastolaren eskola-adar dena (2010eko sartzean sortua);
 - Itsasuko ama-ikastola, Kanboko lehen mailako ikastolaren eskola-adar dena (2010eko sartzean sortua).

Bi ikas-gune berriren idekitzea aurreikusten da hitzarmenaren iraunaldian, Beskoitzen eta Ziburun. Idekiko diren unetik eta hitzarmen honen iraunaldian, sortu gela berriak eskola-adar gisa funtzionatuko dute, lehena Baionako Oihana ikastolaren adar gisa, eta bigarrena Urruñako ikastolaren adar gisa.

Bi kasu horientzat, eta hitzarmen honen iraunaldian ager daitezkeen proiektu berrientzat, akademiako agintariei helaraztekoa den idekitze proiektuaren deskribapen txostenak ondoko osagaiak ukan beharko ditu:

- aurreikusi proiektuaren kokaguneari doakion egokitasun bilduma;
- egoitzei buruzko zehaztasunak (eremuak, gelak, jabea, kokapen zehatza...), burutzeko diren obrei eta antolaketei doazkien finantzaketa planoa, menturazko alokairu proiektua...;
- n/n+1 ikasturtean haurra eskolatzeko xedea duten burasoen engaiamendu idatzia eta izenpetua, zehaztuz burasoen deitura eta helbidea, haurraren sorteguna, eta haurraren eskolatze lekua engaiamendu unean (n-1/n ikasturtean eskolatua baldin bada);
- Herriko Etxearen printzipiozko adostasuna elkarte kontratuaren ko-izenpetzeko.

Des partenariats techniques pourront s'établir en amont entre l'OPLB et la Fédération Seaska sur l'élaboration du dossier et l'animation des phases préparatoires (sensibilisation des familles, contacts avec les collectivités, plans de financement...).

La situation administrative de chacun des établissements et annexes regroupés au sein de la Fédération fera l'objet d'un nouvel examen à la fin de la période de la présente convention.

Pour le 2nd degré, la Fédération projette la création d'un nouveau collège à Bayonne pendant la durée de la convention, pour compléter la couverture territoriale par une implantation sur le BAB, en complément des trois collèges aujourd'hui existants à Cambo, Ciboure et Larceveau.

S'agissant du lycée d'enseignement général, une relocalisation à Biarritz est projetée, ainsi qu'un élargissement de l'offre d'enseignement par la création d'un lycée d'enseignement technologique et professionnel.

Article 6. Evaluation des capacités linguistiques en français et en basque

6.1. Le projet pédagogique propre à la filière d'enseignement structurée par la Fédération Seaska porte sur les processus d'apprentissage des deux langues français et basque dont on sait que les caractéristiques et les résultats dépendent également de multiples autres facteurs tels que la pratique linguistique au sein de la famille et des activités de loisirs, l'accessibilité à des activités d'éveil, la représentation et la perception des deux langues par les enfants dans leur environnement... Ces autres facteurs étant par essence évolutifs, il est nécessaire d'évaluer et de réinterroger régulièrement pratiques pédagogiques dans le domaine de l'apprentissage des langues, afin d'adapter nécessaire le dispositif au regard des objectifs fixés.

Pour ce faire, l'Education Nationale et la Fédération Seaska conviennent de définir en concertation un dispositif d'évaluation des compétences linguistiques en français et en basque, fondé sur les exigences énoncées par cycle ou par niveau d'enseignement par le socle commun de connaissances et de compétences et sur les procédures d'évaluation en vigueur, notamment à la fin du CE1 et en CM2, et en cohérence avec le modèle pédagogique de Seaska.

EEPren eta Seaska Federazioaren arteko lankidetza tekniko batzuk sortzen ahalko dira txostenaren lantzeko eta prestaketa urratsen animatzeko (familien sentsibilizazioa, harremanak tokiko aginteekin, finantzazio planak...).

Hitzarmen honen bururatzean, Federazioan bildu ikastetxe eta eskola-adar bakoitzaren egoera administratiboa berraztertuko da.

2. mailan, Federazioak hitzarmenaren denboran Baionan kolegio berri baten sortzea aitzinikusten du, lurralde estalduraren osatzeko kolegio bat kokatuz BABn, Kanbon, Ziburun eta Lartzabalen gaur egun diren beste hiru kolegioen osagarri gisa.

Irakaskuntza orokorreko lizeoari dagokionez, berkokapen bat Biarritzen aitzinikusia da, bai eta irakaskuntza eskaintzaren zabaltzea ere, irakaskuntza teknologiko eta profesionaleko lizeo baten sortzearen bidez.

6. artikulua. Frantsesezko eta Eeskarazko gaitasunen ebaluaketa

6.1 Seaska Federazioak egituratu irakaskuntza sarearen pedagogi proiektua euskara eta frantsesa bi hizkuntzen ikaskuntza prozesuetan oinarritzen da, ezaugarri eta emaitzak dakigunez bertze hainbat faktorerekin zerikusia dutelarik, hala nola familian den hizkuntza jarduera eta aisialdi jarduerak, hastapeneko ezagutzen jardueren hurbilpena, haurrek beren ingurumenean duten bi hizkuntzen hautemate eta irudikapena... Bertze faktore horiek izaeraz aldakorrak direnez, hizkuntzen ikaskuntza mailako jarduera pedagogikoak erregularki ebaluatzea beharrezkoa da, finkatu helburuen araberan dispositiboa egokitzeko gisan beharrez.

Horretarako, Hezkunde Ministerioak eta Seaska Federazioak, elkarlan baten bidez frantsesezko eta euskarazko gaitasunen ebaluatzeko dispositibo baten finkatzea adosten dute, ziklo edo irakaskuntza maila bakoitzarentzat ezagutzen eta gaitasunen oinarri komunak zehaztu eskakizunetan oinarritua, baita ere indarrean dauden ebaluaketa prozeduretan, besteak beste lehen mailako 3. urte bukaeran eta 5. urte bukaeran, eta Seaskaren eredu pedagogikoarekin koherentzian.

6.2. Les objectifs à atteindre et les rythmes de progression

Pour les écoles de la Fédération Seaska comme pour l'ensemble des écoles, l'objectif à atteindre obligatoirement en fin de cycle primaire est la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun, parmi lesquelles la maîtrise de la langue française.

Dans le même temps, les écoles de la Fédération Seaska visent en fin de cycle primaire une maîtrise équivalente de la langue basque, avec comme objectif la pratique d'un bilinguisme équilibré pour l'ensemble des élèves à la sortie de l'école primaire.

Compte tenu du modèle pédagogique mis en place par les établissements de la Fédération pour atteindre ce double objectif, la progression dans la maîtrise de chacune des deux langues basque et française se fait à des rythmes et selon des étapes spécifiques, différents de ceux des écoles pratiquant le bilinguisme à parité horaire.

Fin CE1, les compétences à atteindre en français et en basque tiennent compte de fait des horaires d'enseignement pratiqués jusque là dans les deux langues.

En CM2, les compétences à atteindre en français sont définies de manière réglementaire selon les programmes en vigueur. Les compétences à atteindre en basque se positionnent au même niveau.

Les objectifs à atteindre niveau par niveau et les rythmes de progression dans les autres matières sont ceux fixés dans le socle commun.

En conséquence, les procédures d'évaluation retenues devront tenir compte des objectifs à la fois communs et particuliers, ainsi que des rythmes spécifiques de progression dans l'atteinte de ces objectifs.

6.3. Les procédures d'évaluation

En fin de cycle 2 (fin de CE1), les élèves seront soumis :

 aux évaluations nationales en ce qui concerne les mathématiques et à une évaluation adaptée en français tenant compte des objectifs à la fois communs et particuliers dans

6.2. Lortu behar diren helburuak eta aurrerapen erritmoak

Seaska Federazioko eskolentzat beste eskola guzientzat bezala, lehen maila bukaeran derrigorrez erdietsi behar den helburua da oinarri komunaren ezagutzen eta gaitasunen menperatzea, horietan frantsesaren menperatzea.

Denbora berean, Seaska Federazioko eskolek, lehen mailako ziklo bukaeran duten helburua euskara frantsesaren ber heinean menperatzea da, ikasleek lehen mailatik ateratzen direnean osoki elebidunak izan daitezen.

Federazioko ikastetxeek, helburu bikoitz honen lortzeko bideratu eredu pedagogikoa kontuan hartuz, hizkuntza bakoitza bai euskara eta bai frantsesa ber heinean menperatzeko aurrerapena erritmo eta urrats berezi batzuen arabera egiten da, ordu kopuru berdineko elebitasuna diharduten eskolek dutenaz desberdinak.

Lehen mailako 2. urte bukaeran, frantsesean eta euskaran erdietsi behar diren gaitasunek berez hizkuntza bakoitzean egiten diren irakaskuntza ordu kopuruak kontuan hartzen dituzte.

Lehen mailako 5. urte bukaeran, frantsesean erdietsi behar diren gaitasunak indarrean diren programen arabera zehaztuak dira araudiz. Euskaran lortu behar diren gaitasunak hein berean kokatzen dira.

Bertze ikasgaietan erdietsi behar diren helburuak mailaka, eta aurrerapen erritmoak, oinarrizko irakasgai komunean finkatuak direnak dira.

Ondorioz, hautatu ebaluaketa prozedurek helburu komunak eta bereziak kontuan hartu beharko dituzte aldi berean, bai eta ere helburu horien erdiesteko finkatu aurrerapen erritmo bereziak.

6.3. Ebaluaketa prozedurak

- 2. zikloaren bukaeran (lehen mailako 2. urte bukaeran), ikasleek ondoko ebaluaketak ukanen dituzte :
 - ebaluaketa nazionalak matematikei dagokionez eta ebaluaketa egokitu bat frantsesarentzat, kontuan hartuz aldi berean helburu komunak

- cette discipline ainsi que des rythmes spécifiques de progression dans l'atteinte de ces objectifs.
- à des évaluations spécifiques portant sur la langue basque, sur la base d'un outil adapté, mis au point en partenariat en fonction des compétences à atteindre en fin de CE1.

En CM2, les élèves scolarisés dans les établissements de la Fédération Seaska seront soumis :

- aux évaluations nationales en ce qui concerne le français et les mathématiques ;
- à des évaluations spécifiques portant sur la langue basque sur la base d'un dispositif adapté à l'évaluation de cette discipline, créé à partir de l'outil d'évaluation de la langue française.

Les évaluations de mathématiques de fin de cycle 2 et de fin de cycle primaire auront lieu en langue basque, et seront organisées sur la base de supports traduits du français en langue basque, réalisés par la Direction académique des services de l'Education nationale des Pyrénées-Atlantiques.

Article 7. Procédures d'examen

Dans la continuité du volet 2 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement du basque et en basque portant sur la structuration qualitative de cet enseignement, adopté le 30 janvier 2008 par le Conseil d'administration de l'OPLB, la précédente convention actait la double nécessité d'une extension des possibilités de composer en langue basque pour les épreuves du brevet et du baccalauréat, et d'un ajustement des textes réglementaires relatifs aux modalités de présentation des langues régionales aux examens, sachant que les élèves des filières bilingues et immersives peuvent actuellement présenter au baccalauréat, en LV2, des épreuves de langue régionale.

La possibilité pour les élèves de passer en basque l'épreuve de mathématiques du diplôme national du brevet a été autorisée en 2011 à titre expérimental, et la possibilité de composer en langue basque, à titre expérimental également, à l'épreuve de mathématiques du baccalauréat, à partir des sujets libellés en langue française a été offerte à la session 2012.

- eta helburu bereziak, baita helburu horien erdiesteko behar diren aurrerapen erritmo bereziak ere.
- ebaluaketa bereziak euskarari dagokionez, tresna egoki baten bidez, elkarlanean landua,
 urte bukaeran erdietsi behar diren gaitasunen arabera.

Lehen mailako 2. ziklo bukaeran, Seaska Federazioko ikastetxeetan eskolatuak diren ikasleek ondoko ebaluaketak ukanen dituzte :

- ebaluaketa nazionalak frantsesari eta matematikei dagokionez;
- ebaluaketa bereziak euskarari dagokionez, ikasgai horri egokitu dispositibo baten bidez, frantsesaren ebaluatzeko tresnatik abiatuz sortua.
- 2. ziklo bukaerako eta lehen maila bukaerako matematikako ebaluaketak euskaraz eginen dira, frantsesetik euskarara itzuli euskarri batzuen bidez, Pirineo Atlantikoetako Hezkunde nazionaleko zerbitzuen akademia Zuzendaritzak eginak.

7. artikulua. Azterketa prozedurak

EEPko Administzazio Kontseiluak 2008ko urtarrilaren 30ean onartu euskarazko eta euskararen irakaskuntzaren epe luzeko programazioren 2. atalari jarraikiz, irakaskuntza horren egituratze kualitatiboa helburu duena, aitzineko hitzarmenak bi behar adierazten zituen, brebeta eta baxoko azterketetan euskaraz egin daitezkeen gaien zabaltzea alde batetik, azterketetan tokiko hizkuntzen aurkezteko modalitateei buruzko arautegien egokitzea, jakinik gaur egun sail elebidunetako eta murgiltze ereduko ikasleek tokiko hizkuntza azterketak aurkezteko parada dutela baxoan bigarren hizkuntza bizi gisa.

Brebeteko diploma nazionaleko matematikako froga euskaraz iragaiteko aukera baimendua izan da 2011an esperimentazio gisa, eta baxoaren matematikako frogan euskaraz idazteko aukera emana izan da2012ko saioan, esperimentazio gisa hor ere, frantsesez idatzi gaietatik abiatuz.

Au-delà de ces expérimentations qui devront être évaluées, il conviendra de traiter la question de l'adaptation des textes réglementaires qui sera soumise à l'administration centrale du MEN en charge de la réglementation des examens. L'éventualité d'une extension à d'autres matières enseignées en langue basque, ainsi que pour ouvrir la possibilité pour les élèves des filières bilingues et immersives de présenter au baccalauréat la langue régionale en LV1 pourra être étudiée.

Ebaluatuak izan beharko diren esperimentazio horietaz haratago, araudi testuen egokitzearen problematika tratatu beharko da, azterketen arautzeaz arduratzen den Hezkunde Nazionaleko Ministeroaren administrazio zentralari aurkeztua izanen zaiona. Euskaraz irakasten diren beste ikasgai batzuei hedatzeko posibilitatea, bai eta sail elebidunetan eta murgiltze ereduan diren ikasleei tokiko hizkuntza, baxoko lehen hizkuntza bizi gisa aurkezteko paradaren irekitzeko posibilitatea ere.

Article 8. Modalités de suivi et litiges

Il sera procédé à une évaluation annuelle de la mise en œuvre de la convention, en concertation entre les autorités académiques, l'OPLB et la Fédération Seaska envisageant, notamment, l'évolution de l'offre ainsi que celle des effectifs des différentes structures d'enseignement éligibles à la présente convention.

En prévision du terme de la convention, une évaluation globale sera réalisée dès l'automne 2014, préparatoire aux discussions de renouvellement. A l'issue, les partenaires signataires décideront de renouveler ou pas la convention, et si oui d'en reconduire les termes, ou de les adapter.

Au cours de la période, chacun des deux partenaires pourra mettre fin au partenariat établi dans le cadre de la présente convention en le signifiant par écrit à l'autre partenaire et à l'OPLB.

Les litiges éventuels liés à la mise en œuvre de cette convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Pau.

Fait à Bayonne, le 21 novembre 2012.

8. artikulua. Kudeaketa baldintzak eta gatazkak

Hitzarmen honen obratzearen ebaluaketa bat eginen da urte guziez, akademia agintarien, EEPren eta Seaska Federazioaren artean elkarlanean, kontuan hartzeko, besteak beste, irakaskuntza eskaintzaren bilakaera eta hitzarmen honetan sartzen diren irakaskuntza egituren ikasle kopuruen bilakaera.

Hitzarmen honen bururatzea aitzinikusiz, ebaluaketa orokor bat eginen da 2014eko larrazkenean berean, hitzarmenaren berriztatzeko elkarrizketen prestatzeko gisan. Ondotik, hitzarmen honen partaide izenpetzaileek erabakiko dute hitzarmen hau berriztatu nahi duten edo ez, eta baia baldin bada, eduki bera atxikitzen dutenez edo moldatzen.

Hitzarmenaren iraunaldian, bi partaideek hitzarmenean adostu lankidetza hausten ahalko dute idatziz adieraziz beste partaideari eta EEPri.

Hitzarmen honen obratzeari lotua den edozein gatazka baldin bada, Paueko auzitegi administratiboari dagokio horren tratatzea.

Baionan egina, 2012ko azaroaren 21an

Le Recteur d'Académie de Bordeaux Bordaleko Akademiako Errektorea Jean-Louis NEMBRINI Le Président de la Fédération Seaska Seaska federazioaren lehendakaria Paxkal INDO

Le Président de l'Office Public de la Langue Basque Euskararen Erakunde Publikoaren lehendakaria Francois MAÏTIA

Convention entre le Ministère de l'Education Nationale, la Fédération Seaska et l'Office Public de la Langue Basque Hezkunde Nazionaleko Ministeritzaren, Seaska Federazioaren eta Euskararen Erakunde Publikoaren arteko hitzarmena

Annexe. Bilan de la convention précédente

La convention 2009-2012 s'inscrit dans la politique concertée de développement et de structuration des enseignements de et en langue basque convenue entre l'Education Nationale et les collectivités territoriales et mise en œuvre au sein de l'OPLB depuis sa création fin 2004, s'inscrivant elle-même comme un maillon de la politique linguistique publique menée en faveur de la langue basque et visant l'émergence de locuteurs complets par une action volontariste de soutien et de promotion de la transmission et de l'usage de la langue basque.

Cette première convention mérite d'être largement valorisée pour les avancées indéniables qu'elle a apportées :

- Elle marque une étape importante en confortant la reconnaissance du modèle pédagogique immersif mis en œuvre dans les ikastola, pour la première fois inscrit dans un texte conventionnel avec l'Education nationale. Au-delà, elle marque la reconnaissance du rôle stratégique du réseau des établissements scolaires fédérés par Seaska dans la transmission de la langue basque et dans la formation des locuteurs complets, ce qui est l'ambition de la politique publique linquistique.
- Elle prévoit un calcul concerté des moyens d'enseignement pour les établissements secondaires, ainsi qu'une dotation de 11 postes d'enseignement sur 3 ans pour les ikastola du 1^{er} degré : 5 contrats en 2009-10, 3 contrats en 2010-11 et 3 contrats en 2011-12. Cette dernière dotation a été abondée de 1,25 postes supplémentaires à la rentrée 2011 pour tenir compte d'un accroissement plus important que prévu des effectifs scolarisés et la prise en compte des décharges de direction.
- Elle donne à Seaska la possibilité de poursuivre le développement de la couverture territoriale de l'offre d'enseignement, en cohérence avec l'objectif d'accessibilité de l'offre pour toutes les familles sur l'ensemble du territoire, par la prise en compte des nouveaux sites d'enseignement. Ainsi, elle a permis, sur la base d'une procédure de création convenue, la création et la prise en compte de trois nouveaux sites d'enseignement pendant la durée de la convention, à Bidart à la rentrée 2009, et à Itxassou et Mendionde à la rentrée 2010, fonctionnant sous statut d'annexes des

Eranskina. Aitzineko hitzarmenaren bilduma

2009-2012 hitzarmena, Hezkunde Nazionala eta lurralde elkargoek adostu eta EEPn 2004an Erakundea sortu zenetik obratua den euskararen eta euskarazko irakaskuntzen garapenaren eta egituraketaren aldeko politika kontzertatuaren ildoan kokatzen da, hau bera, euskararen alde euskal hiztun osoen sortzeko eramana den hizkuntza politikaren osagai bat delarik, euskararen transmisioa eta erabilpenaren sustapenerako ekintza bultzatzaile baten bidez.

Lehen hitzarmen honek arras baloratua izatea merezi du, ekarri dituen dudarik gabeko aitzinamenduengatik:

- Urrats garrantzitsua markatzen du, ikastolek obratzen duten murgiltze eredu pedagogikoaren ezagupena indartzen baitu, Hezkunde nazionalarekiko hitzarmen batetan lehen aldiz idatzirik emanez. Haratago ere, Seaskak biltzen dituen ikastetxeek osatu sareak, hizkuntzaren transmisioan eta hizkuntza politika publikoak xede dituen hiztun osoen sortzean duen paper estrategikoaren ezagutza markatzen du.
- Bigarren mailako ikastetxeen irakaskuntzarako baliabidak elkar adituz kalkulatzea aitzinikusten du, baita lehen mailako ikastolentzat hiru urterako 11 irakasle postuko dotazioa ere: 5 kontratu 2009-10ean, 3 kontratu 2010-11n eta 3 kontratu 2011-12an. Azken dotazio honi, 1,25 postu gehitu zaizkio 2011ko sartzean, aitzinikusi ziren baino eskolatu ikasle kopuruen emendatze handiagoa eta zuzendaritza deskargen kontuan hartzeko.
- Seaskari parada ematen dio euskarazko irakaskuntzaren lurralde estalduraren garapenaren jarraitzeko, lurralde osoan familia guzientzat eskuragarritasunaren helburuarekin bat eginez, ikasgune berriak kontuan hartuz. Gisa honetan ahalbidetu du, sortze prozedura adostu batean oinarrituz, hiru ikasgune berriren sortzea eta kontuan hartzea hitzarmenaren denboran, Bidarten 2009ko sartzean, Itsasun eta Lekuinen 2010eko sartzean, hauek, Biarritz, Kanbo eta Hazparneko ikastolen eskola-adar gisa funtzionatuz.

- ikastola de Biarritz, Cambo et Hasparren.
- Elle prend en compte dans les dispositifs d'évaluation les rythmes spécifiques d'acquisition des compétences en basque et en français dans les écoles de la Fédération Seaska.
- S'agissant des procédures d'examen, la possibilité pour les élèves de passer en basque l'épreuve de mathématiques du diplôme national du brevet a été autorisée. Pour ce qui concerne les épreuves du baccalauréat, la possibilité de composer en langue basque à l'épreuve de mathématiques, à partir des sujets libellés en langue française est offerte à titre expérimental (courrier du recteur en date du 29 mai 2012), et les séries professionnelles ont la possibilité de présenter le basque comme 2ème langue vivante au baccalauréat (arrêté du 27 décembre 2011, publié au BO du 16 février 2012).
- La précédente convention a certes constitué un pas important en actant dans les textes le modèle pédagogique mis en oeuvre dans les ikastola, mais elle n'a pas acté dans le même temps des modalités de calcul des dotations qui tienne compte de ce modèle pédagogique, en se limitant à l'attribution d'une dotation en postes fixée par avance pour les 3 ans de la convention, fixe quel que soit le nombre de nouvelles ikastola créées et l'évolution des effectifs, et traitant globalement les besoins en moyens d'enseignement et en décharges de direction. En conséquence, elle s'est heurtée dès 2010 à une difficulté, en lien avec une évolution des effectifs plus importante que celle prévue par la convention. On est en effet sorti, ces 2 dernières années, l'augmentation linéaire des 15 dernières pour entrer dans une phase d'accélération de la croissance des effectifs des ikastola liée à la combinaison de plusieurs facteurs : communication plus active de Seaska, discours de plus en plus positifs sur les ikastola y compris de la part des élus, valorisation des écoles de Seaska comme le lieu aujourd'hui le plus important production de locuteurs complets... L'ikastola attire aujourd'hui un public plus large et varié, largement au-delà des parents militants des années précédentes, l'ikastola est désormais accepté et reconnu, et les effectifs qui y sont scolarisés s'accroissent à un rythme accéléré, supérieur aux prévisions. Ainsi, avant même le terme des 3 ans de la convention, la dotation

- Kontuan hartzen ditu ebaluaketa dispositiboetan, Seaska Federazioaren ikastoletan frantsesezko eta euskarazko hizkuntza gaitasunen jabetzearen erritmo bereziak.
- Azterketa prozedurei dagokienez, brebetaren nazio mailako diplomaren matematikako froga ikasleek euskaraz iragaiteko aukera baimendua izan da. Baxoko azterketei dagokienez, matematikako frogan frantsesez eman gaietatik abiatuz euskaraz idazteko parada emana da esperimentazio gisa (errektorearen 2012ko maiatzaren 29ko gutuna), eta sail profesionalek euskara 2. hizkuntza bizi gisa aurkezten ahal dute (2011ko abenduaren 27ko ordenantza, 2012ko otsailaren 16eko Boletin Ofizialean publikatua).
- Aitzineko hitzarmena urrats garrantzitsua izan bada ere ikastoletan gauzatzen den eredu pedagogikoa testuetan baieztatuz, ez du aldi berean adostu eredu pedagogiko horren kontuan hartzeko beharrezkoak diren postu zuzkiduren kalkulatzeko tresnarik, hitzarmenaren 3 urteetarako aitzinetik finkatu zuzkidura baten esleipenean mugatuz, finkoa edozoin izan sortu ikastola berrien edo ikasle kopuruen bilakaera, eta irakaskuntza baliabide beharrak eta zuzendaritza deskargak orokorki tratatuz. Ondorioz, 2010etik beretik nekezia bat gertatu da, ikasle kopuruen emendatzea hitzarmenak aitzinikusia zuena handiagoa izan baita. Alabaina, azken bi urteetan, lehenagoko 15 urteetan izan zen gorakada linealetik ateratu gira, ikastoletako ikasle kopuruen hazkundearen azkartze fase batetan sartzeko, faktore desberdinen konbinaketaren eraginez Seaskaren komunikazio biziagoa, diskurtso gero eta baikorragoak ikastolei buruz hautetsien aldetik ere bai, Seaskako eskolen balioestea hiztun osoen sortzeko gunerik garrantzitsuen gisa... Ikastolak gaur egun publiko zabal eta anitzagoa erakartzen du, aitzinagoko urteetako guraso militanteez aise haratago, ikastola engoitik onartua eta ezagutua da, eta eskolatzen dituen ikasle kopuruen hazkuntza erritmoa azkartzen da, aitzinikusia baino handiagoa. Hori dela eta, hitzarmenaren 3 urteko epemuga baino lehenago, 3 urterako finkatu zuzkidurak ez baitzuen ahalbidetzen irakaskuntza sarearen garapenaren laguntzea,

fixée pour 3 ans ne permettant plus d'accompagner le développement de la filière plus dynamique que prévu, avec un constat d'effectifs scolarisés en croissance plus rapide que prévu, un ajustement a dû être opéré pour la préparation de la rentrée 2011, mettant en évidence la nécessité d'aller plus loin, en convenant non pas d'une dotation fixée par avance pour l'ensemble de la période, mais d'une démarche concertée d'analyse annuelle de la situation.

uste baino dinamikoagoa izanki, eskolatu ikasle kopuruen emendatzea pentsatu baino goragoa zela ikusirik, doitzea beharrezkoa izan da 2011ko sartzearen prestatzean, urrunago joatearen beharra agerian emanez, epealdirako aitzinetik finkatu zuzkidura bat adostu ordez, egoeraren urteroko azterketa desmartxa elkar aditu bat hitzartuz.

ANNEXE 10 : BO n°33 du 13 septembre 2001

Bulletin Officiel N°33 du 13 septembre

ENCART B.O. n°33 du 13-09-2001

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE À PARITÉ HORAIRE

C. n° 2001-167 du 5-9-2001 NOR : MENE0101626C RLR : 514-6 ; 525-6 MEN - DESCO A2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux directrices et directeurs d'école

☐ Les bilans et évaluations réalisés dans les différentes régions concernées ont confirmé l'intérêt éducatif d'un bilinguisme français-langue régionale dont témoignent, d'une part, le développement des ouvertures de classes bilingues à l'école et, d'autre part, la consolidation et l'extension des sections existantes en collège. Depuis la parution des circulaires n° 82-261 du 21 juin 1982 et n° 95-086 du 7 avril 1995 relatives à l'enseignement des langues et cultures régionales, l'enseignement bilingue s'est donc progressivement développé.

Une nouvelle étape doit être à présent engagée.

Celle-ci doit permettre d'intégrer plus étroitement le dispositif d'enseignement bilingue au plan de développement de l'enseignement des langues vivantes de l'école à l'université et de contribuer ainsi à l'élargissement de la politique d'offre par le service public d'un enseignement des langues vivantes préconisée dans ce plan.

L'impulsion ainsi donnée doit aussi faire ultérieurement de cette forme d'enseignement le mode privilégié d'enseignement des langues régionales dont la liste a été dressée dans la circulaire cadre relative au programme de développement de l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée.

I - ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue à parité horaire contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles. Tout en permettant la transmission des langues régionales, il conforte l'apprentissage du français et prépare les élèves à l'apprentissage d'autres langues.

Son objectif premier est de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue régionale au travers d'un horaire renforcé et d'un enseignement dans la langue régionale, d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite plus performant, et de s'ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue.

Dans certaines régions, que leur situation géographique place dans une position particulière, l'enseignement bilingue sera aussi le vecteur d'une politique d'ouverture vers la langue et la culture voisines en favorisant plus particulièrement une politique d'échanges entre établissements scolaires et le renforcement des solidarités entre les régions européennes.

De même, la parenté linguistique de certaines langues régionales avec des langues étrangères, comme les communautés linguistiques transfrontalières, est susceptible d'être exploitée et de donner lieu à une réflexion sur la langue de nature à faciliter l'apprentissage ultérieur d'autres langues vivantes

Préalablement à sa mise en œuvre, l'enseignement bilingue en créole fera l'objet d'une réflexion pour mieux adapter l'enseignement dispensé à ses spécificités.

II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

1 - À l'école primaire

a) Implantation des sites bilingues

La création d'un site bilingue doit être envisagée en harmonie avec la carte prospective des implantations d'un enseignement de langue régionale, quelle que soit la modalité, à l'école et au collège, et dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

La carte départementale et académique des sites bilingues sera progressivement construite pour assurer de façon cohérente la continuité et le développement de l'enseignement bilingue.

Avant toute décision de création, il convient de s'assurer de l'existence d'une demande parentale et de recueillir l'avis de la collectivité locale. Le projet de création fera l'objet d'une concertation entre tous les partenaires concernés. Parents, enseignants et municipalité doivent être bien informés des objectifs de l'enseignement bilingue et du fonctionnement d'une école à double cursus. Leur adhésion au projet, que les autorités académiques s'emploieront à rechercher, est une des conditions de sa réussite. Une information approfondie sera donc menée par les conseillers pédagogiques ou, à défaut, les maîtres-formateurs et maîtres-itinérants de la langue régionale, l'inspecteur de la circonscription et le chargé de mission académique de langue et culture régionales. Le projet est ensuite présenté au conseil d'école qui émet un avis.

La demande de création du site bilingue, où figurent la liste des parents intéressés et l'avis de la commune, est ensuite transmise par la voie de l'inspecteur chargé de la circonscription à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale qui prend la décision en accord avec le recteur.

Les inspecteurs d'académie, auxquels il revient de s'assurer que l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus se trouvent effectivement réalisées, veilleront avec la plus grande attention à la cohérence dans le département de l'ensemble des sites bilingues.

De même que la précocité à l'entrée dans le cursus d'enseignement bilingue constitue un facteur important de réussite pour permettre aux élèves de bénéficier des apports intellectuels, éducatifs, linguistiques et culturels du bilinguisme, la continuité du cursus bilingue au collège et au lycée doit être organisée dans le cadre de la carte de l'enseignement bilingue arrêtée par les autorités académiques.

Les règles définies pour ce mode d'enseignement obéissent aux principes généraux suivants.

b) Principes et modalités d'organisation

L'enseignement bilingue à parité horaire commence à l'école maternelle, dès la petite ou moyenne section, et se poursuit à l'école élémentaire. La langue régionale y est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage.

L'enseignement bilingue à parité se définit par un enseignement à parité horaire en langue régionale et en langue française avec une répartition équilibrée pendant la semaine de classe, soit, selon que la semaine comprend 24 h ou 26 h :

- 12 ou 13 heures en langue française ;
- 12 ou 13 heures en langue régionale.

Le temps consacré aux langues vivantes étrangères est décompté également du temps d'enseignement en français et du temps d'enseignement en langue régionale.

Il appartiendra aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, de veiller à l'efficacité de cet enseignement bilingue et à sa cohérence avec les objectifs et les programmes nationaux.

Lorsque les conditions permettent d'intensifier l'enseignement et la pratique de la langue régionale dans la vie de la classe et de l'école, des formes d'enseignement plus intensives pourront être envisagées, dans le cadre du projet de l'école.

De manière générale, l'enseignement bilingue à parité peut être organisé selon deux modalités, un enseignant- une langue mais aussi un enseignant-une classe, deux langues.

Dans le premier cas, deux maîtres se partagent le temps d'enseignement : l'un prend en charge l'enseignement en français, l'autre l'enseignement en langue régionale. Il appartient alors au binôme d'enseignants de définir de manière concertée son intervention pédagogique auprès des élèves. Dans le second cas, le même maître assure la totalité des enseignements, y compris ceux consacrés à la langue régionale.

Le mode d'organisation adopté devra être choisi dans le cadre du projet d'école présenté à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. En outre, l'existence dans un même site d'un double cursus (monolingue et bilingue), doit favoriser la réalisation d'une meilleure articulation de ces deux voies dans un même projet d'école. Une organisation en section ou en classe

Dans un site bilingue, l'enseignement est organisé en sections ou classes, en fonction des effectifs

respectifs des deux voies, du nombre de classes et des choix pédagogiques des équipes concernées. La décision est prise en conseil des maîtres. La classe bilingue est constituée d'élèves qui suivent tous l'enseignement bilingue. La section bilingue regroupe, pour les activités en langue régionale, des élèves qui suivent l'enseignement bilingue. Ils viennent d'une ou plusieurs classes composées, pour les activités en français, d'élèves monolingues et bilingues.

Une classe ou une section bilingue peut regrouper des élèves de niveaux différents.

L'alternance des enseignements

La période d'alternance minimale des enseignements en français et en langue régionale est fondée sur la demi-journée.

Le projet d'école devra favoriser l'organisation d'activités communes associant l'ensemble des élèves de l'école.

c) Objectifs linguistiques de l'enseignement bilingue

Dans l'enseignement bilingue, la construction des apprentissages disciplinaires et la maîtrise progressive de la langue seconde sont indissociables. Les observations issues de la diversité des situations et des évaluations menées dans les classes ont mis en évidence la nécessité de définir des repères de compétences en langue régionale pour chacun des principaux paliers du système éducatif. Dans l'immédiat, les objectifs généraux suivants peuvent être formulés.

À l'issue de l'école maternelle, il est souhaitable que les enfants sachent s'exprimer, à l'oral, dans la langue régionale, de façon compatible avec les intérêts et l'expérience d'enfants de leur âge. À la fin du CM2, les compétences seront du même ordre, sinon de la même ampleur, que celles acquises en français. Elles seront mises en relation avec celles définies pour les cycles à l'école primaire par les programmes officiels.

Les objectifs linguistiques visent trois domaines de compétences, le but de chacun des cycles de la scolarité étant de les perfectionner progressivement :

- les compétences de communication ;
- les compétences linguistiques ou langagières, compétences de production orale, de lecture et d'élaboration d'écrits :
- les compétences relatives au fonctionnement de la langue ou compétences métalinguistiques. Ces compétences se développent par paliers et de manière concomitante dans les deux langues. Les compétences de communication

Le but de l'enseignement bilingue est d'amener progressivement les élèves à utiliser la langue régionale ou le français avec leurs pairs du même âge, mais aussi avec les adultes, dans l'école et dans le milieu familial et social. L'interaction verbale entre l'enfant et autrui (maître, interlocuteurs enfants et adultes) dans la vie de l'école et les activités de la classe, dans le milieu familial et social, est à la fois l'objectif et le moteur de cet apprentissage. Le maître doit permettre à l'enfant de comprendre que les moyens de réaliser concrètement la communication varient selon les situations et les contextes : ils ne sont pas les mêmes dans la classe ou sur le terrain de jeux. Le maître lui apporte en situation le matériau linguistique approprié. Actif dans la vie scolaire, l'enfant y assume des responsabilités, explique ses actions, apprend à écouter le point de vue de l'autre.

À l'issue de l'école maternelle, les enfants devront être capables de tenir le rôle d'interlocuteur dans différents types de conversation en langue régionale, de maintenir le contact avec leur partenaire, de le comprendre, de se faire comprendre de lui, de coopérer et de collaborer avec lui pour produire du sens

Le passage d'une langue à l'autre, loin de constituer une erreur qu'il faudrait sanctionner, sera accepté comme l'indice d'une bilingualité en construction, marquée par la coexistence, dans la pratique linguistique du même individu, de formes différentes issues de codes différents. Chaque fois qu'il le jugera opportun, le maître aidera l'enfant en reformulant correctement son message et en lui demandant de le reprendre. Il valorisera l'entraide mutuelle, les efforts et les réussites. Au cours du cycle 2 et en tout cas au cours du cycle 3, l'enseignant sera attentif à compléter la démarche d'imprégnation par une démarche structurée et contrastée d'apprentissage de la langue prenant appui sur l'inventaire des difficultés. Il utilisera les progressions linguistiques, outils pédagogiques et manuels de langue mis à sa disposition par le dispositif pédagogique d'aide décrit dans le chapitre IV.

Les compétences linguistiques et langagières

Dès le plus jeune âge, l'enfant découvre, par la pratique orale, des textes variés : comptines et chansons, contes et récits, recettes, albums de fiction ou documentaires... C'est sur cette connaissance qu'il construira l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Au cours des trois cycles, les élèves s'approprient et utilisent les matériaux linguistiques qui traduisent au mieux ce qu'ils veulent exprimer, dans les différentes fonctions du langage (par exemple : décrire des situations, raconter des événements, exposer un point de vue ou un raisonnement, faire un compte rendu, questionner, ...).

La découverte de l'écrit fait partie des objectifs de l'école maternelle. Il est donc essentiel que, dès la

maternelle, l'enfant soit mis en présence d'écrits significatifs et fonctionnels dans les deux langues. L'expérience prouve que, dans l'enseignement bilingue, le savoir-lire se développe de manière parallèle dans les deux langues. Les élèves seront incités à transposer leurs activités de lecture d'une langue à l'autre. En même temps qu'ils apprennent à lire en français, ou selon un décalage temporel avec l'apprentissage du français écrit, les enfants seront incités à transférer leurs acquis à la lecture de textes en langue régionale de difficultés graduées. A travers des exercices réguliers, le savoir-lire en langue régionale sera étendu à toute la typologie des textes pratiqués en français.

La BCD de l'école et les coins de lecture ou d'écoute des classes offriront une diversité de ressources en langue régionale : albums, livres et revues destinés aux enfants, mais également cassettes, vidéos, CD ou cédéroms...

La maîtrise de l'écrit, sous la forme de production de textes, s'effectuera progressivement, selon les mêmes types d'activités que celles qui sont conduites en français. À l'école maternelle et au début du cycle II, par la dictée à l'adulte, chaque enfant sera en situation de garder des traces écrites de son désir de communiquer. Ensuite, les élèves seront invités à produire une variété de textes en fonction des domaines d'apprentissage : comptes rendus d'activités ou d'expériences, résumés, récits, justification de ses réponses en mathématiques ou solution à un problème, etc. La maîtrise de l'orthographe se fera selon une progression identique à celle qui prévaut en français et selon des approches méthodologiques semblables.

Les compétences métalinguistiques

L'accès aux premières "compétences métalinguistiques" commence lorsque les élèves, guidés par le maître ou spontanément, font leurs premières observations sur les productions orales. Elles renforceront, à la manière d'une grammaire implicite, la prise de conscience et la maîtrise progressive du code oral puis écrit. Au cycle III, ces compétences se construisent en parallèle en français et dans la langue régionale. Les relations entre langues sont utilisées pour structurer et renforcer les acquisitions.

d) Recommandations pédagogiques

Une pédagogie active

Pour atteindre les objectifs de langue orale qui ont été énoncés, les enseignants devront mettre en œuvre une pédagogie active telle que la formulent les programmes officiels de l'école primaire. C'est d'autant plus important qu'il s'agit de développer les compétences orales dans deux langues dont les niveaux de départ sont bien différents, le français étant généralement langue maternelle et la langue régionale une seconde langue peu ou pas connue des élèves.

En maternelle, il conviendra de diversifier les stratégies permettant de développer la compréhension et l'expression : le jeu, le mime, la mise en situation, le dessin, l'illustration. L'acquisition de la langue dépend étroitement de la richesse des expériences faites et de multiplication des occasions de les relater par le langage, mais aussi de toutes les occasions d'exprimer des points de vue, d'interroger, de participer à l'élaboration de projets, d'apprendre des comptines ou des chansons, d'écouter des textes lus par le maître, etc. Les enseignants privilégieront les activités motivantes dans lesquelles le contexte facilite la compréhension des consignes. L'observation montre en effet que l'enfant de 3 ans a besoin en général d'un long temps d'imprégnation, estimé à 12, voire à 18 mois, avant de réutiliser, même de manière approximative, les énoncés entendus. L'enseignant accompagne l'étrangeté linguistique" du début en portant beaucoup d'attention aux élèves : il crée la confiance par une proximité et des stratégies appropriées à l'enseignement en langue seconde.

À l'école élémentaire, on cherchera à multiplier les situations de communication. Les enseignants veilleront à créer dans la classe des échanges interactifs entre élèves, lors de la résolution d'une situation-problème, d'un exposé de démarche, pour la mise en œuvre d'un projet, au cours de jeux de rôles, et par des situations où s'exerce la pratique orale : récit, conte, exposé, présentation de livre... D'une façon générale, l'enseignant s'assure en permanence que les élèves comprennent les consignes et les tâches demandées, ainsi que les interventions et les exposés de leurs pairs. Il aide les élèves à s'exprimer en langue régionale dans les diverses situations de communication de la classe en leur apportant, au moyen de reformulations discrètes, les instruments linquistiques dont ils ont besoin (mots, constructions...). Il leur demande de reprendre si la communication n'en est pas interrompue. Il diffère à un moment ultérieur, pour un travail spécifique de langue, la consolidation d'une structure, d'une conjugaison. Par les aides qu'ils sollicitent ou s'apportent mutuellement dans l'expression au cours des activités de la classe, par les progrès qu'ils sont amenés à réaliser, les élèves prennent conscience qu'ils sont acteurs aussi bien de l'acquisition de la langue que de l'acquisition des savoirs. Des rencontres avec des locuteurs de la langue régionale seront organisées. De même, les activités de production d'écrits s'inscrivent dans des stratégies de communication authentiques qui motivent le désir d'être compris et justifient les efforts demandés par le maître pour améliorer les réalisations ; les correspondances entre écoles qui pratiquent une même langue, sous forme traditionnelle ou sous forme électronique, sont à favoriser autant que possible.

Une démarche d'apprentissage progressif

Il est évident que cet apprentissage progressif est marqué par la présence d'une "interlangue" dans laquelle l'enfant produit des énoncés inachevés, inaccomplis, encore relativement distants de la langue-cible, où s'entremêlent les deux codes linguistiques. L'interférence est une étape normale dans le processus d'apprentissage : le maître valorise la compréhension et propose une reformulation afin d'assurer la communication.

Une grande sérénité par rapport aux erreurs, des reformulations précises et opportunes pour rétablir le modèle de langue, une valorisation de l'autocorrection mettront l'élève en confiance et lui donneront les moyens de mieux s'exprimer. L'objectif final est de lui permettre d'accéder à la maîtrise parallèle des deux codes avec un minimum d'interférences entre eux.

L'enfant apprend la langue en la pratiquant. Il a besoin de produire des énoncés en mobilisant ses acquis. Mais l'acquisition de la seconde langue suppose aussi des phases de structuration et d'exercices plus systématiques qui permettent de fixer des acquisitions.

Le maître se référera aux compétences dans le domaine de langue définies pour le cycle des apprentissages fondamentaux et le cycle des approfondissements, en procédant aux adaptations que nécessite le contexte de langue seconde.

Une démarche coordonnée et comparative

La concertation entre l'enseignant de français et l'enseignant de langue régionale quand ils sont distincts est indispensable pour harmoniser l'étude de notions ou de faits de langue communs. En effet, malgré la différence de niveau de pratique des deux langues, les modalités d'apprentissage et de structuration du français et de la langue régionale se ressemblent par moments, s'interpénètrent et peuvent se compléter. Les acquis, notamment au niveau métalinguistique, sont transférables d'une langue à l'autre.

Les maîtres de l'enseignement bilingue intégreront aussi à leur stratégie pédagogique l'apprentissage de la langue étrangère en cycle 3. L'apprentissage continu de la langue cible fait l'objet d'évaluations régulières pour éviter que ne perdurent des formes imparfaites de langue.

e) Évaluation

Les maîtres procéderont à des évaluations régulières du français et des contenus disciplinaires ; ils pourront s'inspirer des outils actuellement diffusés par la direction de la programmation et du développement qui seront complétés ultérieurement par des outils spécifiques. Les évaluations des acquis dans les disciplines enseignées en langue régionale seront dissociées de l'évaluation des compétences linguistiques et pourront être faites dans l'une ou l'autre langue, ou en alternance, à partir du cycle 3. Outre les évaluations existantes, les maîtres procéderont aux évaluations des langues régionales en s'appuyant sur les outils diffusés.

2 - Au collège

L'ensemble des formes d'enseignement bilingue qu'un arrêté inscrira dans un cadre réglementaire, se poursuit dans le second degré de la manière suivante.

Dans le prolongement de l'enseignement à parité dispensé dans les écoles et de manière à en assurer la continuité nécessaire, des sections "langues régionales" sont mises en place au collège. Leur implantation doit s'effectuer dans le cadre d'un bassin de formation en étroite articulation avec le réseau d'écoles assurant ce type d'enseignement.

Ces sections permettent une intensification de la pratique de la langue régionale déjà acquise à l'école et l'approfondissement de la culture propre à la région de diffusion de la langue dans ses diverses composantes littéraires, historiques, géographiques et artistiques.

Leur fonctionnement s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement. Elles s'adressent en priorité aux élèves ayant déjà suivi un cursus bilingue mais peuvent être ouvertes sous certaines conditions à d'autres élèves, qui auront au préalable fait la preuve des compétences linguistiques nécessaires à leur admission dans ces sections.

Ces sections offrent un enseignement de langue et culture régionales de trois heures hebdomadaires minimum et un enseignement d'une ou de plusieurs disciplines dans la langue régionale permettant d'atteindre progressivement un enseignement à parité en français et en langue régionale.

En fonction des évolutions qui interviendront dans les enseignements de langue régionale à l'école, ou plus généralement dans l'organisation du collège, la structure des enseignements dispensés dans ces sections sera susceptible de faire l'objet de compléments ultérieurs.

Les enseignements dispensés dans ces sections feront l'objet d'une validation au diplôme national du brevet, dans le cadre d'un dispositif réglementaire à élaborer en référence à la réforme du brevet prévue dans le cadre de la rénovation du collège.

3 - Au lycée et au lycée professionnel

Dans le prolongement des sections au collège et selon des dispositions identiques, leur ouverture en lycée pourra être envisagée dans le cadre des projets d'établissement. Elles pourront connaître des évolutions identiques à celles susceptibles d'affecter les sections fonctionnant au collège. Dans certains cas la poursuite de la scolarité pourra avantageusement être organisée dans des sections européennes à objectifs spécifiques.

Les enseignements dispensés dans ces sections feront l'objet d'une validation au diplôme du baccalauréat général, du baccalauréat technologique et du baccalauréat professionnel, dans le cadre d'un dispositif réglementaire à élaborer selon des modalités inspirées par celles prévues pour l'indication "section européenne" sur ces diplômes.

III - RECRUTEMENT ET FORMATION DES MAÎTRES

Dans une structure bilingue, l'enseignement de la langue régionale et en langue régionale doit être confié à des enseignants qualifiés :

- soit des instituteurs ou professeurs des écoles dont les compétences linguistiques et pédagogiques auront été attestées à l'issue de la formation initiale ou dans le cadre de la formation continue, par une commission ad hoc réunie au plan départemental ou académique ;
- soit des professeurs des écoles, recrutés à l'issue du concours spécial de professeurs des écoles et dont la formation aura été validée.

L'affectation des enseignants est prononcée par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, après consultation des instances paritaires. Auprès de chaque inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, un inspecteur chargé de circonscription assure la coordination et le suivi de l'enseignement de langue régionale, en liaison avec l'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional ou le chargé d'inspection pédagogique régionale.

1 - Formation initiale

Dès la rentrée 2001 et sans préjudice des dispositions à venir dans le cadre de la réforme de la formation initiale, l'IUFM organisera, en deuxième année, pour les professeurs stagiaires volontaires ayant une bonne connaissance de la langue, un module spécifique, constitutif d'une dominante pour l'enseignement de la langue régionale et en langue régionale. Cette formation comprendra :

- un renforcement linguistique;
- un séminaire sur le bilinguisme en milieu scolaire et sur les autres formes de bilinguisme et leurs évaluations :
- une formation didactique dans les disciplines enseignées en langue régionale axée sur les relations entre langue et discipline ;
- la préparation d'un mémoire professionnel sur l'enseignement de la langue régionale ou sur l'enseignement bilingue dont la présentation et la discussion devront être faites en langue régionale ;
- un stage de pratique accompagnée dans une classe utilisant la langue régionale comme langue d'enseignement ;
- une formation à l'utilisation des ressources documentaires multimédias, et à la production d'outils. À partir de 2002, des professeurs des écoles appelés à enseigner dans des classes bilingues seront recrutés à l'issue d'un concours spécial dont les épreuves favoriseront la prise en compte des compétences acquises dans la langue au cours de leur scolarité. Les professeurs des écoles stagiaires devront bénéficier, en deuxième année d'IUFM, d'une formation professionnelle adaptée à l'exercice en classe bilingue. Les textes définissant les modalités de ce concours spécial seront publiés dans le courant de l'année 2001.

2 - Formation continue

En liaison avec les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, et la mission d'inspection pédagogique régionale en langue régionale, il sera proposé chaque année dans le cadre du plan académique de formation :

- au moins un stage interdépartemental pour les enseignants de langue régionale des sites bilingues et, selon le thème, pour leurs collègues de français, ainsi qu'un stage pour les formateurs et maîtres itinérants dans une perspective d'échange et d'harmonisation académiques ;
- des recherches-formations sur des thèmes relatifs à l'enseignement bilingue tels que les moyens de développer les interactions langagières, les démarches de structuration des deux langues, la diversification des stratégies de compréhension et les interactions entre l'apprentissage du français et celui de la langue régionale.

Des postes de maîtres formateurs en classe bilingue seront progressivement créés pour contribuer à la formation initiale et continue. De même les enseignants débutants des classes bilingues bénéficieront des dispositions spécifiques prévues pour l'accompagnement des premières années de métier.

3 - Aide pédagogique à l'école primaire

Les écoles des sites bilingues et leurs enseignants bénéficient du soutien des inspecteurs de circonscription, de leurs équipes et, plus particulièrement pour la langue régionale, de l'aide des conseillers pédagogiques et des maîtres-formateurs du département. L'emploi d'assistantes maternelles (ATSEM) bilingues pourra être conseillé aux municipalités.

IV - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1 - Matériel pédagogique

La production et la diffusion de matériel pédagogique adapté aux sections bilingues sont coordonnées par la mission d'inspection pédagogique régionale en langue régionale en liaison avec le conseil académique des langues et cultures régionales, le centre régional de documentation pédagogique, les collectivités territoriales intéressées.

2 - Liaison avec un environnement adapté

La présence de la langue régionale dans la vie de la classe, de l'école ou de l'établissement et de leur environnement est une condition du succès d'un site bilingue. Elle peut être assurée dans l'école par l'affichage, l'utilisation des médias, l'enrichissement de la documentation (BCD, coins de lecture et d'écoute) par des ouvrages, revues enfantines et albums en langue régionale.

L'intervention de locuteurs en langue régionale, la correspondance, les sorties, les manifestations culturelles, les "classes de découverte" seront autant d'occasions d'imprégnation linguistique, d'ouverture et d'échanges motivants.

Dans les régions où la langue régionale bénéficie d'une extension transfrontalière, seront encouragés les échanges et les séjours d'immersion, individuels et collectifs, voire selon l'âge des élèves, les stages en entreprises.

L'école encouragera la pratique familiale de la langue régionale afin de soutenir le projet bilingue. Pour faciliter la mise en œuvre de l'enseignement bilingue, les collectivités locales pourront contribuer à l'équipement des écoles et des établissements en matériel (livres, matériel audiovisuel...), ainsi qu'en salles spécialisées et soutenir les échanges scolaires.

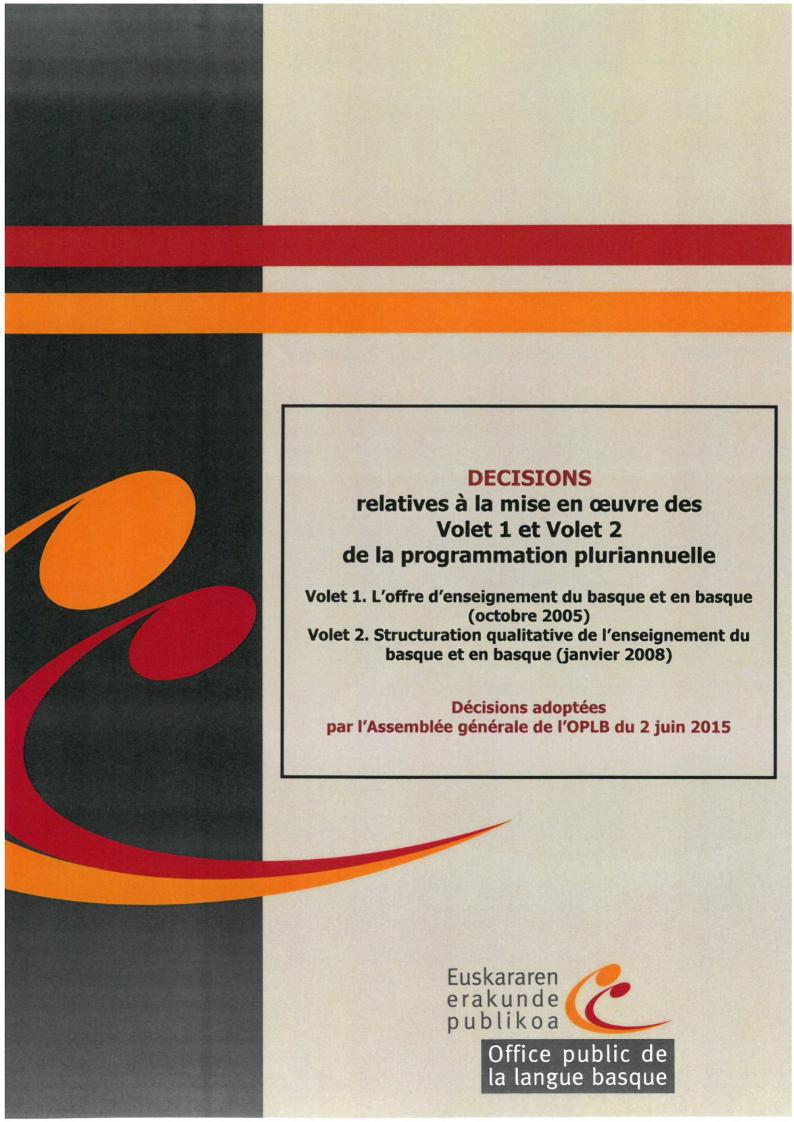
Enfin il est important d'insister sur certaines initiatives qu'il convient de prendre pour créer les conditions les plus favorables au développement de l'enseignement bilingue :

- tout d'abord informer les familles, les enseignants et les collectivités locales sur la légitimité, l'intérêt et les modalités de l'enseignement bilingue : un document sera proposé et diffusé à cet effet dans chaque académie ;
- valoriser le travail des enseignants ;
- rechercher de nouveaux sites : dans les secteurs des collèges où existe déjà un enseignement bilingue, on proposera l'ouverture de nouvelles sections pour consolider l'ensemble du cursus, assurer la continuité dans de bonnes conditions ainsi que la cohérence de la carte de l'enseignement bilingue ; cette démarche devrait permettre de résorber les discontinuités dans la carte académique des sites ;
- d'une manière générale, le soutien des collectivités territoriales susceptibles d'être intéressées par la promotion de la langue et de la culture régionales sera recherché.

Le développement ainsi souhaité de l'enseignement bilingue contribuera au renouvellement et à une meilleure attractivité de l'enseignement des langues régionales. Il est aussi un moyen de mieux inscrire la pratique de ces langues dans la vie quotidienne des élèves.

Il constitue également une modalité privilégiée pour installer et consolider durablement l'enseignement des langues régionales. C'est pourquoi je vous invite, avec les personnels concernés, à apporter à la mise en œuvre de ce volet du programme de développement de l'enseignement des langues et cultures régionales toute la volonté nécessaire. Je vous en remercie par avance.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, Le directeur de l'enseignement scolaire Jean-Paul de GAUDEMAR



SOMMAIRE

d		pement quantitatif de l'offre5
	1.1.	Enseignement public : 1 ^{er} degré
	1.2.	Enseignement public : 2nd degré
	1.3.	Enseignement catholique : 1er et 2nd degré
	1.4.	Enseignement technologique et professionnel
	1.5.	La ressource enseignante9
		et 2 de la programmation pluriannuelle des enseignements en langue basque : ation qualitative de l'offre
		Orientation 1 : Structurer le dispositif d'apprentissage de la langue basque à l'école par la définition npétences à atteindre et la mise en œuvre des procédures d'évaluation et de certification, à tous les pour l'ensemble des filières
	2.2. la prise	Orientation 2 : Adapter les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants du 1er degré à en compte des besoins liés aux spécificités d'un enseignement bilingue pour l'ensemble des filières14
		Orientation 3 : Produire un document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les pilingues du premier degré, tenant compte à la fois des impératifs d'acquisition des connaissances et ences du socle commun et de la spécificité de l'enseignement bilingue
		Orientation 4 : Mettre en œuvre un nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions ution et de retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues alliant calcul théorique des et organisation pratique des enseignements
	2.5. I'augme	Orientation 5 : Permettre et accompagner des expérimentations pédagogiques nécessitant entation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré17
	fixation	Orientation 6 : Finaliser une convention entre l'Education nationale et la fédération Seaska définissant tils de gestion partagés concernant l'affectation des moyens d'enseignement du premier degré, la des dotations horaires du second degré, les modalités d'ouverture de nouveaux établissements et tion des capacités linguistiques
	2.7. lycée pa	Orientation 7 : Mettre en œuvre un plan de consolidation de l'enseignement bilingue en collège et ar l'augmentation des heures d'enseignement dispensées en langue basque19
	2.8.	Travail à l'amélioration des taux de continuité le long du cursus

1. <u>Volet 1 de la programmation pluriannuelle des enseignements en langue basque : développement quantitatif de l'offre</u>

Le Volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque, a été adopté par le CA de l'OPLB le 20 décembre 2005. Il vise le développement de l'offre d'enseignement en langue basque, pour rendre l'offre accessible sur tout le territoire et s'inscrit donc dans une logique de politique volontariste de développement de l'offre, dans le respect de trois principes directeurs :

- assurer une couverture territoriale cohérente ;
- garantir une continuité d'enseignement entre les différents niveaux scolaires ;
- veiller à la libre adhésion des familles.

1.1. Enseignement public: 1er degré

Le Volet 1 de la programmation pluriannuelle prévoit que :

- toute programmation d'ouverture de section bilingue basque/français sur un des sites de l'enseignement public ne proposant pas à ce jour cet enseignement doit faire l'objet de deux préalables :
 - o un accord de principe de la commune concernée, garantissant l'engagement de celle-ci à prévoir les éventuels aménagements immobiliers nécessaires à la création de la section ;
 - o l'engagement formalisé d'un nombre suffisant de parents d'élèves déjà scolarisés en TPS, PS ou MS de l'école concernée ou de parents d'élèves repérés comme devant inscrire leur enfant dans l'école, dans une perspective d'ouverture à la rentrée suivante dans l'ensemble des niveaux de maternelle.
- la sollicitation des municipalités et des parents concernés doit respecter le principe de la libre adhésion, s'appuyant notamment sur une information objective relative aux modalités d'organisation de l'enseignement bilingue au sein d'un établissement.

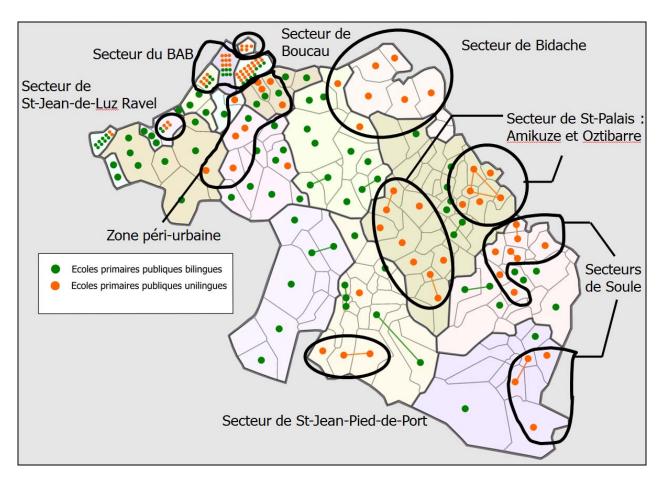
Dans le respect de ces principes, l'ensemble des travaux effectués depuis lors pour étudier la faisabilité d'ouverture de nouvelles sections bilingues dans les écoles publiques a respecté la procédure suivante, menée par l'OPLB en concertation et partenariat avec les instances académiques :

- contact avec la municipalité concernée pour expliquer la démarche et recueillir son accord pour l'examen de la faisabilité de l'ouverture d'une section bilingue au sein de l'école et son engagement à prévoir les éventuels aménagements immobiliers nécessaires à la création de la section :
- organisation de temps d'information auprès des équipes pédagogiques ;
- organisation de temps d'information auprès des familles concernées en présence des responsables des circonscriptions du 1er degré concernées ;
- organisation d'un questionnement des familles, leur demandant de se positionner sur leur intention d'inscrire ou pas leur enfant en section bilingue, dans l'hypothèse d'une ouverture à la rentrée suivante ;
- recueil et analyse des réponses ;
- dans le cas d'un nombre insuffisant de réponses favorables, clôture du processus ;
- dans le cas d'un nombre suffisant de réponses favorables, transmission pour décision aux instances académiques des résultats de l'enquête, de l'analyse globale relative au site étudié et de la proposition d'ouverture.

La mise en œuvre de cette procédure a conduit à l'ouverture depuis 2005 de 32 sections bilingues dans l'enseignement primaire public, dont 26 sur nouveaux sites et 6 pour continuité en élémentaire.

Ainsi, entre 2004 et 2014 la proportion d'écoles et RPI proposant un enseignement bilingue est passée de 34% à 52%, soit 89 sites (cf. annexe 1 figure 1). Enfin, à la rentrée 2015, deux nouveaux sites devraient proposer un enseignement bilingue : école primaire de Bardos et RPI Espès/Charritte-de-Bas.

Pour autant, l'objectif retenu d'une couverture territoriale cohérente n'est pas encore atteint, et, en 2014-15, 42% des élèves du primaire sont scolarisés dans des écoles où l'offre d'enseignement bilingue français-basque n'existe pas. La carte ci-dessous présente le panorama de l'offre existante à la rentrée 2014 et les zones dont l'offre reste à conforter ou optimiser :



De plus, depuis 2011, on observe que le rythme d'ouverture de nouvelles sections bilingues s'est ralenti (0 ou 1 création par an contre 3 ou 4 précédemment), en lien avec :

- la réticence croissante voire l'opposition manifestée par certaines équipes enseignantes des écoles unilingues devant les projets d'ouverture de nouvelles sections bilingues, liées principalement aux suppressions de demi poste de français accompagnant fréquemment les ouvertures de nouvelles sections bilingues;
- dans ce contexte, la tendance de certaines municipalités à préférer ne pas voir l'ouverture se concrétiser.

Poursuivre la politique volontariste de développement de l'offre d'enseignement bilingue dans l'enseignement primaire public :

par l'adoption d'une programmation pluriannuelle, réactualisée chaque année, de l'offre d'enseignement bilingue visant à rendre progressivement l'offre accessible sur tout le territoire, en priorisant les zones insuffisamment dotées :

Secteurs	Sites prioritaires à travailler dans les 3 ans*	Examens de faisabilité 2015-2016 : liste ouverte (liste finale selon contacts mairies)*
Bayonne	Un site rive droite à déterminer	Un site rive droite à déterminer
	Un site rive gauche à déterminer	Un site rive gauche à déterminer
	Bassussary	Bassussary
Anglet	Un site à déterminer	Un site à déterminer
Biarritz	Un site à déterminer	Un site à déterminer
Boucau	Un site à déterminer	Un site à déterminer
Cambo-les-Bains	Ustaritz Idekia	Souraïde
	Ustaritz Hérauritz	
	Souraïde	
Saint-Pierre-d'Irube	Saint-Pierre-d'Irube Ourouspoure	Saint-Pierre-d'Irube Ourouspoure
Saint-Jean-de-Luz	Saint-Jean-de-Luz Centre	Saint-Jean-de-Luz Centre
Bidache	Un site à déterminer	
Saint-Palais	Ensemble Larceveau, Juxue, RPI Bunus - Saint-Just-Ibarre (projet de RPI sur site unique) RPI Arbérats - Arbouet - Etcharry RPI Armendarits - Méharin Iholdy	Ensemble Larceveau, Juxue, RPI Bunus - Saint-Just-Ibarre (projet de RPI sur site unique) RPI Arbérats - Arbouet - Etcharry Iholdy
Mauléon	RPI Viodos	RPI Viodos
	Garindein	Garindein
	Gotein-Libarrenx	
Tardets	RPI Licg - Laguinge	RPI Licq - Laguinge

^{*} Ces listes pourront être complétées en fonction des sollicitations des municipalités, notamment en cas de création de regroupement pédagogique intercommunal (RPI)

1.2. Enseignement public : 2nd degré

Suite à l'ouverture depuis 2004 de 5 sections bilingues en collège (collège Jean Pujo de Saint-Etienne-de Baigorry, collège Endarra d'Anglet, collège Aturri de Saint-Pierre-d'Irube, collège Amikuze de Saint-Palais et collège Pierre Jaureguy de Tardets), la continuité de l'offre d'enseignement bilingue est aujourd'hui assurée sur l'ensemble du territoire.

En lycée d'enseignement général, la continuité de l'offre d'enseignement est quasiment assurée, avec cependant des manques et des difficultés constatées dans trois situations :

- pas de filière bilingue en lycée dans les secteurs de Soule : suite à l'ouverture de la section bilingue au collège de Tardets en 2012, et avec l'augmentation des effectifs scolaires en bilingue au collège de Mauléon, la mise en place d'un enseignement bilingue au lycée de Chéraute est aujourd'hui nécessaire ;
- une continuité mal assurée sur le BAB et à Saint-Jean-de-Luz :
 - o difficulté pour les élèves bilingues issus du collège Villa Fal de Biarritz d'intégrer le lycée René Cassin de Bayonne pour poursuivre en filière bilingue, alors même que le lycée Cassin a été positionné comme devant assurer la continuité de l'offre d'enseignement bilingue pour tous les collèges du BAB,
 - o sélection des élèves à l'entrée de la filière bilingue au lycée Maurice Ravel (dossier de demande d'admission avec bulletins scolaires et lettre de motivation à retourner : cf. annexe 2).

Rendre effective la continuité de l'offre d'enseignement bilingue en lycée d'enseignement général pour tous les élèves sortant des classes bilingues de collège :

- en examinant dès l'année scolaire prochaine la faisabilité de l'ouverture d'une section bilingue au lycée du Pays de Soule de Chéraute
- en actant de nouveau la continuité de l'offre d'enseignement bilingue au lycée René Cassin de Bayonne pour tous les collèges bilingues du BAB
- en proscrivant toute pratique de sélection à l'entrée en section bilingue de lycée : consignes aux chefs d'établissement par l'Education nationale

1.3. Enseignement privé confessionnel : 1 er et 2 de degré

Dans l'enseignement privé confessionnel de 1^{er} degré, 5 nouvelles sections bilingues ont ouvert depuis 2004. Ainsi, entre 2004 et 2014 la proportion d'écoles privées confessionnelles proposant un enseignement bilingue est passé de 50% à 65%, soit 32 sites (cf. annexe 1 figure 3).

Dans l'enseignement privé confessionnel de 2nd degré, 3 nouvelles sections bilingues ont été créées depuis 2004, 2 en collège (collège St Vincent d'Hendaye et collège Immaculée Conception de Biarritz) et 1 en lycée (lycée St Louis Villa Pia de Bayonne).

A la rentrée 2015, une nouvelle section bilingue verra le jour au collège Largenté de Bayonne, pour assurer la continuité de l'offre d'enseignement bilingue créée en primaire à l'école Largenté à la rentrée 2009.

DECISION:

Poursuivre le travail partenarial avec la DDEC et l'Inspection académique pour développer l'offre :

- dans le 1^{er} degré, définition des sites à travailler et examen de faisabilité, en visant prioritairement le développement de l'offre sur les secteurs les moins dotés du BAB, de Bidache et de Mauléon
- dans le 2nd degré, examen de faisabilité de l'ouverture d'une section bilingue au collège Stella Maris d'Anglet à la rentrée 2016

1.4. Enseignement technologique et professionnel

En complément du Volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement en langue basque dans l'enseignement général, l'OPLB a depuis 2007-2008 amorcé un travail relatif à la création d'une offre d'enseignement bilingue dans l'enseignement professionnel, technologique et agricole en abordant la question sous l'angle des besoins de formation initiale de professionnels bascophones, que ces besoins soient repérés par les chefs d'établissement ou liés à la mise en œuvre de la politique linguistique.

C'est dans ce cadre qu'ont été progressivement engagés les premiers enseignements bilingues :

- enseignement technologique : seconde, première et terminale Services et technologies de la santé et du social (ST2S) au lycée Ste Anne d'Anglet ;
- enseignement professionnel:
 - o seconde, première et terminale du Bac Accompagnement soins et services à la personne (ASSP) au lycée St Joseph d'Ustaritz ;
 - o seconde, première et terminale du Bac Commerce et Vente ;
- enseignement agricole : seconde, première et terminale du Bac Service aux Personnes et aux Territoires (SAPAT) au lycée professionnel agricole privé Frantsesenia de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Poursuivre le travail de développement de l'offre d'enseignement bilingue dans les formations technologiques, professionnelles et agricoles, à partir des besoins repérés :

- sexaminer la faisabilité d'ouverture de formations bilingues au Greta de Bayonne (formation auxiliaire de puéricultrice notamment)
- poursuivre l'examen de faisabilité de l'ouverture d'une section bilingue en ASSP au lycée Paul Bert de Bayonne où 2 enseignants bascophones sont identifiés et jugés aptes à enseigner en basque en histoire-géographie et en ASSP

1.5. La ressource enseignante

La figure 17 en annexe 1 présente l'évolution des postes affectés à l'enseignement en langue basque dans le 1^{er} degré. Toutes filières confondues, de 2004 à 2014, le nombre de postes dédiés à l'enseignement du et en basque est passé de 228,5 à 329,75 soit 101,25 postes supplémentaires (+38%). A la rentrée 2014, un effort particulier a été réalisé avec l'octroi de 13,75 postes de basque : 6,25 dans l'enseignement primaire public, 1,5 dans l'enseignement privé confessionnel et 6 dans l'enseignement immersif de la fédération Seaska. Par ailleurs, à la rentrée 2015, pour accompagner les enseignants bilingues dans leur pratique professionnelle, 2 nouveaux postes seront créés, en plus du poste de conseiller pédagogique langue basque déjà existant : un poste de conseiller pédagogique langue et culture basque et un poste d'animateur langue basque à mi-temps.

Dans l'enseignement public, ces deux dernières années ont été marquées par des difficultés à assurer le remplacement des enseignants bilingues en arrêt maladie ou congé maternité, en lien avec :

- une population d'enseignants bilingues majoritairement féminine et jeune, et donc des congés maternité et parentaux ainsi que des temps partiels fréquents ;
- l'abandon par certains enseignants de l'enseignement bilingue au profit de postes de :
 - o direction (impossibilité au mouvement de postuler à la fois sur un poste de direction et un poste bilingue),
 - o enseignants spécialisés,
 - o enseignants en français.

Plus généralement, on rencontre des difficultés dans le recrutement par concours d'enseignants titulaires. En effet, les postes ouverts au concours spécial langue basque ne sont pas toujours pourvus en totalité. Ainsi, à la session 2015 du concours, pour 12 postes ouverts, 17 candidats se sont inscrits, 9 se sont présentés et seulement 3 sont admissibles à ce jour, laissant présager un déficit de 9 à 12 postes pour la rentrée prochaine (cf. tableau ci-dessous).

Sessions	concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	% reçus par rapport aux présents
	CRPE externe	259	2.403	1501	456	259	17,25
2010	CRPE externe basque	6	2.403	1301	430	7	54
	CRPE externe	105	1.799	813	188	107	13,16
2011	CRPE externe basque	4	11	4	4	3	75
	CRPE externe					162 (225 avec	
2012	CKPE externe	160	1.974	898	274	LC*)	18,04
	CRPE externe basque	5	18	8	6	5	63
	CRPE externe	317	1.507	1.136	545	318	27,99
2013-01	CRPE externe basque	6	14	11	8	5	45
	CRPE externe	271	3455	1553	296	271	17,45
2013-02	CRPE externe basque	7	25	13	7	7	54
	CRPE externe	243	3221	1468	423	243	16,55
2014	CRPE externe basque	8	22	8	8	8	100
2015	CRPE externe	397	3361	1551	782		
	CRPE externe basque	12	17	9	3	?	

Ce constat qu'on retrouve à un moindre degré dans les autres concours publics ou privé langue basque a déterminé l'engagement d'une politique de formation continue des enseignants titulaires susceptibles, avec un complément de formation, d'être habilités à l'enseignement en langue basque.

Aussi, afin de repérer de nouveaux enseignants volontaires pour enseigner en langue basque, l'OPLB, en partenariat avec l'Education nationale et la DDEC, a organisé successivement deux consultations auprès des enseignants du 1^{er} degré des Pyrénées-Atlantiques :

- la consultation réalisée en 2012-13 dans l'enseignement privé confessionnel a permis de repérer 8 enseignants volontaires dont 6 sont actuellement en cours de formation avec l'organisme AEK sous forme de stages intensifs durant les vacances ;
- la consultation réalisée en 2013-14 dans l'enseignement public a permis de repérer 18 enseignants volontaires, dont 5 hors département. Le positionnement linguistique de ces personnels a été réalisé par l'organisme AEK et une proposition de plan de formation est en cours d'élaboration. Cette dernière prévoit la formation intensive à la langue basque inscrite dans le volet départemental du plan académique de formation continue et la mobilisation des DIF (droit individuel à la formation) pour 8 enseignants en deux temps :
 - o année 1 : formation intensive de 6 mois de 4 enseignants entre mars et octobre 2016
 - o année 2 : formation intensive de 4 mois de 4 enseignants entre avril et septembre 2017

DECISION:

Travailler à la prévision et à la mobilisation de la ressource enseignante nécessaire :

- définition par l'OPLB, en concertation avec l'Education nationale, d'une programmation pluriannuelle de la ressource enseignante nécessaire et des postes à ouvrir au concours spécial langue basque, réactualisée chaque année en fonction :
 - des prévisions d'ouvertures de nouvelles sections bilingues
 - des prévisions d'évolution des effectifs bilingues avec prise en compte des taux de continuité et montée des cohortes
 - des prévisions de départs à la retraite chez les enseignants bilingues
- mise en œuvre d'un plan de formation des enseignants de l'enseignement public volontaires et désireux d'enseigner en langue basque. L'engagement d'une telle action revêt un caractère prioritaire. L'Education nationale s'engage à la mobilisation de moyens de remplacement à raison de 36 mois sur 3 ans dont 15 sur la seule année 2015-16.
- travail de sensibilisation auprès des étudiants pour les inciter à se tourner vers les métiers de l'enseignement en langue basque

2. <u>Volet 2 de la programmation pluriannuelle des enseignements en langue basque :</u> structuration qualitative de l'offre

Le Volet 2 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque a été adopté par le CA de l'OPLB en janvier 2008 et vise la structuration qualitative des enseignements en langue basque, par un programme d'action se déclinant en 7 orientations, détaillées dans le tableau ci-dessous :

1er et 2nd degré toutes filières	Orientation 1 : Structurer le dispositif d'apprentissage de la langue basque à l'école par la définition des compétences à atteindre et la mise en œuvre des procédures d'évaluation et de certification, à tous les niveaux pour l'ensemble des filières					
1er degré toutes filières	<u>Orientation 2</u> : Adapter les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants du 1 ^{er} degré à la prise en compte des besoins liés aux spécificités d'un enseignement bilingue pour l'ensemble des filières					
1er degré	<u>Orientation 3</u> : Produire un document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les écoles bilingues du premier degré, tenant compte à la fois des impératifs d'acquisition des connaissances et compétences du socle commun et de la spécificité de l'enseignement bilingue					
bilingue à parité horaire	Orientation 4 : Mettre en œuvre un nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et de retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues alliant calcul théorique des besoins et organisation pratique des enseignements					
	<u>Orientation 5</u> : Permettre et accompagner des expérimentations pédagogiques nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré					
1er et 2nd degré immersion	Orientation 6: Finaliser une convention entre l'Education nationale et la fédération Seaska définissant des outils de gestion partagés concernant l'affectation des moyens d'enseignement du premier degré, la fixation des dotations horaires du second degré, les modalités d'ouverture de nouveaux établissements et l'évaluation des capacités linguistiques					
2nd degré bilingue à parité horaire	Orientation 7 : Mettre en œuvre un plan de consolidation de l'enseignement bilingue en collège et lycée par l'augmentation des heures d'enseignement dispensées en langue basque					

Par ailleurs, depuis 2013, un axe de travail supplémentaire a été ajouté dans l'objectif d'améliorer les taux de continuité tout au long du cursus, et notamment entre le CM2 et la 6^{ème} (cf. 2.8).

2.1. Orientation 1 : Structurer le dispositif d'apprentissage de la langue basque à l'école par la définition des compétences à atteindre et la mise en œuvre des procédures d'évaluation et de certification, à tous les niveaux pour l'ensemble des filières

2.1.1. Ecole primaire

Le travail de définition des compétences à atteindre en langue basque en fin d'école primaire a été officialisé et publié dans le BO hors série n°9 du 27 septembre 2007 (cf. annexe 3) : le niveau attendu est fixé à A1 pour les élèves qui suivent un enseignement optionnel de langue basque à l'école élémentaire ; pour les élèves de la filière bilingue français-basque en fin de cycle III, le niveau attendu est A2.

Les évaluations du niveau de langue basque en CM2 sont conduites depuis 2010 dans l'ensemble des écoles des filières publique et privée confessionnelle proposant un enseignement bilingue à parité horaire. Le niveau A2 est évalué, conformément au niveau fixé par les textes.

2.1.2. Collège

Programmes et niveaux à atteindre : toujours pas de textes officiels pour la filière bilingue

Pour la filière bilingue de collège, il n'existe toujours pas de textes fixant le niveau à atteindre à l'issue du palier 1 et à l'issue du palier 2, et les compétences à acquérir pour y parvenir. Le Bulletin Officiel hors série n°10 du 4 octobre 2007 (cf. annexe 4), intitulé « Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège », qui fixe les niveaux et compétences à atteindre fin 5ème pour les élèves ayant suivi un cursus d'enseignement du basque par voie optionnelle, précise dans son introduction commune à toutes les langues que « le contenu de ces programmes ne concerne pas la filière bilingue commencée dans le premier degré, pour laquelle les niveaux à atteindre seront précisés en même temps que les programmes du palier 2 ». Le Bulletin Officiel n°27 du 8 juillet 2010 fixe les programmes d'enseignement de langues régionales au palier 2 du collège, mais aucune mention n'est faite de la filière bilingue. Six ans après l'adoption du Volet 2 et de son Orientation 1 qui actait la nécessité de structurer le dispositif d'enseignement bilingue par la définition des niveaux et compétences à atteindre à chaque étape du cursus, la situation n'a donc pas évolué.

La réforme du collège dont l'entrée en vigueur est prévue à la rentrée 2016 prévoit explicitement le maintien de l'enseignement bilingue tel qu'il existe actuellement en intégrant la possibilité pour les élèves ayant suivi cet enseignement de commencer (ou de poursuivre) l'étude de l'anglais dès la sixième dans le cadre du dispositif bilangue.

Mention inscrite sur le diplôme national du brevet : pas de différenciation entre enseignement bilingue et enseignement optionnel

L'arrêté du 9 juillet 2009 (cf. annexe 5) indique qu' « une mention « langue régionale », suivie de la désignation de la langue concernée, pourra être inscrite sur le diplôme national du brevet. Cette mention est délivrée aux élèves qui auront obtenu, pour la langue régionale concernée, la validation du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL). » L'arrêté précise que les langues régionales concernées doivent avoir été enseignées tout au long de l'année à raison d'un horaire minimum de deux heures hebdomadaires. A défaut de texte spécifique, il n'existe pas de pratique différenciée pour les élèves suivant un enseignement bilingue, pour lesquels la même mention « langue régionale basque » est inscrite sur le DNB après validation du niveau A2. Ainsi, sur le diplôme national du brevet, les élèves suivant un enseignement bilingue depuis la maternelle sont considérés de la même façon que ceux démarrant un enseignement optionnel au collège.

Evaluation : une évaluation spécifique de niveau B1

En l'absence de programmes officiels et d'évaluations correspondantes, une procédure spécifique d'évaluation de niveau B1 (niveau projeté pour le palier 1) a été mise en place en 2013-14 pour l'ensemble des élèves de 5ème suivant un enseignement bilingue ou immersif par le chargé de mission langue basque du second degré. Cette évaluation est reconduite en 2014-15 pour l'ensemble des élèves de 5ème avec possibilité pour les élèves ayant échoué de la repasser en fin de 3ème, et une attestation de niveau B1 sera remise par le rectorat à l'ensemble des élèves ayant validé le niveau B1 en fin de 3ème.

Six ans après l'adoption du Volet 2 et de son Orientation 1 qui pointait la nécessité de définir et officialiser les niveaux et compétences à atteindre à la fin des paliers 1 et 2 et d'établir les outils d'évaluation correspondants, l'absence persistante de programmes officiels pour l'enseignement bilingue de collège pose problème à plusieurs niveaux :

- méconnaissance par les enseignants des niveaux et compétences qu'ils sont censés faire acquérir à leurs élèves en fin de $5^{\text{ème}}$ et en fin de $3^{\text{ème}}$;
- absence de lisibilité pour les parents et pour les élèves faisant le choix de la filière bilinque ;
- nivellement par le bas en l'absence de différenciation en collège entre l'enseignement bilingue et l'enseignement optionnel puisque le niveau attendu n'est pas clairement différencié et que la mention « langue régionale basque » est inscrite au diplôme national du brevet pour tous les élèves ayant validé le niveau A2 ;
- perte de motivation par les élèves en l'absence de valorisation de leur cursus et du niveau atteint.

L'officialisation des programmes pour l'enseignement bilingue de collège (niveaux projetés : B1 en 5^{ème} et B2 en 3^{ème}) est aujourd'hui indispensable pour donner à l'enseignement bilingue la lisibilité et la cohérence nécessaires.

démarre		Langue viv	/ante (1)	Basque : ens	•	Rasque : ens	eignement
		démarrée en élémentaire	démarrée au collège	démarré en élémentaire	démarré au collège	Basque : enseignement bilingue	
	CIVI2	A1		A1		A2	officiel
Niveau attendu	5ème	A2	A2	A2	A2	B1	projeté : à
	3ème	B1	A2	B1	A2	B2	officialiser

^{1 :} BO hors série n°10 du 4 octobre 2007 - Préambule commun

DECISION:

Concrétiser l'orientation 1 du Volet 2 adopté le 30 janvier 2008 par la définition et l'officialisation des niveaux et compétences à atteindre au collège, la mise en place des évaluations et attestations correspondantes, et l'inscription de la mention « section bilingue français-basque » au diplôme national du brevet :

- Solliciter le ministère de l'Education nationale afin de faire évoluer le cadre réglementaire pour :
 - Définir et officialiser les compétences et niveaux à atteindre aux paliers 1 et 2 du collège pour les élèves des sections bilingues, tel que prévu dans le préambule du Bulletin Officiel hors série n°10 du 4 octobre 2007 (cf. annexe 4)
 - Inscrire sur le diplôme national du brevet la mention « section bilingue françaisbasque » pour tous les élèves ayant suivi un enseignement bilingue jusqu'à la fin du collège
- ♥ Dans l'attente, dès l'année scolaire 2015-16 :
 - Mettre en place les évaluations de niveau B2 en fin de collège, dans la continuité des évaluations de niveau A2 en CM2 et B1 en 5^{ème}
 - Délivrer par le Rectorat une attestation de suivi d'un cursus bilingue précisant le niveau validé en langue basque (B1 ou B2) pour l'ensemble des élèves ayant suivi un cursus bilingue jusqu'en 3^{ème}

2.1.3. Lycée

Pour l'enseignement bilingue de lycée, il n'existe pas non plus de programmes fixant les niveaux et compétences attendus, ni d'outils d'évaluation.

Au baccalauréat, les élèves suivant un cursus d'enseignement bilingue ne peuvent présenter la langue basque en langue vivante 1 (LV1) et ne peuvent valoriser cet apprentissage qu'en présentant le basque en LV2 ou en LV3, ou en épreuve facultative. Le Volet 2 pointait l'incohérence de cette situation s'agissant d'élèves ayant suivi la moitié de leur enseignement en langue basque depuis la maternelle, et la nécessité d'un ajustement des textes réglementaires relatifs aux modalités de présentation des langues régionales aux examens pour leur permettre de présenter la langue vivante régionale en LV1.

Par ailleurs, depuis 2012-13, le rectorat délivre aux élèves ayant obtenu le baccalauréat une attestation de suivi d'un cursus bilingue ou immersif, sans mention de niveau de langue atteint.

Structurer le dispositif d'apprentissage bilingue de la langue basque pour le lycée :

- Solliciter le ministère de l'Education nationale afin de faire évoluer le cadre réglementaire :
 - Définir et officialiser les compétences et niveaux à atteindre au lycée pour les élèves des sections bilingues et mettre en place les procédures d'évaluation correspondantes
 - Donner la possibilité aux élèves des filières bilingues de présenter la langue basque au titre de la LV1
 - Inscrire sur le diplôme du baccalauréat la mention « section bilingue françaisbasque » pour tous les élèves ayant suivi un cursus bilingue
- ♥ Dans l'attente, dès l'année scolaire 2015-16 :
 - Mettre en place en partenariat avec l'université les évaluations de niveau C1 en fin de terminale, dans la continuité des évaluations de niveau A2 en CM2, B1 en 5^{ème}, B2 en 3^{ème}, de façon à délivrer à chaque élève quittant la filière bilingue de l'enseignement secondaire l'attestation du niveau de compétence atteint dans le CECRL

2.2. Orientation 2 : Adapter les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants du 1er degré à la prise en compte des besoins liés aux spécificités d'un enseignement bilinque pour l'ensemble des filières

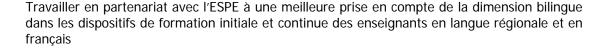
Concernant la formation initiale des futurs enseignants en basque au sein de l'ESPE, la dimension enseignement bilingue est prise en compte en 1ère et 2ème année de formation de la façon suivante :

- Master 1 : 2 modules de 24 h chacun au 1^{er} et 2nd semestre intitulés « pratique du basque » et 2 modules de 24 h chacun au 1er et 2nd semestre intitulés « didactique du basque ». Ces modules sont dispensés à l'UFR pluridisciplinaire de Bayonne (UPPA) ;
- Master 2 : 1 module de 18 h au 1er semestre intitulé « basque : outil didactique et gestes professionnels », assuré par des conseillers pédagogiques et professeurs de l'ESPE.

Par ailleurs, les professeurs des écoles stagiaires effectuent depuis la rentrée 2014 leur stage en responsabilité au sein de classes bilingues.

Pour les futurs enseignants en français, pourtant susceptibles de travailler au sein d'une section bilingue (52% des établissements publics du 1^{er} degré du Pays Basque offrent un enseignement bilingue), rien n'est prévu.

DECISION:



- 2.3. Orientation 3 : Produire un document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les écoles bilingues du premier degré, tenant compte à la fois des impératifs d'acquisition des connaissances et compétences du socle commun et de la spécificité de l'enseignement bilingue
 - 2.3.1. Diffusion du document d'orientation pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1er degré, à destination des écoles (cf. annexe 6)

Ce document d'orientation a pour vocation première d'aider les équipes pédagogiques dans l'organisation des enseignements dans les écoles bilingues. Il tient compte à la fois des règles générales en vigueur pour l'enseignement de 1^{er} degré et des spécificités de l'enseignement bilingue.

Le document, dont la rédaction a associé les responsables pédagogiques des deux filières bilingues publique et privée confessionnelle, rappelle les principaux textes en vigueur qui régissent l'enseignement bilingue puis effectue une proposition concrète de répartition horaire entre les deux langues française et basque des différents contenus disciplinaires composant les programmes dans les trois cycles de l'enseignement primaire. Il propose une évolution des pratiques vers une meilleure répartition entre les deux langues de l'enseignement des différents contenus disciplinaires tout en veillant à ce que, conformément aux textes, aucune discipline ne soit enseignée exclusivement en langue régionale.

Avec l'entrée en vigueur des nouveaux rythmes scolaires, la période d'alternance des enseignements en basque et en français, fondée jusqu'alors sur la demi-journée, a évolué vers une alternance à la journée dans la plupart des écoles. Par ailleurs, une refonte des programmes de l'école primaire est en cours, qui rend nécessaire l'adaptation de ce document d'orientation.

DECISION:



Adapter le document d'orientation au regard des nouveaux programmes de l'école primaire dès leur publication

2.3.2. Production d'un document « grand public » à destination des élus, des parents...

Un document « grand public » à destination principalement des élus et des familles, décrivant de manière pédagogique les grands principes d'organisation de l'enseignement bilingue a été produit par l'OPLB en 2010-11. Après validation par l'Inspecteur d'Académie, il a été imprimé au printemps 2011.

Aujourd'hui largement diffusé, il permet de structurer une communication plus efficace avec les élus, les parents actuels et futurs parents et contribue à une meilleure lisibilité du système, précieuse pour éclairer le choix des familles. Ce document est également mis à disposition des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue.

Ce document doit également être adapté en fonction des modifications des rythmes scolaires, des nouveaux programmes, ainsi que des nouvelles pratiques pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des expérimentations (cf. orientation 2.5.)

DECISION:



Adapter le document « grand public » au regard de la nouvelle organisation du temps scolaire et des nouvelles pratiques pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des expérimentations

2.4. Orientation 4 : Mettre en œuvre un nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et de retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues alliant calcul théorique des besoins et organisation pratique des enseignements

Adopté en janvier 2008, le nouveau mode opératoire pour la préparation des décisions d'attribution et de retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues à parité horaire a fait l'objet d'une circulaire envoyée aux écoles en mars 2008 (cf. annexe 7). Il est basé sur une double approche :

- calcul pour toutes les écoles bilingues du nombre théorique de postes d'enseignement nécessaires en basque et en français, en appliquant des seuils différenciés pour la constitution des groupes :
 - o 25 en école maternelle et 22 en école primaire et élémentaire pour les élèves bilingues,
 - o 30 et 25 pour les unilingues ;
- une analyse au cas par cas, où sur la base de ce premier résultat, il est vérifié qu'une organisation pédagogique puisse correctement se mettre en place.

En année 1 d'application à la rentrée, ce nouveau mode de calcul a permis un rééquilibrage des moyens d'enseignement entre les deux langues d'enseignement. Depuis, il a servi de base à la préparation des différentes rentrées scolaires.

Ces dernières années, la méthode est globalement mise en œuvre, et permet dans l'enseignement bilingue de constater les taux d'encadrement suivants pour les temps d'enseignement en basque :

	nb d'élèves moyen par section*				
année	public	privé confessionnel			
2007	17,66	18,33			
2008	18,78	19,02			
2009	18,22	19,02			
2010	18,71	18,14			
2011	18,71	17,98			
2012	18,78	18,15			
2013	19,40	18,10			
2014	18,81	17,98			

^{*} pour mémoire l'effectif moyen des classes dans les Pyrénées-Atlantiques à la rentrée 2014 est de 22,43

Toutefois le dépassement ponctuellement observé de ces seuils (+1 élève le plus souvent) a pu conduire certains acteurs à s'interroger sur d'éventuelles inflexions de politique linguistique, alors même que la décision de définition de seuils préférentiels s'était fondée sur la nécessité de veiller à préserver des classes à effectifs réduits, pour tenir compte à la fois des spécificités d'un enseignement dans deux langues et de la difficulté à enseigner en langue basque à des élèves très majoritairement issus de familles et d'environnements non bascophones.

DECISION:

Confirmer le mode opératoire adopté en janvier 2008 pour la préparation des décisions d'attribution et de retrait des moyens d'enseignement pour les écoles bilingues et veiller à sa mise en œuvre en considérant les seuils comme des références quantitatives à intégrer dans une analyse qualitative des situations d'enseignement et d'acquisition des compétences qui conduit parfois à les dépasser comme à rester en deçà :

Prévoir systématiquement un temps de concertation et d'analyse partagée des projets de mesure de carte scolaire en amont des décisions de carte scolaire (mesures et ajustements de rentrée)

2.5. <u>Orientation 5 : Permettre et accompagner des expérimentations pédagogiques nécessitant l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1er degré</u>

L'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005, permet la réalisation d'expérimentations, notamment en matière d'organisation pédagogique et d'enseignement disciplinaire, assorties d'une évaluation. C'est dans ce cadre qu'ont débuté un certain nombre d'expérimentations relatives à l'augmentation des heures d'enseignement en basque dans les sections bilingues du 1^{er} degré, visant à compenser, dans un contexte de rupture de la transmission familiale et d'environnement social très majoritairement francophone, l'absence d'un environnement familial et sociétal porteur.

La mise en œuvre de ces expérimentations se fait selon les modalités suivantes (cf. annexe 8):

- elles sont menées dans le cadre de projets d'école, sur une période de 3 à 5 ans ;
- elles font l'objet d'une validation préalable par les autorités académiques et d'une évaluation annuelle dont les modalités sont définies par les autorités académiques dès le lancement de l'expérimentation;
- elles sont mises en place sur la base du volontariat des établissements, des équipes pédagogiques et des familles (accord explicite de chaque famille) ;
- elles sont organisées dans un premier temps dans les classes maternelles ;
- les demandes doivent préciser l'ensemble des éléments nécessaires à leur instruction : situation précise des effectifs concernés, mode d'organisation envisagé, répartition des postes...
- la présentation du dispositif aux écoles, l'information et la sensibilisation auprès des familles et des conseils d'école, la réflexion sur le mode d'organisation envisagé font l'objet de partenariats entre l'OPLB et l'Inspection d'Académie.

2.5.1. Mise en œuvre dans l'enseignement public

En 2014-15, 5 expérimentations sont en cours dans l'enseignement public :

- écoles de Saint-Jean-Pied-de-Port et Ascain : expérimentations débutées en 2008 et basées sur un temps d'enseignement à trois quart temps en basque et un quart temps en français durant les 3 années de maternelle ;
- école maternelle Biarritz Alsace : expérimentation débutée en 2011 et basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite et moyenne sections de maternelle ;
- école de Guéthary : expérimentation débutée en 2014 et basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite et moyenne sections de maternelle ;
- école de Larressore : expérimentation débutée en 2014 et basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque durant les 3 années de maternelle.

Pour la rentrée 2015, 5 projets d'expérimentation ont été formalisés :

- Ecoles de Jatxou, Arbonne, Isturitz : projets d'expérimentation basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite et moyenne sections de maternelle ;
- Ecole maternelle de Saint-Jean-de-Luz Urdazuri : projet d'expérimentation basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque durant les trois années de maternelle ;
- Ecole d'Ascain : projet d'élargir le cadre expérimental actuel à un enseignement entièrement en basque durant les 3 années de maternelle.

Par ailleurs, afin de donner aux enseignants des repères d'évaluation tout au long du cursus bilingue de leurs élèves et contribuer notamment à l'évaluation des expérimentations, de nouveaux protocoles d'évaluation pour la fin du cycle 2 et la fin de l'école maternelle ont été élaborés et mis en ligne en juin 2012 sur le site de la circonscription de Saint-Jean-de-Luz.

Le protocole d'évaluation de fin de maternelle a été passé au mois de juin 2012 dans les écoles de Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Palais puis dans les écoles d'Ascain et Saint-Pée-sur-Nivelle. La passation du même protocole d'évaluation sur un site à parité horaire et sur un site à trois quart temps en langue basque laisse apparaître une différence de réussite significative notamment sur les items concernant la compréhension de la langue orale et écrite et sur les items concernant la production orale.

Mener une politique incitative de développement des expérimentations pédagogiques visant à augmenter les quotités horaires d'enseignement en langue basque en maternelle :

- en chargeant l'OPLB, en collaboration étroite avec les autorités académiques, d'une action d'information des équipes enseignantes des établissements primaires publics pour :
 - présenter le protocole
 - informer les équipes enseignantes sur les bénéfices de l'augmentation des quotités horaires en basque
- en apportant, sous la conduite des IEN en association étroite avec l'OPLB, un appui technique aux équipes enseignantes
- 🔖 en convenant des modalités suivantes :
 - assouplissement du calendrier de dépôt des demandes (actuellement dossier de demande complet à retourner pour fin novembre)

2.5.2. Mise en œuvre dans l'enseignement privé confessionnel

On compte à ce jour 15 expérimentations en cours dans l'enseignement privé confessionnel, toutes basées sur un temps d'enseignement entièrement en basque durant les 2 ou 3 premières années de maternelle.

Pour la rentrée 2015, 7 projets ont été déposés :

- 4 nouveaux projets :
 - écoles Donostei de Saint-Etienne-de-Baïgorry et Ste Marie de Saint-Jean-Pied-de-Port : projets d'expérimentation basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite et moyenne sections de maternelle ;
 - o écoles St Etienne d'Espelette et Immaculée Conception d'Ayherre : projets d'expérimentation basée sur un temps d'enseignement entièrement en basque en petite, moyenne et grande sections de maternelle ;
- 3 projets d'extension :
 - o écoles St Joseph de Saint-Pée-sur-Nivelle, St Laurent d'Arbonne, Ste Marie d'Ascain : projet d'élargir à la grande section de maternelle l'enseignement dispensé entièrement en langue basque en petite et moyenne sections de maternelle.
 - 2.6. Orientation 6 : Finaliser une convention entre l'Education nationale et la fédération Seaska définissant des outils de gestion partagés concernant l'affectation des moyens d'enseignement du premier degré, la fixation des dotations horaires du second degré, les modalités d'ouverture de nouveaux établissements et l'évaluation des capacités linguistiques

La première convention tripartite Education nationale/Seaska/OPLB a été signée le 12 juin 2009 pour une durée de trois ans et a permis d'acter :

- la reconnaissance du modèle pédagogique mis en œuvre dans les ikastola ;
- la reconnaissance du rôle stratégique de Seaska dans la mise en œuvre de la politique linguistique ;
- une dotation de 11 postes sur 3 ans dans l'enseignement primaire ;
- une méthode d'analyse et de calcul pour la détermination de la dotation horaire dans l'enseignement secondaire ;
- les projets d'ouvertures de nouvelles ikastola et les modalités de constitution des dossiers d'ouverture.

La seconde convention Education nationale/Seaska/OPLB signée le 21 novembre 2012 pour une durée de 3 ans également :

- pérennise et conforte le cadre pédagogique établi en 2009,
- acte une méthode d'aide à l'analyse et au calcul pour la détermination des dotations octroyées aux écoles primaires,
- acte les projets d'ouverture de nouvelles ikastola (Briscous, Ciboure et lycée de Biarritz).

Dans le cadre du suivi de cette convention, et conformément aux articles 3 et 4 (cf. annexe 9), des réunions de concertation relatives à l'analyse et au calcul pour la détermination des dotations primaires et secondaires, animées par l'OPLB, se tiennent chaque année.

DECISION:

Pérenniser le cadre conventionnel entre l'Education nationale, la fédération Seaska et l'OPLB :

- sonduire les travaux de préparation de la nouvelle convention (en prévision du terme le 21 novembre 2015 de la convention en cours)
- 2.7. Orientation 7 : Mettre en œuvre un plan de consolidation de l'enseignement bilingue en collège et lycée par l'augmentation des heures d'enseignement dispensées en langue basque
 - 2.7.1. Axe 1. Permettre aux établissements concernés par l'enseignement bilingue la possibilité d'étendre jusqu'à la parité horaire le volume horaire enseigné en langue basque

Ce premier axe de l'orientation 7 est établi conformément à la circulaire du 5 septembre 2001 parue dans le BO n°33 du 13 septembre 2001 (cf. annexe 10) relative aux modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire, et modifiée par la circulaire du 5 juin 2003 parue dans le BO n°24 du 12 juin 2003. Cette dernière précise qu'au collège et au lycée les sections bilingues « offrent un enseignement de langue et culture régionales de trois heures hebdomadaires minimum et un enseignement d'une ou de plusieurs disciplines dans la langue régionale permettant d'atteindre progressivement un enseignement à parité en français et en langue régionale, sous réserve qu'aucune de ces disciplines ne soit enseignée exclusivement en langue régionale ».

La première mesure de mise en œuvre de l'axe 1 consistait en une consultation auprès des enseignants du secondaire pour repérer les enseignants bascophones disposés à exercer en langue basque, et ceux désireux de se former dans cette perspective. Réalisée en 2010 auprès de 44 collèges et lycées publics et privés (23 publics, 21 privés), elle a permis d'identifier 41 enseignants se déclarant désireux d'enseigner leur matière en langue basque. Après expertise de leur niveau de langue basque, 13 enseignants ont été jugés aptes à enseigner leur discipline en langue basque et ont suivi une formation complémentaire de 4 jours. Depuis, un dispositif de veille permanente a été mis en place par le chargé de mission du second degré pour la langue basque du rectorat pour repérer en permanence les nouveaux enseignants bascophones et désireux d'enseigner en langue basque.

Ainsi, à ce jour, dans l'enseignement public, 8 professeurs enseignant actuellement leur discipline en français sont jugés aptes à enseigner en langue basque :

NOMS	Prénoms	Disciplines	Etablissement de rattachement
LAHETJUZAN	Peio	Mathématiques	Collège Aturri de Saint-Pierre-d'Irube
VITALIS	Simon	Histoire-Géographie	Collège La Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port
MENDIBOURE	Mayalen	Mathématiques	Collège Argia de Mauléon
HASPIRU	Gisèle	Sciences-Physiques	Lycée du Pays de Soule de Chéraute
AYCAGUER	Pettan	SVT	Lycée du Pays de Soule de Chéraute
ETCHEMENDY	Laida	SVT	Lycée de Navarre de Saint-Jean-Pied-de-Port
VIVIANI	Nathalie	Arts plastiques	Collège Serge Barranx de Montfort-en-Chalosse (40)
HOUSSET	Maritxu	EPS	TZR rattachée au collège Elhuyar d'Hasparren

Dans la continuité de la consultation des enseignants réalisée en 2009-10, les travaux se sont poursuivis par des rencontres régulières avec les chefs d'établissements pour étudier les possibilités de mise en place de nouveaux enseignements disciplinaires en langue basque.

C'est dans ce cadre que, dans l'enseignement public, les enseignements disciplinaires suivants ont été engagés :

- collège Marracq de Bayonne : technologie et mathématiques en 2011 ;
- collège Irandatz d'Hendaye: sciences physiques et latin en 2011 ;
- collège Chantaco de Saint-Jean-de-Luz : technologie en 2012 ;
- collège Errobi de Cambo: mathématiques en 2013;
- collège La Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port : musique en 2013 ;
- collège Argia de Mauléon : sciences physiques en 2013 ;
- lycée de Navarre de Saint-Jean-Pied-de-Port : EPS en 2012.

A ce jour, sur les 14 collèges publics proposant un enseignement bilingue :

- seul le collège Marracq de Bayonne a atteint la parité horaire ;
- 5 proposent l'enseignement en basque d'une DNL autre que l'histoire-géographie ;
- 8 ne proposent aucune DNL autre que l'histoire-géographie.

En lycée, 1 sur 3 propose l'enseignement en basque d'une DNL autre que l'histoire-géographie.

Au final, le développement des matières enseignées en langue basque en collège et lycée se heurte à une double contrainte :

- la constitution de classes entières d'élèves suivant un enseignement bilingue, en lien avec des contraintes budgétaires et organisationnelles (en effet, dans l'hypothèse d'un groupe classe composé en partie seulement d'élèves suivant un enseignement bilingue, l'enseignement d'une DNL en langue basque supposerait le dédoublement de la classe durant les temps d'enseignement de la matière concernée, et, par conséquent, une dotation horaire globale supplémentaire pour l'établissement). A l'exception du collège Jaureguy de Tardets, l'ensemble des collèges proposant à ce jour un enseignement bilingue sans DNL en basque supplémentaire seront en capacité de constituer à court terme un groupe classe entier au vu des effectifs bilingues primaires des écoles rattachées à chacun d'entre eux ;
- la présence d'un enseignant bascophone volontaire pour enseigner sa matière en langue basque. Deux cas de figure se présentent :
 - o présence au sein de l'établissement d'un enseignant bascophone, titulaire de son poste et volontaire pour enseigner sa matière en basque. Le profilage langue basque du poste est alors nécessaire pour assurer la pérennité de cet enseignement en cas de départ de l'enseignant;
 - absence d'enseignant bascophone au sein de l'établissement : dans ce cas, il faut attendre le départ d'un enseignant de l'établissement ou la création d'un nouveau poste, obtenir que le chef d'établissement effectue la demande de profilage du poste, et obtenir l'octroi de ce profilage par le rectorat. A noter que le projet de mise en place d'un enseignement d'EPS en langue basque au collège Chantaco de Saint-Jean-de-Luz à la rentrée 2012 a échoué suite au refus du profilage du poste.

Enfin, la difficulté à mobiliser la ressource enseignante existante est accrue par le mode même de recrutement des enseignants de basque du secondaire. En effet, le CAPES de langue a la particularité d'être bivalent avec au choix de la seconde matière le français, l'anglais, l'espagnol ou l'histoire-géographie. Or la bivalence en français, anglais ou espagnol (trois des quatre possibilités offertes) ne peut donner lieu à un enseignement en basque et limite de fait le vivier d'enseignants potentiels pour l'enseignement en basque de nouvelles DNL. Le CAPES de breton offre quant à lui une bivalence en français, anglais, histoire-géographie et mathématiques.

Accélérer le développement et la mise en place de nouveaux enseignements en langue basque dans l'ensemble des collèges et lycées :

- par le profilage des postes des enseignants bascophones déjà en poste ou des postes susceptibles d'être pourvus par l'identification d'une ressource mobilisable repérée par le corps d'inspection, de manière à :
 - pérenniser les enseignements de DNL en langue basque déjà existants
 - anticiper la constitution des classes entières dans les établissements n'en disposant pas encore
- basque de manière à disposer d'une ressource supplémentaire

Pour le profilage des postes, il conviendra en amont :

d'organiser annuellement un temps de rencontre avec chaque chef d'établissement des collèges et lycée pour repérer les enseignants devant partir à la retraite et les créations de nouveaux postes : pilotage IA-DASEN, en associant l'OPLB

Pour l'élargissement du vivier d'enseignants aptes à enseigner leur discipline en langue basque, il conviendra :

- by de maintenir le dispositif de veille permanente du chargé de mission langue basque du 2nd degré pour repérer les enseignants bascophones volontaires pour enseigner leur discipline en basque
- de solliciter du ministère de l'Education nationale l'élargissement de la bivalence au CAPES de basque à d'autres matières : SVT, EPS, Arts plastiques, mathématiques, à l'instar de ce qui se fait déjà pour le CAPES de breton
 - 2.7.2. Axe 2. Préparer par la formation, les enseignants qui le souhaitent, à pouvoir dispenser l'enseignement de leur matière en langue basque

Evoqué dans l'axe 1 ci-avant.

2.7.3. Axe 3. Accompagner l'augmentation progressive des quotités horaires dispensées en langue basque par la mise en place de dispositifs adaptés en matière d'examens et matériel pédagogique

Non traité ici.

2.8. Travail à l'amélioration des taux de continuité le long du cursus

Alors qu'un élève sur 3 abandonne l'enseignement bilingue à l'entrée au collège, une consultation destinée à l'ensemble des parents d'élèves de 6ème a été organisée en mai 2013 afin de connaître les raisons qui motivent les familles à poursuivre ou à abandonner l'enseignement bilingue français/basque à l'entrée au collège. Les questionnaires ont été conçus en concertation avec le chargé de mission enseignement de l'OPLB, le chargé de mission langue basque du second degré, le chargé de mission langue basque de la DDEC et les associations de parents d'élèves.

Les principales raisons avancées par les élèves pour justifier le choix de l'abandon sont :

- la langue basque qui semble trop difficile
- l'enseignement de l'histoire/géographie en basque qui fait peur
- l'enseignement bilingue au collège qui demande plus de travail

Du côté des parents, les principales raisons avancées sont :

- la prise en compte du choix de l'enfant
- l'impossibilité de pouvoir aider son enfant dans les devoirs car non bascophone et dans une moindre mesure :
 - la poursuite du basque en option jugée suffisante
 - le bilinguisme perçu comme engendrant des difficultés supplémentaires (plus d'heures, plus de devoirs, ...)

DECISION:

Travailler à l'amélioration des taux de continuité le long du cursus :

- Engager une politique volontariste de développement des expérimentations en maternelle de manière à effectuer un saut qualitatif dans l'apprentissage de la langue en primaire, en mettant en œuvre l'orientation 5 ci-avant
- Organisation de réunions d'information/sensibilisation à destination des familles et élèves de CM1 et CM2, en lien avec les familles et collégiens en section bilingue
- Unique of the co-animations entre collège et écoles de secteur (ex: heures d'H/G en CM2 ou CM1 dispensées par l'enseignant de collège)
- Rendre compatible le choix de l'enseignement bilingue avec le choix d'options ou sections particulières (bi-langue, sport...)